

## Table des matières

<b>Remerciements .....</b>	<b>2</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>3</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>5</b>
<b>Liste des Tableaux .....</b>	<b>7</b>
<b>Liste des Figures .....</b>	<b>8</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>9</b>
<b>Chapitre 1 : Revue des écrits.....</b>	<b>12</b>
1.1 L'approche phénoménologique en études urbaines et régionales .....	12
1.2 L'espace et son appropriation .....	17
1.2.1 Les conceptions de l'espace .....	18
1.2.2 Le concept d'appropriation .....	25
1.3 Le rapport à l'espace à l'ère de la mondialisation .....	27
1.3.1 Mondialisation, métropolisation et « image » des lieux.....	27
1.3.2 Mondialisation et hiérarchisation des territoires .....	31
1.3.3 La « ville moyenne ».....	34
1.4 De l'écologie sociale aux espaces publics.....	37
1.4.1 L'écologie sociale .....	37
1.4.2 Les effets de proximité.....	40
1.4.3 Les espaces publics au cœur des quartiers .....	42
<b>Chapitre 2 : Objectifs et méthodologie .....</b>	<b>48</b>
2.1 Problématique .....	48
2.2 Méthodologie .....	48
<b>Chapitre 3 : Article 1 .....</b>	<b>54</b>
« L'appropriation de sites et paysages urbains requalifiés. Regard sur le Vieux-port de Chicoutimi ».....	55
L'appropriation des espaces publics et du paysage urbain.....	58
Site et contexte du projet .....	62
La méthodologie de recherche.....	67
Les résultats de l'enquête .....	69
<i>Appropriation matérielle de la zone portuaire .....</i>	70
<i>L'appropriation symbolique du site .....</i>	72
<i>L'appropriation politique du site .....</i>	74
Conclusion .....	77
Bibliographie .....	79

<b>Chapitre 4 : Article 2.....</b>	<b>83</b>
« Les effets de proximité dans l'appropriation collective d'un grand parc paysager à Saguenay ».....	84
Introduction .....	85
De l'écologie sociale aux représentations de l'espace .....	86
La question des effets de proximité.....	88
La méthodologie de l'enquête .....	91
Les concepts d'effets de proximité et de quartier.....	92
Le terrain de l'enquête et le classement des répondants.....	93
Les questions et l'administration du sondage.....	96
Les Résultats de l'enquête .....	98
<i>Le profil des répondants.....</i>	98
<i>La fréquentation et les pratiques reliées au site .....</i>	102
<i>L'appropriation collective du site et le concept de convivialité .....</i>	106
Conclusion.....	114
Bibliographie .....	117
<b>Chapitre 5 : Bilan des résultats .....</b>	<b>121</b>
5.1 L'appropriation des espaces publics à vocation collective.....	121
5.1.1 Appropriation matérielle .....	122
5.1.2 Appropriation symbolique.....	122
5.1.3 Appropriation politique .....	122
5.2 La part des effets de proximité dans l'appropriation collective des espaces publics .....	124
5.2.1 Profil des usagers et lieu de résidence.....	124
5.2.2 Pratiques et habitudes de fréquentation.....	125
5.2.3 Perceptions en regard de la convivialité du site .....	126
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>129</b>
<b>Bibliographie générale.....</b>	<b>131</b>
<b>Annexe I.....</b>	<b>140</b>

## Liste des Tableaux

Tableau 1 – La répartition temporelle de l'échantillon .....	68
Tableau 2 – La répartition géographique de l'échantillon .....	69
Tableau 3 – Le profil sociodémographique des répondants.....	70
Tableau 4 – L'appropriation matérielle du site par les répondants .....	71
Tableau 5 – L'appropriation symbolique du site par les répondants .....	73
Tableau 6 – L'appropriation politique par les répondants : volet maîtrise sociale du site	75
Tableau 7 – L'appropriation sociopolitique par les répondants : volet rapport à l'altérité	76
Tableau 8 – Zones de résidence des répondants .....	99
Tableau 9 – Croisement du profil des répondants avec le lieu de résidence.....	101
Tableau 10 – Croisement des variables relatives aux pratiques avec le lieu de résidence .....	104
Tableau 11 – Résultats de chacune des variables relatives au principe de congruence ..	107
Tableau 12 – Proportion de réponses « tout à fait d'accord » aux questions de congruence .....	108
Tableau 13 – Résultats de chacune des variables relatives au principe de diversité.....	110
Tableau 14 – Proportion de réponses « tout à fait d'accord » aux questions de diversité .....	111
Tableau 15 - Résultats de chacune des variables relatives au principe d'adéquation .....	112
Tableau 16 – Proportion de réponses « tout à fait d'accord » aux questions d'adéquation .....	113

## Liste des Figures

Figure 1 – Appropriation territoriale selon d’Aquino, 2002 .....	26
Figure 2 – L’espace public, caractéristiques et fonctions. ....	47
Figure 3 – Vue sur la fontaine.....	49
Figure 4 – Vue sur le hangar et la place public.....	50
Figure 5 – Pourcentage de répondants selon le moment de la journée. ....	51
Figure 6 – Pourcentage de répondants selon le jour de la semaine.....	52
Figure 7 – Pourcentage de répondants selon le secteur.....	52
Figure 8 – Les dimensions du concept d’appropriation. ....	61
Figure 9 – Utilisation du sol au centre-ville de Chicoutimi. ....	62
Figure 10 – Le centre-ville de Chicoutimi à la fin des années 1970.....	63
Figure 11 – Plan concept du réaménagement de la zone portuaire.....	65
Figure 12 – Fontaine située au centre du site.....	66
Figure 13 - Le centre-ville de Chicoutimi vu de la rive nord du Saguenay .....	67
Figure 14 - Les principes de la convivialité des espaces publics selon Dind.....	91
Figure 15 - Le site de la zone portuaire de Chicoutimi.....	94
Figure 16– Zones géographiques de regroupement des répondants .....	95

## Introduction

La société contemporaine vit de constantes transformations, que celles-ci soient d'ordre économique, technologique, politique, démographique ou social. Ainsi, à l'ère de la mondialisation des marchés et des développements technologiques, les rapports sociaux sont sans cesse modifiés par ces changements. En parallèle à cela, l'aménagement des villes, peu importe leur taille, est également frappé par ces bouleversements. Les barrières territoriales étant moins étanches, les gouvernements municipaux entrent dans un mode compétitif pour garder ou attirer des résidants et investisseurs (Florida, 2002, Pradel, 2007). Ainsi, ils mettent l'accent sur l' « image de la ville », créant de nouveaux projets résidentiels ou urbanistiques (Florida, 2002). Pradel utilise même le terme de « marketing urbain » pour qualifier cette volonté de rendre les villes plus attractives par l'image qu'elles projettent (Pradel, 2007).

En poussant la réflexion, nous pouvons également nous demander ce qu'il en est des rapports que les citoyens entretiennent avec leur territoire. En fait, la base de notre questionnement de recherche se situe justement sur ce point, c'est-à-dire l'interaction entre les individus et l'espace qui les entoure. Ainsi, par le champ des études urbaines et régionales, nous avons cru pertinent de nous pencher sur le processus d'appropriation des espaces collectifs urbains à vocation récrétouristique. Plus précisément, il s'agissait de chercher à situer ce questionnement dans un contexte de villes moyennes, telles que nous en retrouvons dans les régions périphériques du Québec. À cet égard, la Ville de Saguenay s'est présentée comme étant un laboratoire des plus pertinents. Ce travail de recherche et de réflexion nous a également amené à nous questionner à propos de l'influence possible des effets de proximité sur l'appropriation des espaces publics. Le présent mémoire cherche donc à répondre du mieux possible à ces objectifs de recherche en prenant le cas de la zone portuaire de l'arrondissement Chicoutimi.

Du point de vue de la structure, notons que le mémoire se décline en cinq chapitres. Toutefois, la particularité de ce document est le fait qu'il s'agit d'un mémoire par articles.

Cela implique qu'à partir de nos questionnements de recherche, nous avons rédigé deux articles scientifiques qui constituent la partie « analyse des résultats » du mémoire. Ces deux articles ont été réalisés d'après les analyses des séries statistiques d'une même enquête. Ils ont tous les deux fait l'objet d'une publication dans des revues scientifiques, soit dans la revue *Environnement urbain / Urban environment*<sup>1</sup>, pour le premier, et dans *Vertigo – la revue des sciences de l'environnement*<sup>2</sup>, pour le second.

Plus précisément, voici ce que contient chacun des chapitres. Dans un premier temps, le Chapitre 1 correspond à la revue des écrits scientifiques. Celle-ci nous permet de résumer les principales approches scientifiques ainsi que les concepts fondamentaux de la recherche. Ainsi, nous y traitons de l'approche phénoménologique, du concept d'espace et de son appropriation, mais aussi du rapport à l'espace à l'ère de la mondialisation des marchés et de la culture et de la métropolisation des territoires. Enfin, la dernière partie de ce chapitre sera l'occasion de s'intéresser au concept de quartier et aux effets de proximité, sous l'angle de la tradition de recherche de l'écologie sociale.

En second lieu, nous verrons que le Chapitre 2 comprend la présentation de la problématique de recherche et la description de notre méthodologie. Nous y présenterons de manière plus détaillée nos questionnements. Ceux-ci se présentent ainsi : « *Dans un contexte de ville moyenne à l'ère de la mondialisation des marchés* :

1. *Quelles sont les représentations d'un espace public récréatif à Saguenay?*
2. *Y a-t-il appropriation?*
3. *Y observe-t-on des effets de proximité? »*

Puis, nous pourrons nous intéresser aux processus méthodologiques choisis afin de recueillir nos données de recherche, soit un sondage sur le terrain.

En troisième lieu, notons que le Chapitre 3 sera consacré au premier article du mémoire. Celui-ci porte le titre suivant : « *L'appropriation des sites et paysages urbains*

---

<sup>1</sup> Volume 3, 2009, pp. b-1-b-19.

<sup>2</sup> Volume 11, no. 2, septembre 2011.

*requalifiés. Regard sur le Vieux-Port de Chicoutimi* »<sup>3</sup>. Comme son titre l'indique, celui-ci se penche sur l'appropriation sociale du paysage urbain requalifié que constitue le site du Vieux-Port de Chicoutimi à Saguenay. À sa lecture, nous verrons que la population semble s'être fortement approprié le site en question, que ce soit d'un point de vue matériel, symbolique ou politique.

Quatrièmement, nous prolongerons notre questionnement de recherche au Chapitre 4 par l'article 2 intitulé « *La part des effets de proximité dans l'appropriation collective d'un grand parc urbain à Saguenay* ». Celui-ci s'appuie sur les données de notre sondage et il se consacre aux effets de proximité dans les représentations liées aux espaces verts en milieu urbain. Nous pourrons constater que, afin d'arriver à une analyse des résultats sous notre deuxième angle, nous avons d'abord opérationnalisé le concept de proximité résidentielle. Cela nous a ainsi permis de découvrir certaines différences sur la base d'un classement socio-spatial des usagers.

En dernier lieu, nous pourrons constater que le chapitre 5 regroupe les principaux résultats de nos analyses de données. En effet, nous y retrouverons les réponses à nos questionnements du départ et une mise en perspective des résultats, qu'il s'agisse du thème des représentations et de l'appropriation de l'espace, ou du rôle joué par les effets de proximité dans leur manifestation chez les usagers d'un espace récréatif urbain.

<sup>3</sup> Article rédigé en collaboration avec Martin Simard (Département des Sciences humaines et CRDT, Université du Québec à Chicoutimi) et Marie-José Fortin (Chaire de recherche du Canada en Développement régional et territorial et CRDT, Université du Québec à Rimouski).

## Chapitre 1 : Revue des écrits

### 1.1 L'approche phénoménologique en études urbaines et régionales

Occupant aujourd’hui une importante place au sein des études urbaines et régionales, l’utilisation de la phénoménologie en sciences sociales a débuté au cours des années 1960 et 1970 (Simard, 2000 : 29). Il est dit de cette approche philosophique qu’elle a vu le jour officiellement au début du XXe siècle avec les travaux d’Edmund Husserl (1859-1939). Ce serait ce dernier qui en aurait élaboré le principe de base, prônant le retour à l’étude du phénomène en tant que tel. Notons toutefois que, tel que le fait le sociologue André Akoun, le terme *phénoménologie* avait d’abord été employé par Kant dans *Les premiers principes métaphysiques de la science de la nature*, paru en 1786 (Akoun, Ansart, 1999 : 397). Toujours selon Akoun, Hegel aurait donné son sens actuel à la phénoménologie, dans la *Phénoménologie de l'esprit*, soit un siècle avant Husserl. Akoun écrit, en parlant de Hegel : « *Celui-ci inaugure le mouvement de la connaissance qui fait de l'apparaître, du phénomène, le porteur d'un sens qu'on ne peut découvrir qu'en allant aux choses mêmes* » (Akoun, Ansart, 1999 : 397). Pour en revenir à Husserl, soulignons qu’il n’était pas question pour lui de faire de la science uniquement à travers livres, théories et interprétations. En ce sens, il tenait clairement à se distinguer de l’approche herméneutique en philosophie, caractérisée par l’interprétation et la recherche de sens caché.<sup>4</sup> Il plaidait pour un « *retour aux choses elles-mêmes, par-delà l'écrit, les formules et les théories (...)* », allant « *des simples mots...vers les choses elles-mêmes* » (Grondin, 2003 : 22).

Largement utilisée en géographie, la phénoménologie s’illustre comme l’approche théorique des géographes humanistes depuis les années 1970 (Morissonneau, Sirois, 1985). Pour Sanguin, l’approche phénoménologique permet également « *de mettre l’emphase sur l’étude des intentions, des valeurs et des buts d’un groupe humain donné* »

---

<sup>4</sup> Plus précisément, l’herméneutique est aujourd’hui comprise comme « *la science de l’interprétation des objets symboliques (art, mythes, conduites, textes, etc.) en vue de les déchiffrer, d’en rechercher les significations multiples* » (Akoun, Ansart, 1999 : 254).

(Sanguin, 1981 : 561). Ainsi, il insiste sur l'importance, pour le géographe humaniste, de s'intéresser à la description des intentions et des sentiments liés à l'espace par les acteurs, plutôt que de chercher à expliquer les phénomènes spatiaux en se limitant à la recherche de mesures objectivement vérifiables (Sanguin, 1981 : 566).

Quant à la philosophe Nathalie Depraz, elle écrit que « *la vertu de la description phénoménologique (...) c'est tout simplement de se livrer à l'observation du sens immanent de l'expérience du sujet* » (Depraz, 2006 : 10). D'un point de vue épistémologique, la phénoménologie est donc moins une théorie de la connaissance qu'une manière d'accéder à cette dernière, ou de la pousser plus loin. La phénoménologie ne s'oppose pas pour ainsi dire à la théorie, mais à un enfermement du philosophe dans celle-ci. Donc, pour Depraz : « (...) *le phénoménologue est ce praticien, qui prend appui sur les arguments conceptuels et textuels comme des supports rigoureux de description d'une expérience (non des fins), laquelle reste en fin de compte le critère de l'évidence et de l'intérêt dans la mise au jour d'un problème philosophique* » (Depraz, 2006 :12).

L'aspect concret entourant ce retour au phénomène a peut-être joué en faveur du fait que différents domaines scientifiques s'intéressant à l'humain se sont appropriés à leur manière la phénoménologie. Selon Depraz, « (...) *la phénoménologie ne possède en fait rien qui soit à elle puisqu'elle se nourrit de cet appétit de dépossession d'elle-même au contact de l'autre* » (Depraz, 2006 : 16). Elle identifie trois phases relatives à la pratique de l'approche phénoménologique, qui touchent des praticiens de différents domaines scientifiques, soit :

- 1<sup>ère</sup> phase : Les fondateurs

Le grand fondateur, Husserl, issu du milieu des mathématiques, s'intéressera plus tard à la philosophie, puis intégrera à sa vision des notions de psychologie. L'apport de Heidegger, qui passa de la théologie à la philosophie pour devenir élève de Husserl est

également riche, entre autre avec la notion de transcendance. Fink, disciple de Husserl, y ajoutera son concept de « spectateur phénoménologisant ». <sup>5</sup>

- 2<sup>e</sup> phase : *Les marxistes-existentialistes*

L'entrée de philosophes français donne lieu à un tournant plus engagé pour l'approche phénoménologique. Nous pensons ici à Sartre, qui confronta la phénoménologie avec différentes théories issues de la psychologie, pour enfin développer son approche d'expérimentation existentialiste. Ensuite, Merleau-Ponty, dans cette même veine, s'intéressera non seulement à la place de la phénoménologie en psychologie, mais également au sein des théories biologiques du vivant.<sup>6</sup>

- 3<sup>e</sup> phase : *Les métaphysiciens*

Cette phase, toujours selon Depraz, marque l'arrivée des sciences humaines dans la pratique de la phénoménologie. Elle souligne l'apport de Lévinas, qui intégrera la vision phénoménologique à l'anthropologie religieuse. Enfin, celle-ci sera présente également chez M. Henry, qui orientera ses réflexions vers l'économie, l'esthétique, la psychanalyse et le christianisme.<sup>7</sup>

- 4<sup>e</sup> phase : *Les contemporains*

Finalement, les phénoménologues actuels seraient retournés à l'essence même de la phénoménologie, soit le *phénomène* et à son aspect pragmatique. Ce serait le cas de Derrida, qui prône l'abandon de l'argumentation en philosophie pour recourir à la narration et au témoignage. Marion met l'emphase, pour sa part, sur un retour au « je », à une description des expériences sans références théoriques ou textuelles.<sup>8</sup>

---

<sup>5</sup> Depraz, N., 2006 : 18-24.

<sup>6</sup> Idem, p. 24-28.

<sup>7</sup> Idem, p. 28-33.

<sup>8</sup> Depraz, N., 2006 : 33-37.

Bref, ces quatre phases montrent l'évolution philosophique de l'approche phénoménologique. Qu'en est-il maintenant de son application aux études urbaines et régionales? Qu'apporte la phénoménologie à ces champs d'études? Nous dirions d'abord qu'elle s'inscrit dans un courant culturaliste en sciences sociales et qu'elle rejoint l'intérêt actuel pour l'individu, le sujet et le quotidien. Ensuite, soulignons que cette approche nous a offert une gamme de concepts permettant d'appréhender différemment les phénomènes sociaux appliqués au territoire, concepts qui semblent tirer leurs racines tantôt de la psychologie, tantôt de la sociologie ou encore de la philosophie.

Ainsi, une des grandes avancées de la phénoménologie a été de soutenir l'idée que la réalité n'existe pas en dehors des perceptions. Si le territoire existe, c'est à travers les représentations, les perceptions et les émotions des individus et des groupes sociaux qui y évoluent. Le rapport au lieu ne se fait pas de manière neutre, mais plutôt sous l'influence des émotions et des sensations. Pour Di Méo, l'approche phénoménologique découlerait plus précisément du dualisme de Kant. Il rappelle ainsi que dans les écrits d'Heidegger (1889-1976) resurgit « *l'idée kantienne d'un espace disposition mentale, forme et cadre de toute perception des objets et du monde par les sens* » (Di Méo, 1998 : 23). Or, cela vaut également pour nous, qui cherchons à comprendre les phénomènes sociaux par leur observation. La phénoménologie nous éloigne du positivisme, alors que l'objectivité et la neutralité n'y apparaissent pas comme une condition *sine qua non* à la validité de la recherche, le chercheur étant conscient de ses propres perceptions, représentations et émotions liés de près ou de loin à son objet d'étude.

Les géographes Morissonneau et Sirois résument ainsi l'apport de la phénoménologie en géographie :

« *Les géographes humanistes ont alors utilisé la philosophie, et plus particulièrement la phénoménologie, en tant que moyen propice à l'amélioration de l'analyse géographique, moyen susceptible d'apporter de la rigueur à une discipline qui, avec la quantification et l'informatisation, risquait de tendre ses objectifs sur la seule exactitude* » (Morissonneau, et Sirois, 1985).

Sanguin va même plus loin en affirmant que la phénoménologie est en elle-même *antipositiviste*, puisque :

*« (...) elle s'oppose à la systématisation de la pensée humaine et à cette tendance à réduire la réalité aux lois que l'esprit peut en dégager (...). C'est donc une méthode qui récuse toute rationalité, toute hypothèse ou concept a priori, toute grille d'analyse préétablie et tout énoncé de lois a posteriori »* (Sanguin, 1981 : 563).

Maintenant, voyons plus précisément à quoi réfèrent différentes notions issues de l'approche phénoménologique. Au chapitre des perceptions et des représentations, Di Méo nous rapporte les considérations de Piaget, pour qui les représentations consisteraient « (...) à enrichir la stricte connaissance perceptive par des considérations ou des connotations émanant de l'intelligence et de l'imaginaire » (Di Méo, 1998 : 29). La notion de perception va du « (...) strict enregistrement du réel (perception au sens étroit) jusqu'à sa production purement imaginaire ou raisonnée (représentation) par un même cerveau humain » (Di Méo, 1994 : 266). Les représentations feraient donc appel au jugement et viendraient s'ajouter aux perceptions, qui elles sont saisies sur le moment par les sens. Di Méo fait aussi référence aux propos de Bailly, pour qui la perception est « la fonction par laquelle l'esprit se représente les objets en leur présence » (Di Méo, 1998 : 29).

Un autre concept d'importance en phénoménologie est celui d'appropriation, qui sera toutefois défini plus loin dans cet ouvrage, puisqu'il occupe une place centrale à l'intérieur de notre problématique. Notons pour l'instant que l'appropriation renvoie au côtoiemment, à l'action de faire sien un lieu. L'espace vécu, que nous décrirons également plus loin, est aussi lié à l'approche phénoménologique. Finalement, tout ce qui concerne le sentiment d'appartenance et l'identité collective occupe une place importante pour les chercheurs des études urbaines et régionales qui s'intéressent à la phénoménologie.

De manière concrète, notons que les méthodes associées à la phénoménologie pour appréhender les phénomènes à l'étude s'orientent vers les individus et les groupes sociaux. Il peut s'agir d'entrevues, de sondages, d'analyse de discours, d'observations ou encore de méthodes plus originales, telles les cartes mentales. L'idée est de chercher à

connaître les intentions et les motivations des individus, leur rapport à l'espace, donc leurs représentations de la réalité et la transposition de celles-ci au sein de groupes sociaux. Ces méthodes permettent à la sociologie et à la géographie urbaine de penser autrement le rapport à l'espace.

Enfin, pour en donner un exemple concret, regardons brièvement les travaux de Brochet et Racine. Ceux-ci parlent de l'apport du référentiel affectif et émotionnel pour cette science, qui a permis de constater que les individus s'identifient à des « communautés-lieux » qui ne sont pas nécessairement les quartiers traditionnels, d'envisager autrement les problèmes sociaux, mais également de faire accepter aux populations différents « projets urbains » (Brochet et Racine, 2002 : 117). Ces chercheurs se penchent plus particulièrement sur l'aspect psychologique des relations sociales, qui sont vécues, selon eux, à travers les émotions. Ils passent donc par l'individu pour comprendre des faits sociaux. Enfin, cette discussion sur la phénoménologie déviera ici vers la notion d'espace. Notre rapport à l'espace sera une préoccupation centrale tout au long de cette recherche, et c'est en majeure partie sous l'angle de la phénoménologie que nous tenterons de l'appréhender.

## **1.2 L'espace et son appropriation**

Notion à la fois riche de sens et complexe, l'espace représente en quelque sorte le point de départ de notre recherche. En effet, traiter de l'appropriation des lieux publics ne pouvait se faire sans préalablement chercher à définir et à déconstruire le concept d'espace géographique ou son corollaire, le territoire. Nous serons ensuite en mesure de mieux définir le concept d'appropriation de l'espace. Nous pourrons voir que le spatial et le social s'enchevêtrent selon les théories et recherches actuelles (Lévy, 1999). Ainsi des notions liées aux valeurs ou aux significations données aux lieux physiques sont désormais prises en considération en sciences sociales, depuis une trentaine d'années (Stock, 2004). Pour Stock, cette orientation est venue de l'importation d'approches phénoménologiques et sociologiques dans la discipline (Stock, 2004 : 1). De plus, la

mobilité accrue des individus « *procède à une recomposition des pratiques et des valeurs assignées aux lieux* » (Stock, 2004 : 2).

### **1.2.1 Les conceptions de l'espace**

Le concept d'espace revêt une importance particulière, autant en géographie qu'en sociologie ou au sein des études urbaines et régionales en général. Néanmoins, quoique l'utilisation de cette notion soit courante, la définir peut s'avérer assez complexe. C'est pourquoi, d'entrée de jeu, il serait pertinent ici de préciser ce que nous entendons par ce concept dans le présent document. Notons que les écrits de Di Méo nous ont particulièrement aidés à en préciser le sens. Or, celui-ci rappelle que selon les époques et les courants de pensée, l'espace géographique se situe entre, d'une part, matérialité mesurable et quantifiable et, d'autre part, représentation subjective, perception et produit de l'esprit (Di Méo, 1998). Après un survol historique des façons d'appréhender l'espace, nous nous attarderons aux quatre catégories qui composent cette notion, telles que soulevées par Di Méo dans son ouvrage « *Géographie sociale et territoires* » (1998).

Pour débuter, Di Méo nous indique qu'historiquement, la conception du monde qui nous entoure trouve d'abord son explication dans le monisme philosophique (matérialiste, rationaliste ou spiritualiste). Ainsi, pour des penseurs comme Héraclite (540-480 avant JC), Empédocle (490-430 avant JC), Anaxagore (500-428 avant JC) ou Démocrite (environ 460-370 avant JC), l'espace, soit le monde qui nous entoure, est uniquement matériel (nos sens nous permettent de connaître et de comprendre le monde, qui lui tient son origine d'une ou de plusieurs substances élémentaires). Par contre, pour d'autres penseurs, tel Parménide (504-450 avant JC), il est rationnel (notre conception du monde dépend uniquement de notre raison; nos sens nous trompent). Finalement, le monisme spiritualiste, avec Plotin (environ 203-270), puis plus tard lors de la Renaissance, considère la nature, ses espaces et les pensées comme un tout relevant de Dieu.

Toutefois, une autre manière d'appréhender l'espace s'est développée, d'abord avec Socrate et Platon, puis avec Descartes, selon laquelle la pensée et les idées s'opposent à

la matérialité, à la réalité (Di Méo, 1998 : 21). Ainsi, pour Descartes, ces deux domaines se côtoient, mais sans s'influencer l'un et l'autre. Il s'agit du dualisme rationaliste. Cette dualité semble présente dans les concepts de « *topos* » et de « *chôra* » développés par Augustin Berque (2000) pour exprimer la différence entre un lieu localisable par des coordonnées, qui est marqué par sa topographie, par rapport au voile d'émotions et de sens construit par des individus et des sociétés par rapport à ce même lieu. La théorie dualiste de Kant revêt une importance particulière dans la conception actuelle de la notion d'espace en géographie sociale, car la conscience et les perceptions y jouent un rôle majeur. Ainsi, Di Méo résume :

*« Dans la théorie kantienne, l'espace comme le temps n'existent pas en dehors de la conscience. Pour celle-ci, ce sont des éléments constitutifs, des « structures intuitives » qui ne relèvent en aucun cas du monde. Nantie de ces deux sortes de lunettes (l'espace et le temps), de ces outils indispensables à la perception, la conscience détermine notre conception du monde. Elle donne forme à tout ce qui est observé et perçu »* (Di Méo, 1998 : 23).

La notion d'espace, comme celle de temps, sont donc intégrées au domaine de la connaissance, du monde des idées et non de la matérialité. Cette aptitude de la raison à opérationnaliser l'espace se développerait graduellement chez l'enfant, au rythme des expériences. Ainsi, « *c'est la pratique qui rend opératoire, selon Kant, un principe inné de lecture spatiale des objets et de leurs agencements* » (Di Méo, 1998 : 25).

À cette représentation kantienne de l'espace, Di Méo oppose celle d'un des pères fondateurs de la sociologie contemporaine, Émile Durkheim, selon qui le concept d'espace géographique serait essentiellement une construction sociale. En fait, l'approche de la morphologie sociale de Durkheim suppose que l'aspect matériel sur lequel repose une société est l'exact reflet de sa composition sociale (Stébé, Marchal, 2007 : 20). Le même type de constat est amené par l'anthropologue Marion Segaud, mais cette fois quant à l'espace habité, lorsqu'elle affirme qu'il s'agit d'une construction sociale (Segaud, 2008 : 11). Un autre sociologue, Étienne Leclercq, illustre pour sa part le rôle de l'espace dans la vie collective de cette manière : « *L'espace est donc un support sur lequel s'inscrivent les relations sociales, à la fois de manière objective et symbolique* »

(cité dans Rémy, J., 1998 : 9). Sociologue français, Fritsch répète pour sa part qu'en sociologie, l'espace ne peut être autre qu'espace social. Puis il ajoute :

*« Il l'est, pour ainsi dire, dans sa matérialité, car du territoire à l'univers, il se trouve toujours socialement marqué, divisé, disputé ou négocié, ignoré ou exploré, aménagé ou préservé, etc., mais aussi toujours socialement perçu, représenté, vécu et conçu ; c'est le cas de la notion courante autant que du concept scientifique ou philosophique »* (cité dans Akoun, Ansart, 1999 : 193).

Bref, analyser l'espace occupé par les membres d'une société permet donc au chercheur d'en tirer des informations pertinentes sur le fonctionnement de cette dernière.

Di Méo propose quant à lui une position par rapport à la notion d'espace qui se situe entre la position de Kant et celle de Durkheim, basée sur cette hypothèse : « *(...) quatre éléments fondent l'espace de la géographie : la matière constituant toute chose, l'esprit qui lui attribue une signification, les trois dimensions des champs de la perception humaine, les groupes sociaux dont les logiques guident l'action individuelle* » (Di Méo, 1998 : 16). Il distingue ainsi plusieurs catégories d'espace géographique, soit :

- L'espace produit : Cette catégorie concerne l'espace qui découle de l'action sociale, donc celui engendré par une société. Concrètement, « *l'espace produit désigne tantôt des réalités très concrètes et très tangibles (chemins, routes, habitations, etc.), tantôt des réalités ou des représentations immatérielles : le territoire, la ligne aérienne* » (Di Méo, 1998 : 28). Chaque société, avec des contraintes semblables, aménagera de manière différente les lieux, selon ses références socioculturelles et son organisation économique. Toutefois, Di Méo souligne que, dans un contexte de mondialisation de l'économie, l'architecture urbaine tend à s'uniformiser au centre des villes du monde. Rémy souligne de son côté l'importance de l'espace comme code culturel, où certains lieux peuvent servir de base à une identité sociale ou un projet collectif (Rémy, 1998 : 91). De plus, il prend soin de distinguer l'espace comme support matériel et l'espace comme code culturel (Rémy, 1998 : 99). Enfin, ajoutons l'apport de Lefebvre, pour qui l'espace est politique : « *L'espace a été façonné, modelé, à partir d'éléments historiques ou naturels, mais politiquement. L'espace est politique et idéologique. (...) cet espace qui*

*semble homogène, qui paraît donné d'un bloc dans son objectivité, dans sa forme pure, tel que nous le constatons, est un produit social* » (Lefebvre, 1970 : 58).

- L'espace perçu et l'espace représenté : Cette seconde catégorie de l'espace géographique touche aux perceptions et aux représentations humaines. L'espace perçu combine l'intelligence et l'imaginaire de chaque individu, et ceux-ci ne peuvent être appréhendés sans prendre en considération l'influence des relations sociales. Il ne semblerait donc pas y avoir possibilité de percevoir de façon purement objective l'espace. L'espace serait plutôt perçu par les individus à travers leurs représentations de la réalité, notion plus subjective et émotionnelle, qui renvoie à des références personnelles et sociales (Di Méo, 1998 : 30). Ainsi, le chercheur devrait toujours avoir à l'esprit que son regard sur l'espace est en quelques sortes biaisé par ses propres représentations. D'autant plus que, comme Augé le montre, les représentations de l'espace dans la société contemporaine seraient passées de collectives à individuelles, et elles seraient ainsi aujourd'hui plus que jamais fragmentées et décomposées (cité dans Orillard, 2003 : 3).
- L'espace de vie et l'espace vécu : Pour Di Méo, ces deux notions sont liées l'une à l'autre, la première représentant les lieux concrets où évoluent les individus, et la seconde leur transfert en termes de perceptions et d'imaginaire (Di Méo, 1998 : 30). L'espace de vie d'un individu serait donc tous les endroits qu'il fréquente en suivant une certaine régularité. Autant les espaces dits domestiques que ceux d'usage public se retrouvent dans cette catégorie. Pour ce qui est de l'espace vécu, il s'agit de ces mêmes endroits, mais sous l'angle de l'imaginaire, des perceptions qu'ils éveillent chez leurs usagers. Di Méo précise que, selon Frémont, ce type d'espace englobe trois dimensions, soit les lieux que fréquente l'individu (espace de vie), les interrelations sociales qui s'y créent et, finalement, les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues (Di Méo, 1998 : 31). Ces mêmes espaces vécus peuvent toutefois émerger en rapport à des espaces qui ne font pas réellement partie des endroits fréquentés par un individu. C'est le cas des noms de lieux ou de pays, qui peuvent avoir un sens réel dans l'imaginaire sans que cet endroit ne fasse partie de l'espace de vie d'une personne.

Quant à l'attrait scientifique de l'espace de vie, Segaud rappelle que pour le philosophe et sociologue Henri Lefebvre, il est tout à fait pertinent de transformer la *vie quotidienne* en objet scientifique (Segaud, 2008 : 29). Puis elle écrit, en parlant de celle-ci :

*« (...) créatrice de sens, elle devient ainsi une dimension incontournable pour qui veut comprendre la société industrielle. Cette incitation à se tourner vers le quotidien comme porteur de sens, trouve un écho chez ceux qui s'intéressent à l'espace. Ceux-ci vont alors interroger la manière dont la vie quotidienne se développe et s'exprime dans l'habitat, à travers pratiques et représentations »* (Segaud, 2008 : 29).

En transposant ces constatations à différents lieux de l'espace de vie, et en cherchant à en trouver le sens en termes d'espace vécu, il semble que nous puissions mieux comprendre comment s'organise la vie en société.

- L'espace social : Pour Di Méo, la catégorie d'espace social n'est pas interprétée de la même manière selon les domaines scientifiques (Di Méo, 1998 :32). Ainsi, chez les géographes, l'espace social est un lieu où se concrétisent des rapports sociaux. À ce chapitre, il réfère à ce que Frémont appelle : « *l'ensemble des interrelations sociales spatialisées* » (Di Méo, 1998 : 32). Quant aux sociologues et aux anthropologues, deux écoles semblent régir leur interprétation de l'espace social. En effet, Di Méo souligne que pour les chercheurs issus de l'approche de la « morphologie sociale » de Durkheim et de Mauss, l'espace social n'est que le reflet des formes d'organisation de la société qui les engendrent. Toutefois, d'autres courants de pensée en sociologie et en anthropologie considèrent l'espace social comme un élément jouant un rôle certain dans l'explication des phénomènes sociaux. Ainsi, chez Bourdieu par exemple, il est primordial de bien connaître le lieu et les circonstances où se produit un phénomène afin de pouvoir l'étudier correctement (Di Méo, 1998 : 33). À ce chapitre, Di Méo réfère à la théorie de l'agir communicationnel de Habermas (1987) selon laquelle le monde se compose de trois dimensions, soit :

- *Le monde objectif, à dominante d'éléments concrets et matériels (...);*
- *le monde social, c'est-à-dire « l'ensemble des relations interpersonnelles fondées sur des règles légitimes (...);*

- *Le monde subjectif formé des événements vécus (...).*<sup>9</sup>

Ainsi, la seconde dimension correspondrait au concept d'espace social de Di Méo et la troisième, à celui d'espace représenté et vécu. Pour Di Méo, toutes ces dimensions sont entremêlées et se recoupent pour donner lieu à une « *fusion dialectique des mondes concrets, matériels, et des représentations qu'ils induisent, mais aussi des valeurs plus globales qui les gouvernent à la surface de la Terre, au sein d'ensembles socio-spatiaux singuliers et repérables, identifiables* » (Di Méo, 1998 : 35). Cela rejoint également le point de vue du sociologue Fritsch exposé plus tôt, pour qui l'espace ne peut être autre qu'espace social (Akoun, Ansart, 1999 : 193).

La notion d'espace revêt donc différents sens et rejoint le champ d'intérêt de diverses disciplines, qu'il s'agisse de la sociologie, de la géographie, de l'anthropologie, de la philosophie, et bien sûr, des études urbaines et régionales. Notion complexe, elle intègre diverses facettes dont nous devons tenir compte lorsque nous étudions des phénomènes sociaux liés à l'aménagement du territoire. Dans cette optique, elle doit donc être mise en relation avec le concept de territoire. Le territoire est synonyme d'espace social ou d'espace vécu chez la plupart des géographes. Toutefois, certains chercheurs défendent l'idée selon laquelle le territoire serait plus tangible car il « *sert à exprimer les contrôles et contraintes d'accès à des lieux géographiques* » (Stock, 2010 : 8).

Avant de clore cette section, discutons de l'opposition entre espace privé et espace public, ce dernier concept étant au centre de nos préoccupations. En général, nous dirons d'un logement qu'il est un espace privé, vu sa fermeture vis-à-vis du monde extérieur, puis nous y opposerons la rue et son ouverture, qui représentera pour sa part l'espace public par excellence. Or, l'anthropologue Marion Segaud nous rappelle que cette dichotomie est en fait assez récente ou, du moins, elle serait une conséquence de l'urbanisation et s'amplifierait à mesure que celle-ci s'accélère. Ce n'est pas non plus un phénomène généralisé, puisque les anthropologues ont identifié certaines sociétés où les frontières entre espaces privé et public sont particulièrement floues et imprécises

---

<sup>9</sup> Di Méo, G., 1998 : 33-35.

(Segaud, M., 2008 : 94). En témoigne le fait que dans certains lieux, même des parcelles de rues se voient habitées par des individus et deviennent des prolongements de leurs logements, rendant confus certains passants, qui ne s'y sentent plus à leur place malgré son caractère public (Segaud, 2008 : 94).

Toutefois, dans le cadre de nos recherches, nous nous intéresserons particulièrement aux espaces publics, et ce, dans le cadre des villes petites et moyennes. Afin de bien cibler ce que nous entendrons par « espaces publics », référons-nous aux écrits du sociologue Jean Remy, lui qui s'intéresse à la sociologie urbaine et rurale. Pour lui, une caractérisation du privé permet de faire ressortir son contraire, soit le public. Ainsi, les critères définissant le privé, «multiples et non homogènes», sont les suivants :

1. « *Droit à la non-intervention d'un pouvoir extérieur (a. Absence de contrôle, de droit de regard de la collectivité; b. Activités sans motricité collective)*;
2. *Maîtrise interactionnelle par l'individu ou le groupe concerné (a. Accessibilité contrôlée par l'individu ou le groupe concerné; b. Non visibilité sociale)*;
3. *Maîtrise culturelle (a. Le droit d'agir « à sa manière »; b. « Le plus personnel et le plus intime ») »;*
4. *Autonomie et espace propre.* (Remy, 1998 : 203-205)

Remy met l'accent sur le fait que la distinction entre privé ou public est souvent ambiguë, et que la limite peut différer non seulement d'une société à l'autre, mais également d'une personne ou d'un groupe à l'autre. Seulement, dans le cas de notre étude, où les espaces qui nous intéressent sont préalablement conçus comme des lieux de rencontre, des espaces à vocation collective, nous sommes sans contredits dans le domaine du public. En effet, si nous revenons aux critères de Remy, nous noterons qu'une intervention extérieure y serait tout à fait légitime, alors qu'à l'inverse, une tentative de contrôle des réseaux d'interaction y serait mal perçue. Quant au troisième critère, nous noterons que dans ces espaces urbains à vocation collective, il serait mal vu pour des individus ou des groupes d'y agir tout à fait à leur guise, puisque cela pourrait empêcher d'autres groupes ou individus de s'y sentir à l'aise. Enfin, le critère d'espace propre, qui suggère la

maîtrise de l'accès et de la visibilité, vient directement s'opposer aux espaces urbains à vocation collective qui nous intéressent, puisqu'un accès libre y est prévu.

### 1.2.2 Le concept d'appropriation

Le concept d'appropriation revêtira une place centrale au sein de notre projet de recherche, du moins lorsqu'elle s'applique à l'espace. En effet, nous nous interrogerons entre autres sur les formes d'appropriation de l'espace public. Toutefois, avant de plonger au cœur de ce sujet, nous définirons d'abord le concept d'appropriation. Nous verrons entre autres que l'appropriation de l'espace peut être culturelle, politique ou encore matérielle. Dans ce cas précis, nous ferons un lien avec la notion d'*espace vécu*, telle que présentée dans la section précédente. Par la suite, nous survolerons la notion *d'appropriation territoriale* selon le géographe Patrick d'Aquino.

Pour débuter cette section, précisons qu'il s'avère assez difficile de définir le concept d'appropriation de l'espace. Il existe en effet assez peu de définitions et d'écrits qui traitent précisément de cette dernière. Toutefois, la notion d'espace vécu semble particulièrement pertinente dans la tentative de définition du concept d'appropriation. En effet, comme nous l'avons plus tôt, l'espace vécu renvoie à l'imaginaire et aux perceptions que certains lieux éveillent chez leurs usagers. Pour Frémont, ce type d'espace englobe trois dimensions, soit les lieux que fréquente l'individu (espace de vie), les interrelations sociales qui s'y créent et, finalement, les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues (Di Méo, 1998 : 31). Nous pourrions dire qu'expliquer l'espace vécu équivaut, en quelque sorte, à définir la manière dont un individu ou un groupe s'approprie l'espace. En bref, pour être vécu, un espace doit avoir subi un processus d'appropriation chez une population résidante ou chez les usagers.

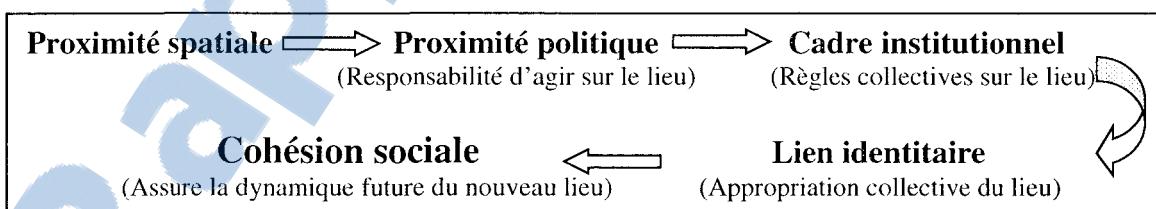
Maintenant, précisons que lorsque nous traitons d'appropriation d'espaces publics, nous ne référons pas à une prise de possession à proprement parler, comme dans le cas de l'acquisition physique de toute autre matérialité. Il s'agit plutôt d'une appropriation symbolique, qui renvoie aux perceptions, émotions et sensations. De manière empirique,

différents chercheurs ont tenté d'opérationnaliser la notion d'appropriation de l'espace. Inspiré de la phénoménologie de l'espace, Simard (2000) a, de son côté, déconstruit le concept d'appropriation de l'espace selon trois aspects, soit la *satisfaction exprimée* (opinions par rapport à la qualité du site et à ses bénéfices), la *symbolique du lieu* (lié à l'image du lieu) et le *sentiment de contrôle* (place du citoyen dans le processus décisionnel, considération des avis et besoins de la population dans l'implantation et la gestion du site). De plus, toujours en ce qui a trait à l'opérationnalisation de la notion d'appropriation, les travaux sur la notion de paysage de Fortin (2005) nous permettent d'appréhender l'appropriation de l'espace selon trois dimensions complémentaires : *matérielle* (ensemble des pratiques sociales liées à un site), *culturelle* (réfère aux perceptions, aux manières de voir, aux sens et à l'esthétisme, lié également aux valeurs et traditions) et *sociopolitique* (représente le pouvoir du sujet ou des groupes sociaux par rapport à l'espace public).

Ensuite, d'un point de vue davantage politique, mais s'approchant de la notion d'identité, d'Aquino traite pour sa part de l'*appropriation territoriale*, qu'il définit comme un « fait social total » comprenant trois facettes. En effet, pour lui, le territoire est d'abord politique, puis institutionnel et, enfin, identitaire. Le processus d'appropriation du territoire devrait éventuellement aboutir, selon lui, à une prise en charge du développement par les acteurs locaux, en tant que membres d'une collectivité tournée vers l'action. Comme préalable à cette participation, il y a toutefois le sentiment de responsabilité des acteurs. Ainsi, selon cette approche, l'appropriation territoriale :

« (...) transforme la proximité spatiale entre individus d'abord en proximité politique (responsabilité d'agir sur le lieu), puis institutionnelle (règle collective sur le lieu), enfin identitaire jusqu'à un certain point (appropriation collective d'un espace physique), pour aboutir à une cohésion sociale essentielle à la dynamique future du nouveau territoire » (D'Aquino, 2002 : 12).

**Figure 1 - Appropriation territoriale selon d'Aquino, 2002**



Dans une optique de développement local et de réelle participation citoyenne, D'Aquino met aussi l'emphasis sur l'importance d'instaurer un processus décisionnel local et collectif, où le rôle institutionnel, comprenant celui des experts, doit tendre à s'affaiblir. Il nomme le modèle de planification qu'il met au jour la « planification territoriale ascendante », visant « (...) *spécifiquement l'amorce rapide (deux ou trois ans) d'une dynamique réellement autonome pour la réflexion collective sur la gestion du territoire, par l'émergence endogène de nouveaux espaces politiques, progressivement à toutes les échelles de prises de décision* » (D'Aquino, 2002 : 13).

Dans les pages qui suivent, nous questionnerons notre rapport à l'espace mais cette fois en le cadrant selon l'époque contemporaine. Ce sera donc l'occasion de s'intéresser à la situation des agglomérations urbaines dans un contexte de mondialisation économique.

### **1.3 Le rapport à l'espace à l'ère de la mondialisation**

Nous savons que les changements accompagnant la mondialisation continuent d'influencer de manière déterminante l'organisation des sociétés et des territoires à l'échelle planétaire. De nouveaux enjeux tels que l'importance accordée à l'image des lieux ou la hiérarchisation des territoires touchent non seulement les grandes métropoles mais également les villes et territoires moins populeux ou périphériques. Dans cette section, nous tenterons donc de définir certains phénomènes qui sont rattachés à la mondialisation des marchés et qui contribuent à redéfinir les territoires périphériques du Québec. Nous y présenterons également la catégorie de « ville moyenne » et sa place dans l'économie mondialisée, puisqu'elle revêtira une importance considérable dans notre recherche, le site étudié étant localisé dans la ville de Saguenay.

#### **1.3.1 Mondialisation, métropolisation et « image » des lieux**

L'approche phénoménologique en études urbaines et régionales nous conduit presque naturellement à l'étude de l' « image » des lieux ou aux représentations spatiales. À notre époque, les phénomènes de mondialisation et de métropolisation redéfinissent le sens

accordé aux différents types de territoires, du moins c'est ce que nous tâcherons de démontrer à l'intérieur de cette section. Pour ce faire, nous expliciterons d'abord les concepts de mondialisation et de métropolisation, puis nous verrons en quoi chacun d'eux rend désormais importante « l'image » d'une ville ou d'une région et favorise la montée des pratiques de « marketing territorial ».

Pour commencer, définissons le phénomène de mondialisation. À cette fin, voici une définition tirée d'un livre du géographe Laurent Carroué, pour qui la mondialisation est :

*« (...) le processus historique d'extension progressive du système capitaliste dans l'espace géographique mondial »* (Carroué, 2007 : 5) et se traduit, depuis le milieu du XXe siècle, par *« (...) la fusion progressive des économies-monde en une seule économie-monde de plus en plus intégrée qui développe des structures sur l'ensemble de l'espace planétaire »* (Carroué, 2007 : 7).

Pour sa part, un autre géographe, Mario Bédard ajoute une facette culturelle à la mondialisation, en la définissant comme :

*« un phénomène de globalisation des échanges qui rend caduque l'obstacle des frontières nationales, des distances et des différences culturelles avec la mise en place d'une forme d'unité planétaire favorable à une interdépendance plus marquée »* (Bédard, 2002 :70).

Historiquement, un phénomène particulier a accompagné la modernisation, à partir des années 1950, soit le *placelessness*, ou l'« absence de lieu » (Relph, 1976). Là où auparavant chaque lieu montrait des particularités liées au territoire et aux personnes qui l'habitent, sont apparus des lieux standardisés, adaptés à la société de consommation. Ainsi, dans le contexte de la modernité, l'architecture tend à s'uniformiser. Des lieux deviennent semblables d'un endroit à l'autre (Simard, 1999). Pensons par exemple aux autoroutes, aux chaînes de restauration rapide, aux centres d'achats ou aux banlieues qui présentent souvent la même architecture d'un endroit à l'autre. À ce sujet, Seamon parle de « l'expérience humaine du lieu » ou « *the human experience of place* » (Seamon, 1996 : 5), ce qui le mène à vouloir comprendre pourquoi et comment les lieux sont porteurs de sens pour les individus. Pour ce faire, il se réfère aux travaux d'Edward Relph, qui a écrit *Place and placelessness*, résumant ses réflexions sur son approche phénoménologique de l'expérience du lieu (Seamon, 1996).

Plus récemment, Bédard mentionne que le contexte de mondialisation « *provoque une affirmation culturelle – et même politique – marquée aux échelles locale et régionale, comme si dorénavant on cherchait à exister localement dans un univers mondialisé* » (Bédard, 2002 : 70). De plus, des chercheurs et des décideurs s'aperçoivent désormais que dans l'économie globalisée, la seule chance de réussir réside parfois dans l'innovation. Bref, les villes et les régions, afin de demeurer compétitives, doivent se tourner vers des créneaux particuliers, afin de se faire valoir sur les marchés mondiaux. Dans le même contexte, l'attrait des grands centres demande également aux villes et aux régions de travailler leur image si elles veulent garder leurs résidants ou en attirer d'autres sur leurs territoires.

Un bon exemple réside dans l'attrait exercé pour la classe créative, mis en lumière par les recherches de l'économiste Richard Florida. Pour ce dernier, la « classe créative » comprend les artistes (qu'il qualifie de bohémiens) et les scientifiques (qu'il appelle « classe super-créative »), regroupés dans quatre grandes catégories d'emploi, soit les *technologies*, les *arts et la culture*, les *activités professionnelles et managériales* et l'*éducation*. Selon Florida, le développement économique des villes aux États-Unis semblait directement lié à l'importance qu'elles accordent à la classe créative (Darchen, Tremblay, 2008). Les gens étant de plus en plus mobiles, ils choisissent désormais l'endroit où ils désirent habiter, et les villes faisant une plus grande place à la différence, à la diversité et à la tolérance auraient plus de chances de se montrer attrayantes et donc de se développer. R. Florida écrit : « *Places that succeed in attracting and retaining creative class people prosper; those that fail don't* » (Florida, 2002 : 4). Ce retour vers *l'unique*, en termes de territoire, est peut-être une illusion car les acteurs territorialisés cherchent en fait à se classer dans la catégorie des espaces dynamiques pourvus d'aménités. Ainsi, la mondialisation semble être une « nouvelle matrice civilisationnelle », pour reprendre les termes de Fontan (2003), matrice qui donne sens à des catégories d'espaces au sein desquelles la personnalité du lieu devient secondaire, voire anecdotique.

Parallèlement à cela, un autre phénomène récent prend de l'importance à l'échelle mondiale, soit la métropolisation. Celle-ci est caractérisée, dans un contexte de

mondialisation des marchés, par l'accroissement du nombre de métropoles. Certains auteurs parlent d'un système de métropoles qui « *implique la formation d'une armature mondiale de métropoles* » (Bassand et al., 2007 : 16) . La vie urbaine concerne une part croissante de la population. Ainsi, en 2000, selon les chiffres des Nations Unies, 40% de la population mondiale habitait dans une des 400 métropoles (agglomérations de 1 million de personnes ou plus) (Bassand et al., 2007). Ce phénomène est donc lié à celui de la mondialisation et il change considérablement les rapports à l'espace. Pour Hamel,

*« La métropolisation nous invite à revoir notre conception usuelle de l'aménagement urbain, définie en fonction d'une centralité unique, en faveur d'une centralité multiple, décentrée, voire d'une réalité polycentrique. Ce sont aussi les rapports sociaux à l'espace qui changent en fonction d'une mobilité plus grande ou versatile, en fonction des lieux de résidence et des styles de vie »* (Hamel, 2005 : 396).

L'auteur parle alors d'une transformation de la hiérarchie urbaine, autant dans le cas des villes qui composent l'agglomération que dans celui qui concerne la place de la métropole par rapport au continent ou au reste du monde. Un des meilleurs pouvoirs que les agglomérations possèdent afin de se garantir une place de choix au sein de la hiérarchie urbaine réside dans la qualité de l'image qu'elle projette à l'extérieur. À ce sujet, l'approche phénoménologique peut permettre, en étudiant les représentations spatiales et le rapport des gens à leur environnement, de trouver des pistes afin de jouer sur l'image d'un lieu, de le rendre plus attrayant. En d'autres mots, nous parlons ici de *marketing territorial*.

Bref, rappelons que le contexte de la mondialisation et de la métropolisation favorise la compétition entre les villes, et ce, à différentes échelles (régionale, nationale, continentale, mondiale). Peterson a identifié ce contexte compétitif dès les années 1980 dans son livre *City limits* (1981). La réponse à cela peut être de chercher à standardiser l'image de la ville ou, au contraire, de travailler à développer ses particularités naturelles, patrimoniales, historiques, culturelles, sociales ou encore économiques. Mais d'un côté ou de l'autre, force est de constater que « l'image » d'une ville comme d'une région joue aujourd'hui un rôle incontestable dans son potentiel de développement. Pradel parle pour sa part de « *marketing urbain* », caractérisé par le recours à l'imaginaire et l'accent mis

sur l'animation d'un territoire afin de le rendre le plus attrayant possible, du moins de manière superficielle. Il ajoute : « *Les villes sont entrées dans une économie des signes où la dimension symbolique des espaces constitue une valeur principale* » (Pradel, 2007 : 123). Notons enfin que la situation des villes petites et moyennes, même celle des milieux ruraux des régions périphériques du Québec n'évolue pas en dehors de ces logiques de marché. Les préoccupations liées à l'image des lieux s'applique donc également aux agglomérations des régions périphériques du Québec.

### **1.3.2 Mondialisation et hiérarchisation des territoires**

Toujours dans le contexte de mondialisation, et en parallèle à l'importance accordée à l' « image » des lieux, se développe le phénomène de hiérarchisation des territoires (Simard, 2006). En effet, nous avons vu plus tôt que les territoires tendent à occuper une place sur une échelle de valeur accordée aux lieux. Cette situation de compétition, évoluant dans « l'espace-monde » actuel, se passe à l'échelle mondiale entre les métropoles, mais également aux échelles nationales et régionales. Voyons donc en quoi consiste ce phénomène et, surtout, lesquels de ses effets pouvons-nous observer au sein des villes des régions périphériques.

D'abord, rappelons que, tel que nous l'avons vu dans la section vouée à l'image des lieux, le phénomène de mondialisation, marqué par l'extension du système capitaliste, touche désormais l'ensemble de l'espace planétaire (Carroué, 2007). Selon Carroué, analyser la mondialisation sous l'angle territorial permet de dépasser la vision économiste pour tenir compte des réalités sociopolitiques et géopolitiques. Or, ses analyses lui permettent d'observer que, « (...) *loin d'être une homogénéisation du monde, la mondialisation accentue un système de domination et de dépendances hiérarchiques. Elle approfondit les spécificités de chaque économie et des modes de régulation des États et sociétés* » (Carroué, 2007 : 9). Cette hiérarchie est d'autant plus marquée lorsque nous comparons les situations de territoires du Sud et celles de territoires du Nord, mais également, à une moindre échelle, lorsque nous comparons une métropole et des villes des régions périphériques, au Québec par exemple. D'ailleurs, notre auteur de référence précise que les principaux pôles de développement de l'économie mondiale attirent un

flux important de population de travailleurs provenant le plus souvent du Sud, et qui contribuent au développement économique de ces territoires attractifs (Carroué, 2007 : 58). À l'inverse, ces flux migratoires contribueraient au sous-développement de nombreux territoires.

Pour leur part, Bouneau et Lung parlent de pôles de compétitivité, où la capacité à innover devient une condition pour qu'un territoire puisse se développer, dans un contexte de concurrence internationale. Ils soulignent que c'est ce qui conduit les collectivités territoriales à intervenir, de manière plus soutenue depuis les années 1990, dans les domaines de la recherche et de l'innovation (Bouneau, Lung, 2006). Il semble d'ailleurs s'agir d'une des stratégies adoptées par le gouvernement du Québec afin de contribuer au développement économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, par exemple en ce qui a trait aux investissements publics destinés au projet de « La vallée de l'aluminium ». Nous constatons que les dynamiques territoriales actuelles, à l'ère de la mondialisation de l'économie, du développement des communications et des réseaux de transport, rendent plus difficiles l'inclusion des villes petites et moyennes et des territoires ruraux dans ce réseau de compétition planétaire (Simard, 2006). Au Québec, ces territoires des régions périphériques, qui autrefois pouvaient se fier sur l'exploitation des ressources naturelles et sur l'agriculture pour se développer, doivent aujourd'hui faire preuve de plus de créativité afin de trouver des voies diversifiées pour assurer leur développement, bref, pour tenter d'être inclus dans cette nouvelle économie.

Maintenant, intéressons-nous à un article de Martin Simard qui traite justement de la situation des régions périphériques en ce qui a trait à la hiérarchisation des territoires. D'abord, notons que l'auteur associe à ce phénomène la dévitalisation ainsi que le déclin démographique des villes de tailles petite et moyenne et des milieux ruraux en général (Simard, 2006). En effet, il parle de la « *dévalorisation symbolique des cadres de vie non métropolitains* » et des rapports utilitaires au territoire (Simard, 2006 : 434). Pour lui, ces phénomènes se concrétisent par leur effet sur les dynamiques migratoires. En effet, ces villes de tailles modestes se retrouvent face au domaine planétaire et sont constamment mises en comparaison avec d'autres villes, souvent plus grandes, plus modernes et plus

« attirantes ». Ainsi, ces dernières attirent davantage de gens. Les dynamiques migratoires d'une région comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean ne seraient donc pas étrangères à ce phénomène de hiérarchisation des territoires. En effet, au Canada, c'est le Québec qui présente le plus fort taux de migrants infra-provinciaux chez les jeunes. Les régions périphériques sont les perdantes de cette « migration interrégionale », qui profite plutôt à Montréal, Québec et Gatineau, et ce, surtout depuis une quinzaine d'années (Simard, 2006).

Les causes de la migration des jeunes sont nombreuses. Il peut s'agir de la volonté de poursuivre des études, de la recherche d'un emploi, mais aussi de l'attrait pour la mobilité qui apparaît souvent vers le début de la vingtaine et qui semble lié à un phénomène culturel visible dans les pays industrialisés (Leblanc et al., 2003). Au Québec, les conséquences négatives de cette migration sont accentuées par la faible natalité des trente dernières années, de sorte que l'arrivée ou le départ des jeunes fait la différence dans l'issu du bilan migratoire des régions périphériques. Ainsi, le départ des jeunes devient un enjeu économique et politique pour ces régions, puisque leur présence joue un rôle déterminant quant à la consommation, à la croissance économique et à la diversité des services offerts. Sur le plan des politiques publiques, la migration des jeunes se répercute au palier provincial (santé et éducation), mais aussi au sein des communautés locales et régionales quant à l'aménagement du territoire et aux services de proximité (Simard, 2006 : 63). Les dynamiques migratoires se voient donc porteuses d'éventuelles inégalités socio-territoriales.

Pour ce dernier auteur, la solution semble résider dans l'adoption d'une attitude positive et combattive, afin de rendre les milieux périphériques réellement attrayants, non seulement pour les jeunes qui en sont issus, mais également pour ceux qui proviendraient de l'extérieur. Ainsi, le champ des représentations est interpellé par la mondialisation. Notamment, celle-ci augmente les attentes face aux cadres de vie et aux équipements urbains. C'est donc dire qu'il faudrait « plonger » dans cette dynamique de compétition entre les territoires afin de se hisser en quelque sorte sur l'échelle de la hiérarchie des territoires. Intéressons-nous maintenant plus spécifiquement au concept de « ville

moyenne », puisque ce mémoire situe justement ses interrogations sur la vie urbaine à cette échelle.

### **1.3.3 La « ville moyenne »**

Dans le champ des études urbaines et régionales, l'utilisation du concept de ville moyenne est fréquente malgré les difficultés de classification de ce type de villes ainsi que le défi de vérification de son caractère particulier (Santamaria, 2000). En effet, une grande partie des populations nord-américaines et européennes habitent ces villes, des pôles de services publics et commerciaux qui sont généralement bien répartis sur les territoires nationaux (Plane, 2003 ; Saint-Julien, 2003). Nous décrirons donc ce concept, après quoi nous verrons en quoi effectivement son usage s'avère pertinent en aménagement du territoire et en développement régional.

Pour débuter, notons qu'il existe différentes classifications des villes selon la taille. Ici, nous nous attarderons plus particulièrement à la classification faite par Bruneau et explicitée dans son texte *L'archipel urbain québécois. Un nouveau rapport société-espace*. (2000). Donc, d'après l'auteur, le Québec a une forme urbaine qui comprend sept catégories. Il est donc hors de question pour Bruneau de parler du Québec de manière simpliste, soit en opposant sa métropole, Montréal, et sa capitale, Québec, au reste de la province qui constituerait le monde rural, homogène et centré sur le passé. Ainsi, les sept catégories urbaines du Québec qu'il présente sont les suivantes : 1. Montréal; 2. Québec; 3. Villes moyennes supérieures; 4. Villes moyennes; 5. Villes petites; 6. Centres de services et 7. Centres de services élémentaires (Bruneau, 2000). Quant à ce qui nous concerne ici, notons que les villes moyennes supérieures comptent entre 125 000 et 200 000 habitants et sont au nombre de quatre, totalisant 9,7 % de la population totale. La ville fusionnée de Saguenay fait partie de cette catégorie.

Quant aux villes moyennes, elles comprennent entre 20 000 et 70 000 habitants et le Québec en comptait 19 en 1996, soit 11,5 % de sa population<sup>10</sup>. Nous pouvons donc

---

<sup>10</sup> Ces données sont tirées par Bruneau des chiffres du recensement de 1996.

affirmer que selon cette classification, une ville moyenne comprend entre 20 000 et 200 000 habitants et qu'au Québec en 1996, 21.2 % de la population québécoise trouvait demeure dans une de ces villes. Celles-ci sont distribuées sur le territoire québécois, en plus forte concentration dans la vallée du Saint-Laurent ainsi qu'aux alentours de Montréal. Plusieurs services gouvernementaux y sont dispensés, dont les bureaux de services de différents ministères, des réseaux d'établissements scolaires, des établissements de santé, etc. Quant aux particularités de leur économie, nous y reviendrons plus loin.

Maintenant, précisons que d'autres catégorisations peuvent être réalisées afin de définir les villes petites et moyennes. C'est le cas de Pumain, qui décrit la ville moyenne de manière différente (1999). Toutefois, celle-ci parle des villes européennes, qui sont certes différentes de celles du Québec. Ainsi, pour elle, les villes petites et moyennes sont des villes qui comprennent entre 10 000 et 100 000 habitants. Ces dernières sont, selon Pumain, trois fois plus nombreuses en Europe qu'en Amérique du nord et plus rapprochées. Elles sont également plus âgées, et donc elles possèdent un plus important patrimoine historique, monumental et architectural. Voyons maintenant en quoi le concept de ville moyenne est pertinent en aménagement du territoire et en développement régional.

Pour continuer, il serait donc pertinent de noter que l'étude des fonctions des villes moyennes permet de mieux comprendre les logiques qui sous-tendent le développement du territoire. Ainsi, toujours en nous référant aux observations de Bruneau, nous comprenons que les villes moyennes supérieures du Québec représentent des places centrales, en plus d'occuper une fonction économique forte et diversifiée. Elles jouent enfin un « *rôle de capitale régionale sur le plan administratif* » (Bruneau, 2000 : 33). Quant aux villes moyennes, elles sont moins imposantes sur le plan économique, mais sont plus nombreuses et bien réparties sur le territoire de la province. Elles servent ainsi de relais à l'influence des capitales régionales et, sur le plan de la production, Bruneau fait remarquer qu'elles sont tournées, dans le cas des régions périphériques, vers la transformation des ressources naturelles ou, dans le cas des régions centrales, vers la fabrication ou la confection (Bruneau, 2000 : 33). Enfin, Bruneau parle de la capacité de

structuration et de polarisation de l'espace des villes moyennes (Bruneau, 2000 : 34 ; 56). Toutes ces observations sur les caractéristiques et fonctions économiques ou administratives des villes moyennes permettent aux chercheurs, puis inévitablement aux décideurs, politiques ou non, de mieux orienter leurs interventions en termes de développement régional et d'aménagement du territoire.

Par rapport aux recherches de Pumain, revenons sur son analyse de l'évolution des villes européennes à long terme. Ses observations montrent, dans un contexte d'économie mondialisée, une tendance à la hiérarchisation, c'est-à-dire à l'augmentation des inégalités de la taille des villes (Pumain, 1999 : 167). Elle fait remarquer que cette tendance s'est accentuée depuis 1950. Elle met en cause différents éléments, dont la diffusion hiérarchique des innovations, un processus de sélection systématique accentuant la concentration, le tout résultant de l'accroissement de la vitesse des communications (Pumain, 1999 : 173). Nous résumons ici ces constats afin de montrer comment le concept de « ville moyenne » peut servir en termes d'aménagement du territoire et de développement régional. En effet, Pumain fait ressortir non seulement des problématiques, mais également des solutions concrètes, dont le maintien ou le développement d'une spécialisation particulière pour les villes petites et moyennes aux prises avec des problèmes de décroissance (Pumain, 1999). Pour elle, cette solution présente toutefois une chance de réussite plutôt incertaine. Elle met donc l'accent sur l'importance d'une forte intervention politique pour contrer le phénomène de hiérarchisation. Interventions qui devront se tourner vers la notion de développement durable. Développer la société d'information se présente également comme une solution prometteuse. Ces travaux illustrent, encore une fois, comment l'étude des villes petites et moyennes peut être utile en termes de développement des régions, peu importe qu'elles soient en Europe ou en Amérique du nord.

En conclusion, ajoutons que les débats entourant les différents angles d'analyse en termes de systèmes urbains prennent tous en compte à leur manière le développement des villes de tailles petites et moyennes. Cela est vrai qu'il s'agisse des pyramides « taille-rang », de la théorie des places centrales, des pôles de croissance et de développement, de celle de l'innovation et du cycle du produit, ou encore la notion de centre-péphérie. Le

devenir de ces villes est donc au centre des études vouées aux systèmes urbains, en particulier lorsque les problématiques touchent à l'économie et à l'aménagement du territoire. En effet, comme nous l'avons vu plus tôt, ces milieux sont soumis à de fortes pressions dans le contexte de la mondialisation, d'où l'émergence de diverses difficultés, comme d'offrir des aménités et un cadre de vie semblables ou équivalents à ceux des métropoles. Ils sont en quelque sorte victimes des représentations et des valeurs actuelles. Cela rappelle l'importance à accorder à l'innovation en termes de développement des territoires, comme le montrent les résultats des recherches de Florida quant à la classe créative (Florida, 2005). Enfin, toutes ces discussions concernant l'image des lieux dans un contexte de mondialisation des territoires nous ont mené non seulement à nous intéresser au contexte des villes moyennes, mais également à réfléchir à plus petite échelle encore. Ainsi, le rapport à l'espace au sein des quartiers sera notre prochain point à développer dans ce chapitre.

## 1.4 De l'écologie sociale aux espaces publics

Réfléchir à l'organisation sociale au sein des villes se fait difficilement sans passer par les travaux de l'École de Chicago, qui ont guidé en quelque sorte par la suite les recherches en études urbaines et régionales. Nous présenterons donc cette école de pensée, puis nous nous arrêterons au concept d'effets de proximité, qui découle directement de ces recherches. Ce détour nous vaudra finalement une présentation du rôle et des fonctions des espaces publics dans les quartiers urbains.

### 1.4.1 L'écologie sociale

Au début du siècle dernier, la ville de Chicago a été le laboratoire d'une nouvelle manière d'appréhender la vie sociale, soit l'écologie urbaine. Cette ville, en pleine expansion vers les années 1920, fût perçue par les sociologues de l'École de Chicago comme le milieu idéal pour chercher à comprendre comment les individus interagissent. Les premiers auteurs de cette école furent Park, Burgess, McKenzie et Wirth. D'ailleurs, selon Castells, les futurs développements de la sociologie urbaine proviennent des trois premiers chapitres du livre *The City* (1925), rédigé par Park, Burgess et McKenzie (Castells, 1969 : 172). Pour Hawley, l'écologie sociale se définit comme « *l'étude*

*morphologique de la vie collective dans ses aspects statiques et dynamiques* » (Grafmeyer, 1984 :9). Les écrits du philosophe Georg Simmel sur la personnalité urbaine auraient toutefois servis de base à leurs réflexions (Grafmeyer, 1984). Leur méthode consistait en une approche «terrain», que Park, lui-même ancien journaliste, comparait à une pratique journalistique, mais effectuée de manière plus précise et avec plus de recul (Grafmeyer, 1984 : 7). Leurs observations devaient leur permettre de percevoir autrement les rapports sociaux et la relation espace-société. Toutefois, notons que malgré ce que pourrait laisser sous-entendre la métaphore avec l'écologie naturelle, l'écologie urbaine ne se limitait pas à réduire l'explication des interactions sociales au milieu physique. En effet :

*« (...) l'attention se porte avant tout sur le système social, son organisation, son fonctionnement et ses transformations. Sur ce point, Park est particulièrement explicite : "L'écologie humaine, dans le sens que les sociologues voudraient donner à ce terme, ne se confond pas avec la géographie, ni même avec la géographie humaine. Ce qui nous intéresse, c'est la communauté plus que l'homme, les rapports entre les hommes plus que leur rapport au sol sur lequel ils vivent" »* (Grafmeyer, 1984 : 34).

Des schémas représentant l'organisation spatiale des communautés au sein des villes ont émergé des travaux sur l'écologie sociale. D'abord, Burgess a été le premier à décrire le modèle des zones concentriques, avec des aires sociales qui distingue les quartiers selon les caractéristiques socio-économiques, démographiques ou ethniques de ses habitants. Suite à l'exemple de la ville de Chicago, ce modèle montrait que la ville était découpée en catégories sociales et qu'à chaque quartier appartenait un degré d'organisation sociale, un type d'habitation et des rôles sociaux différents. Selon ce schéma, plus le quartier est proche du centre de la ville, moins il est couru par les classes sociales les plus aisées, et vice-versa. Par la suite, d'autres modèles ont vu le jour, se voulant plus représentatifs de la réalité des villes, tels que la représentation sectorielle (Hoyt, 1939) ou polynucléaire (Harris et Ullman, 1945), et, plus récemment, une superposition des trois modèles, avec l'écologie factorielle (Grafmeyer, 1984 : 26). Des reproches ont été faits, entre autre par Castells, quant à l'ethnocentrisme véhiculé par les théories écologiques, qui supposent des modes d'organisation urbaine calqués sur la culture de masse (Castells, 1969). Ce

dernier va même jusqu'à prétendre que la sociologie urbaine n'a pas d'objet théorique spécifique, puisque ce dernier, la culture urbaine, serait en fait un mythe :

*« La culture urbaine n'est pas un concept. Elle est à proprement parler un mythe, puisqu'elle raconte, idéologiquement, l'histoire de l'espèce humaine. La sociologie urbaine fondée sur la culture urbaine est une idéologie de la modernité, assimilée, de façon ethnocentrique, à la cristallisation des formes sociales du capitalisme libéral »* (Castells, 1969 : 179).

Quoi qu'il en soit, les méthodes et les modèles découlant de l'approche de l'écologie sociale ont, depuis, inspiré nombre de recherches en sciences humaines. Dans le cadre des études urbaines et régionales, Michel Perron a, de son côté, dégagé la structure socio-résidentielle et les conditions de vie au Saguenay selon cette approche. En se basant sur les données du recensement de 1991, il a divisé la sous-région du Saguenay en trois zones socio-économique, qu'il a par la suite subdivisées en aires sociales. Ses observations permettent de montrer que, malgré l'homogénéité ethnique et culturelle de cette région, ses quartiers montrent des disparités importantes, notamment en ce qui a trait au statut socio-économique ainsi qu'à la taille des ménages, à l'âge des familles et à l'occupation de ses habitants (Perron, 1997). Enfin, pour l'auteur, les modèles écologiques permettent de comprendre comment s'imbriquent les dynamiques résidentielle et sociale d'une ville moyenne. Bref, suite à ces observations, la question demeure à savoir si la dimension spatiale joue sur les faits sociaux, ou si, au contraire, la dimension sociale influence d'avantage les faits spatiaux (Perron, 1997 :44).

Pour en revenir à l'approche phénoménologique en géographie telle que présentée au début de ce chapitre, notons que si, dans un premier temps, cette dernière semble en opposition avec l'écologie sociale, c'est qu'elle s'attarde au rapport que l'individu entretient avec l'espace et ne s'intéresse peu ou pas au système social et à la structure de la ville. D'ailleurs, les écrits de Walter Firey (1945) sur les sentiments d'appartenance locaux et la forme urbaine, selon une approche culturaliste ou phénoménologique, ont été mis en opposition aux modèles de la structure urbaine et au déterminisme qui caractériserait ceux-ci (Knox, 1995). Néanmoins, on peut affirmer que la dynamique d'attraction-répulsion à la base de l'homogénéité sociale des quartiers selon l'écologie

sociale est fondée sur des représentations individuelles et collectives de l'espace urbain et de la place que chacun peut ou doit y occuper. Ces perceptions et représentations soutiennent les actions et les stratégies résidentielles des individus ou des ménages. Les unités socio-spatiales ainsi créées pourraient dès lors expliquer la relative homogénéité des pratiques et représentations sociales à l'échelle locale et leur diversité sur une base plus large, phénomène que l'on peut qualifier d'effet de proximité.

#### 1.4.2 Les effets de proximité

Toutes ces réflexions sur l'écologie sociale nous mènent à aborder le thème des « effets de proximité ». L'intérêt pour ce sujet de recherche découle directement des autres thèmes vus plus tôt, soit l'espace, son appropriation, puis l'écologie sociale. Toute cette démarche nous pousse à nous interroger quant à l'impact du milieu de vie sur les trajectoires des individus. Nous ferons donc ici un survol des résultats de la recherche concernant les effets de proximité, puis nous tâcherons de nous concentrer sur ses possibles répercussions face aux représentations et à l'appropriation de l'espace.

Pour débuter, notons que d'autres expressions se retrouvent dans les recherches qui traitent de phénomènes liés aux « effets de proximité ». En effet, certains parleront d'« effets de quartier », d'« effets de milieu », d'« effets de territoire » ou encore d'« effets de lieu » dans le cas de Bourdieu. Ils sont l'équivalent des *neighbourhood effects*, étudiés d'abord aux États-Unis. D'ailleurs, selon une revue des travaux sur les effets de quartier réalisés aux États-Unis, Marpsat (1999) souligne que nombre de travaux découlent du phénomène souvent étudié des ghettos. Ainsi, de nombreux chercheurs ont voulu connaître les effets possibles sur les trajectoires des individus d'une concentration en un même territoire de personnes présentant des caractéristiques sociales, économiques ou ethniques semblables. Différentes théories ont ainsi été élaborées, dont certaines tendent à souligner les avantages de la mixité sociale, entre autres pour le devenir des jeunes : les théories de la *contagion*; celles de la *socialisation collective* et les *théories institutionnelles* (Marpsat, 1999 : 312). D'autres théories tendraient plutôt à souligner les effets négatifs d'une mixité socio-économique chez les jeunes issus des classes moins aisées, dont : la théorie de la *privatation relative*, celle du *conflit culturel* et, enfin, la

théorie de la *compétition sociale* (Marpsat, 1999 : 313). Ainsi, d'une étude à l'autre, les résultats divergent, dépendamment de l'angle d'analyse des phénomènes sociaux.

Pourtant, les chercheurs s'entendent pour conclure que les quartiers habités au cours d'une vie ont une influence sur les personnes. Souvent envisagée de manière négative, certains auteurs spécifient que cette influence peut être également positive (Séguin et al., 2002; Bacqué et al., 2007). En se basant sur les travaux empiriques récents, Séguin et Divay nuancent toutefois la portée des effets de proximité : « *les effets de milieu influencent les trajectoires des enfants et des adultes qui résident dans les quartiers pauvres, mais d'une manière moindre que les caractéristiques individuelles ou familiales de ces personnes* » (Séguin et al., 2002 : iii). Cette vision « modérée » sur les effets de milieu rejoint les écrits de Sélimanovski (2009). De plus, leurs observations semblent montrer que les effets de proximité varient selon les étapes de la vie et semblent toucher de manière plus marquée les adolescents et les jeunes adultes (notamment par l'influence des pairs) et, dans un deuxième temps, les adultes (surtout via l'accès à l'emploi) (Séguin et al., 2002).

À la suite de leurs questionnements à propos de la mobilité, Bacqué et Fol dressent pour leur part un portrait nuancé des résultats relatifs aux études sur les effets de proximité. En effet, ces chercheuses critiquent entre autre la vision négative découlant des cadres théoriques des études sur les effets de proximité. D'abord, la théorie de l'*underclass*, élaborée par Gunnar Myrdal en 1962 et plus tard remplacée par le terme *ghetto*, serait réductrice et erronée puisqu'elle tend à identifier presque uniquement les ghettos à des situations d'anomie et d'isolement social (Bacqué et al., 2007 : 6). Dans les faits, la réalité est de toute évidence plus nuancée. Quant à la théorie du capital social ou des réseaux sociaux, ses conclusions seraient, toujours selon Bacqué et Fol, encore une fois axés vers une vision négative des relations entre les personnes habitant dans les quartiers dits pauvres. Ainsi, Putman, qui perçoit un déclin du capital social aux États-Unis, particulièrement dans les quartiers pauvres, définit ce concept ainsi : « *Un ensemble de liens, de normes et de confiance facilitant la coordination et la coopération au sein d'un groupe ou d'une société* » (cité dans Bacqué et al., 2007 :7).

En résumé, les écrits découlant de ces théories sur les effets de proximité seraient en partie responsables du regard négatif porté sur les quartiers défavorisés, à la fois par les décideurs et les chercheurs, où l'isolement et les comportements dits déviants semblent être perçus comme «contagieux». Rappelons que de manière empirique pourtant, les études semblent montrer que les trajectoires individuelles sont influencées par de multiples facteurs, dont certains ont nettement plus d'impacts que le contexte physique (Ellen et Turner, 1997; Marpsat, 1999; Séguin et al., 2002 ; Bacqué et al., 2007 ). Nous pouvons nous demander si c'est le quartier pauvre ou si c'est plutôt la pauvreté qui affecte ces personnes. Le défi devient donc en quelque sorte pour les chercheurs de faire la part des choses entre les effets de l'environnement physique (notamment le quartier) sur les trajectoires des membres des familles, et ceux liés à une panoplie d'autres agents influents (les caractéristiques et les valeurs familiales, le fonctionnement des institutions, la nature des mesures de redistribution de la richesse, la structure même de l'organisation sociale, etc.). Ainsi Bacqué et Fol font remarquer que les effets de quartier semblent plus facilement remarquables aux États-Unis, comparativement au Canada ou à d'autres pays d'Europe (Allemagne, Suède, Grande-Bretagne) où les mesures de redistribution de la richesse sont plus importantes (Bacqué et al., 2007 : 10).

#### **1.4.3 Les espaces publics au cœur des quartiers**

D'abord orientée vers les conceptions de l'espace, puis son appropriation collective, notre intérêt de recherche s'est ensuite dirigé vers la ville moyenne à l'ère de la mondialisation. Puis, l'écologie sociale nous a poussés à nous intéresser aux effets de proximités. Maintenant, nous souhaitons aborder de manière plus approfondie le concept d'espace public. En effet, arborant diverses formes, étant plus ou moins présents d'une ville à une autre, ces espaces semblent permettre à la collectivité de se retrouver en un même lieu, d'échanger, de prendre conscience des différences, de créer des liens, de développer des représentations et pratiques communes. Nous prendrons donc ici le temps de définir l'espace public, de le décrire, de comprendre ses origines, ses fonctions ainsi que ses caractéristiques particulières.

En débutant, survolons les origines du concept d'espace public et dressons un portrait global de la situation contemporaine de ces espaces dans les villes. D'après les écrits du géographe François Tomas, l'espace public se serait imposé comme concept au cours des années 1970. Avant cela, soit au cours les années 1950 et 1960, certains chercheurs parlaient plutôt d'« espaces collectifs » ou de « centres civiques » (Tomas, 2001 :77). Une contribution importante, notamment en ce qui concerne les aspects théoriques du concept d'espace public serait, selon Quéré (1992), celle d'Habermas dans « L'espace public », dont la première édition date de 1962. Cet ouvrage aurait contribué à rendre ce concept d'usage courant en sciences sociales (Quéré, 1992). Toutefois, pour Thomas, Habermas aurait plutôt développé le concept de « sphère publique ». Ainsi, il qualifie sa contribution quant à l'invention du concept d'espace public de mythique (Tomas, 2001 : 76). Toujours selon cet auteur, la particularité du concept d'espace public résiderait dans le fait qu'il est apparu dans les écrits afin de décrier la dégradation et la disparition imminente de ce type d'espace au sein des villes (Tomas, 2001). Or, cette fragilité des espaces publics dans les villes occidentales ne serait pas étrangère aux transformations urbaines découlant de l'adaptation à la vie moderne et, en grande partie, à la nouvelle place occupée à l'époque par l'automobile.

De plus, l'attrait pour la vie urbaine et le déplacement des zones habitées vers les périphéries des villes a peu à peu déplacé les commerces à l'extérieur des centres-villes. En même temps, l'avènement de la société de consommation a contribué à l'émergence de nouveaux espaces, soit les centres commerciaux, au cours des années 1960-1970. Ces derniers espaces, détenus par des intérêts privés, se sont alors avérés plus « populaires » que les espaces publics traditionnels (Tomas, 2001). Comme le fait remarquer Ghorra-Gobin, ces endroits, symbole de l'uniformisation et bien ancrés dans la société globalisée, offrent des marchandises de toutes provenances dans des boutiques franchisées. Ils ne remplissent toutefois pas les mêmes fonctions quant aux relations sociales au sein des villes que les espaces publics traditionnels (Ghorra-Gobin, 2001). Selon cette position, les anciennes places publiques seraient devenues des endroits plutôt destinés aux touristes et parfois même muséifiés ou artificialisés. Leur dévalorisation par la population locale est parfois aussi remarquée. Ainsi, pour Ghorra-Gobin :

« Face au succès incontestable des espaces publics du secteur privé qui réussissent en fait à inscrire l’usager dans l’univers global de la consommation, les espaces publics traditionnels subissent un processus de dévalorisation pour ne plus être assimilés, grâce aux médias notamment, qu’à des espaces d’incivilité et de violence » (Ghorra-Gobin, 2001 : 8).

Tomas ajoute quant à lui :

« (...) la force de la psychose est devenue telle que la recherche d'une protection détermine désormais le devenir de nombre d'espaces publics hérités et surtout bien des formes d'urbanisation périphérique» (Tomas, 2001 : 79).

Enfin, toujours selon Tomas, les transformations touchant les espaces publics ont comme facteurs quatre révolutions contemporaines, soit les révolutions culturelle, technologique, économique et politique (Tomas, 2001). C'est donc dans ce contexte que l'avenir des espaces publics est devenu un enjeu pour les chercheurs en études urbaines et régionales comme pour les aménagistes. Face à ce nouvel enjeu, ils oscillent donc entre la réduction de la place de ces espaces dans les villes ou, inversement, une mise en valeur et un renouvellement de ses formes.

Maintenant, voyons comment peut être défini l'espace public. Nous l'avons vu plus tôt en le comparant avec l'espace privé, nous considérons qu'un lieu est public par son caractère « à partager » puis par son accessibilité, garantissant en ses lieux une certaine diversité sociale. Il suppose également certaines règles collectives, afin d'assurer la cohabitation pacifique des individus. Selon l'angle urbanistique, « *On peut considérer l'espace public comme la partie de domaine public non bâti, affecté à des usages publics* » (Merlin et Choay, 2000). Toutefois, du point de vue des études urbaines et régionales, il semble pertinent d'aller plus loin et de considérer les espaces publics en combinant à la fois ce caractère objectif – ou matériel – et leur aspect plus subjectif – ou symbolique. Ainsi, Ghorra-Gobin cite l'historien de l'architecture Leonardo Benevolo :

« *Par espaces publics, on entend non seulement la matérialité des espaces publics dans la ville qui autorisent la rencontre dans l'anonymat d'individus de classes sociales, de races, d'ethnies et de religions différentes, mais aussi leur dimension immatérielle à travers les représentations qu'ils suscitent et la valeur symbolique qu'ils véhiculent*

*(Benevolo, 1993). Les espaces publics, qu'ils soient des espaces de proximité ou encore des espaces centraux, participent de la construction du lien social tout comme ils l'induisent »* (Ghorra-Gobin, 2001 : 5).

Dans le même ordre idée, Berdoulay écrit pour sa part que l'espace public est « *celui qui permet de devenir conscient de la présence d'autrui (...), c'est un espace de sensibilité à l'altérité, un espace où se déploie la mise en scène de soi et des autres (Joseph, 1984; Sennett, 1992; Plan urbain, 1991; Quéré et Brezger, 1992-1993)* » (Berdoulay, 1997 : 304). Il ajoute que l'espace public, par les normes et pratiques qu'il exige, de manière formelle ou informelle « *milite contre toute appropriation permanente par un groupe particulier (Sansot, 1991)* » (Berdoulay, 1997 : 304). D'un point de vue plus philosophique, Berdoulay (1997) et Ghorra-Gobin (2001) considèrent de plus l'espace public comme une condition à l'exercice de la démocratie. Ainsi, Berdoulay appuie sa réflexion sur celle de Habermas pour affirmer que l'espace public « *est celui qui assure la réflexion et le libre exercice de l'argumentation en vue d'une saine harmonisation des opinions* » (Berdoulay, 1997 : 304). Pour Ghorra-Gobin, cela était d'autant plus vrai dans la ville traditionnelle, où les espaces publics étaient considérés comme « *(...) les supports matériels d'une négociation permanente entre acteurs sociaux des différentes sphères de la société civile et de l'État* » (Ghorra-Gobin, 2001 : 9).

En résumé, l'espace public pourrait être décrit par sa liberté d'accès, qui permet à une diversité de personnes de se côtoyer en un même lieu, et ce sans contraintes monétaires. Chaque individu se fait une représentation des lieux qui lui est propre, ce qui peut contribuer à améliorer ou non sa qualité de vie. Du point de vue des interactions sociales, notons que les espaces publics deviennent inévitablement des lieux d'échanges, contribuant à créer ou renforcer les liens sociaux d'une communauté. Enfin, selon certains auteurs, les espaces publics contribueraient à l'exercice de la démocratie, en devenant le théâtre de débats d'idées. Toutefois, nous avons vu que les avis sont partagés quant à ce postulat, notamment d'après Quéré, pour qui ce constat s'applique plus à la « sphère publique » qu'aux espaces publics tels que nous les avons décrits ici (Quéré, 1992).

Finalement, revenons sur les travaux de Ghorra-Gobin, pour qui les espaces publics ont représenté historiquement un capital social pour les individus et la société (Ghorra-Gobin, 2001 : 9). Celle-ci dresse un portrait des fonctions que remplissent les espaces publics au sein des villes et qui lui permettent de conclure qu'ils contribuent au capital social d'une communauté :

- Mise en scène d'une société dans sa *diversité*;
- Espace privilégié de *l'apprentissage de l'altérité* pour l'individu;
- Par cette mixité sociale et culturelle : distinction entre ville et campagne, processus d'*identification à la ville*;
- Apprentissage des *ressemblances et différences entre les individus*;
- Confèrent le sentiment d'une *identité commune possible*;
- *Mise à distance de soi par rapport aux siens et à l'autre* dans un contexte anonyme;
- Reflètent la *pluralité* des individus et des communautés tout en les faisant accéder à une *visibilité politique*;
- Permettent des relations sociales entre les individus qui ne dépendent pas de la *position sociale* qu'ils occupent;
- Mode de *relation égalitaire* qui permet un *sentiment d'appartenance de tous à ces espaces* (Ghorra-Gobin, 2001 : 9)

Face à ce rôle qu'ont assuré tout au long de l'histoire des villes les espaces publics, puis suite au constat de leur dévalorisation récente, Ghorra-Gobin propose deux solutions afin d'assurer leur pérennité. D'abord, le secteur public pourrait investir dans les espaces publics détenus par des intérêts privés, soit en y incluant des services offerts par la fonction publique et/ou en y organisant des activités d'ordre culturel; en second lieu, s'assurer de la sensibilisation de la population pour une revalorisation des espaces verts, entre autres en améliorant l'accessibilité à ces lieux pour toutes les catégories de la population (Ghorra-Gobin, 2001 : 10). Vous trouverez dans la Figure 1.2 les caractéristiques et fonctions des espaces publics, tel que présentés par Berdoulay et Ghorra-Gobin.

Figure 2 - L'espace public, caractéristiques et fonctions (À partir de Berdoulay, 1997 et Ghorra-Gobin, 2001)

L'espace public	
Matérialité	Aspect symbolique
	<i>Relations sociales</i>
Caractéristiques physiques des lieux; Accessibilité ; liberté d'accès (+ ou - grande); Mise en scène de la diversité sociale.	Relations sociales non basées sur la position sociale, mode de relation égalitaire; Lieux d'échanges et d'interactions sociales; Construction de liens sociaux; Exercice de la démocratie.
	<i>Processus identitaire, communautaire</i>
	Sentiment d'appartenance; Identité collective. Mise à distance de soi par rapport aux autres, apprentissage de l'altérité; Distinction entre ville et campagne, processus d'identification à la ville;

Suite à ce tour d'horizon des écrits scientifiques liés à notre thème de recherche, nous nous pencherons, dans le chapitre suivant, sur notre problématique et la méthodologie que nous avons choisi d'adopter.

## Chapitre 2 : Objectifs et méthodologie

### 2.1 Problématique

Suite à la présentation de la revue des écrits scientifiques, nous concluons que certaines questions gagneraient à être approfondies. En effet, afin de contribuer à l'avancement des études urbaines et régionales, nous avons retenu trois questions que nous tenterons d'élucider par ce mémoire. Voici comment elles se présentent :

« *Dans un contexte de ville moyenne à l'ère de la mondialisation des marchés :*

1. *Quelles sont les représentations d'un espace public récréatif à Saguenay?*
2. *Y a-t-il appropriation?*
3. *Y observe-t-on des effets de proximité? »*

Afin de répondre à ces questions, nous avons élaboré une méthodologie appropriée.

### 2.2 Méthodologie

Dressons maintenant le portrait de cette démarche méthodologique. Pour ce faire, nous parlerons d'abord du site choisi, puis de la population à l'étude. Nous ferons ensuite un bref survol du contenu de notre outil de collecte de données. Nous verrons finalement que l'analyse des données a été prévue en deux temps, afin de répondre à notre problématique.

Pour débuter, notons que nous avons choisi, comme espace public à Saguenay, le site du Vieux port de Chicoutimi. Les raisons qui justifient ce choix sont bien décrites dans l'Article 1 qui suit, aux pages 59 et 60. Celui-ci, situé dans l'arrondissement de Chicoutimi, a été inauguré en 1992. Il s'agit d'un espace qui avait auparavant une fonction exclusivement industrielle. La municipalité de Chicoutimi, s'est, à partir du début des années 1980, liée aux gouvernements provincial et fédéral, afin de réaménager l'ensemble de la zone portuaire pour en faire un espace à vocation collective. Au fil des

ans, son aménagement a été retouché afin de rendre l'endroit attrayant et polyvalent. Ainsi, nous y retrouvons aujourd'hui une promenade piétonnière qui longe la rivière Saguenay, des sentiers pédestres traversant les aménagements paysagers, une piste cyclable, une zone pour les spectacles extérieurs, un restaurant, une crêmerie, un marché public, un parc pour enfants, un terrain de pétanque, trois fontaines sises à des endroits différents sur le site, des espaces verts et une zone publique plus centrale. Des jeux d'eau ont été aménagés à l'été 2008, mais ils étaient non fonctionnels lors de notre enquête. Enfin, une programmation des activités estivale est prévue à chaque été, incluant des soirées de danse en ligne ainsi que des spectacles sur la grande scène<sup>11</sup>.

**Figure 3 - Vue sur la fontaine**

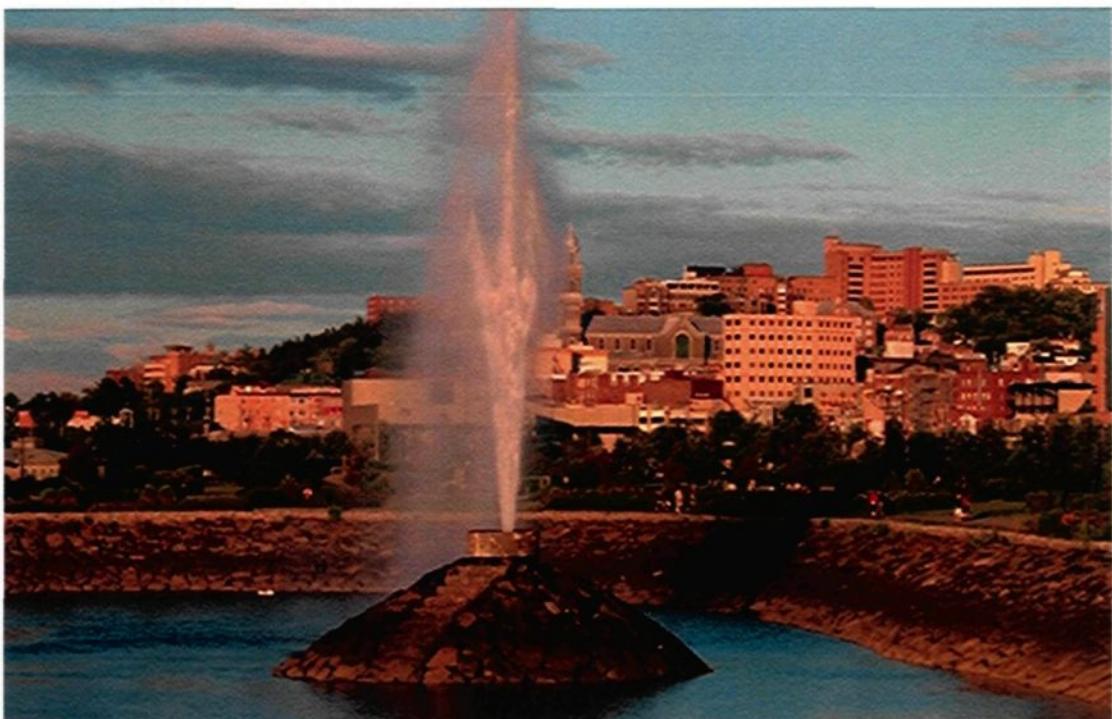


Photo. : Ville de Saguenay

---

<sup>11</sup> Notons que la zone portuaire de Chicoutimi est fonctionnelle uniquement pour la saison estivale, soit de mai à septembre.

Figure 4 – Vue sur le hangar et la place public

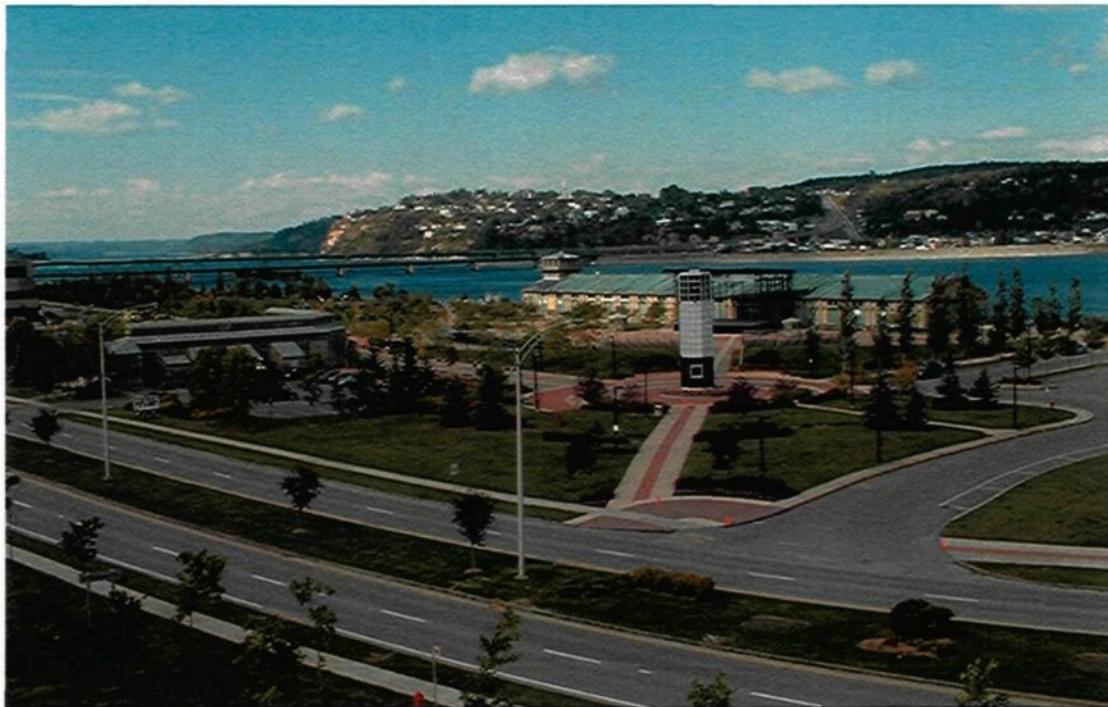


Photo. : Martin Simard

Ensuite, quant à notre outil de collecte de données, précisons que nous avons opté pour un questionnaire à administrer sur place par un interviewer (voir Annexe 1). La plupart des 28 questions (cela comprend les sous-questions) qu'il contenait étaient fermées et à choix de réponses. Celles-ci étaient regroupées selon trois thèmes, soit : « fréquentation et pratiques reliées au site »; « satisfaction et appréciation du site » ainsi que « identification et profil des répondants ». La population à l'étude, soit les usagers de la zone portuaire de Chicoutimi sur une base annuelle, a été estimée à 200 000 personnes par les gestionnaires du site. Il a été convenu de réaliser 385 questionnaires. Ainsi, pour cette population, un tel échantillon correspond à une marge d'erreur de plus ou moins 5%, 19 fois sur 20 (Guay, 1991 : 92). Lors de l'enquête, nous avons choisi de couvrir plusieurs moments du jour. Cependant, pour des questions de logistique, nous avons couvert ces périodes de façon parfois inégale entre les trois moments choisis, soit *avant-midi; après-midi, et soir* (voir Figure 5).

Toutefois, nous avons d'abord cru bon de réaliser un pré-test, afin d'évaluer la qualité des questions et des choix de réponses de notre outil. Ainsi, neuf pré-tests ont été réalisés sur le site du Vieux-Port le 25 juin 2008. L'enquête officielle a eu lieu entre le 2 juillet 2008 et le 21 août de la même année, nous permettant d'administrer 385 questionnaires, dont nous observerons ici la répartition.

Figure 5 - Pourcentage de répondants selon le moment de la journée



Le questionnaire a été administré à différents jours de la semaine. Nous avons également voulu couvrir la période de la fin de semaine, mais le mauvais temps en plus de questions de disponibilité ont rendu plus difficile la couverture de cette plage-horaire (voir figure 6).

Enfin, les gens ayant possiblement l'habitude de fréquenter des secteurs différents en fonction de leurs profils, nous nous sommes déplacés sur le site afin de couvrir quatre secteurs (*Promenade ou zone piétonnière, Complexe des Halles et hangar; Fontaine aux bélugas, étang et jardins; Piste cyclable ou jeux d'enfants*). Pour ce critère, l'échantillon final a été réparti de façon assez égale entre les zones du site, les effectifs variant entre 21,3 % et 27,3 % selon l'endroit (voir Figure 7).

Figure 6 - Pourcentage de répondants selon le jour de la semaine

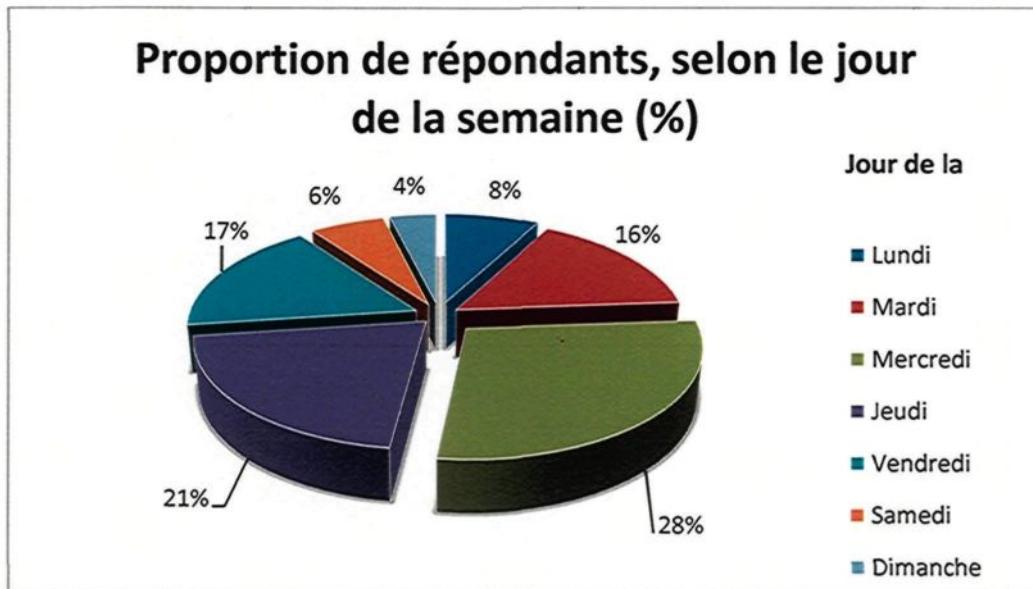
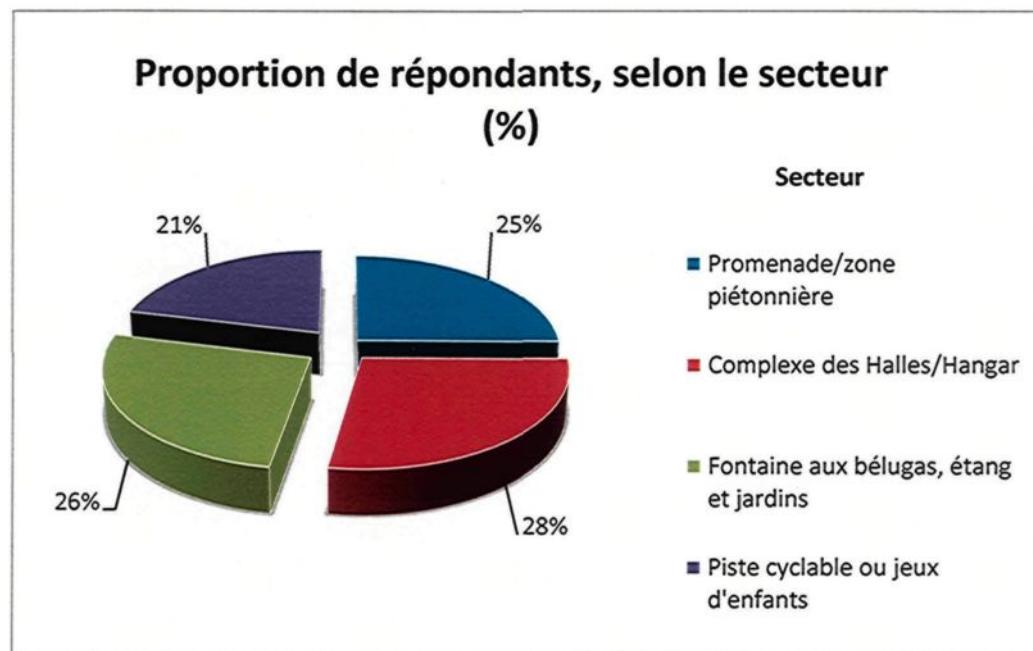


Figure 7 - Pourcentage de répondants selon le secteur



Quant au choix des participants, il s'est fait au hasard le plus possible. Notons toutefois que cela a été fait dans les situations de grande affluence, mais lors des journées de plus faible achalandage, la plupart des gens rencontrés étaient interrogés.

Aussi, précisons que nous avons poursuivi une démarche afin d'obtenir une certification éthique de la part du *Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'Université du Québec à Chicoutimi. Le projet de recherche a été approuvé, à condition qu'une lettre explicative garantissant la confidentialité des résultats et exposant les noms des chercheurs ainsi que celui du président du Comité d'éthique soit fournie à chacun des participants.

Pour ce qui est du contenu du questionnaire, notons que nos premières interrogations de recherche, liées à l'appropriation des espaces publics, nous ont permis d'élaborer un questionnaire en trois volets<sup>12</sup>. D'abord, les questions concernant les *habitudes de fréquentation et les pratiques reliées au site*, puis celles relatives à la *satisfaction et appréciation du site* et, enfin, les questions se rapportant au *profil des répondants*. En tout, ce sont 28 questions (soit 16 questions, et 12 sous-questions) qui ont été soumises à des usagers du Vieux port de Chicoutimi, la plupart étant fermées et à choix de réponses, à quelques exceptions près.

Dans un deuxième temps, soulignons qu'afin de répondre à notre questionnement relatif aux effets de proximité, le code postal des répondants a été utilisé afin d'opérationnaliser ce concept. Quatre aires de « proximité résidentielle » ont ensuite été déterminées autour d'un centroïde situé au Vieux port (voir Article 2, p. 100-101). Le choix des distances a été fait d'abord pour son aspect pratique (afin d'obtenir une quantité de réponses uniforme selon les territoires), puis afin de délimiter des profils d'usagers potentiels (distance de marche, arrondissement, agglomération, extérieur de celle-ci). L'analyse des résultats a donc été réalisée en deux étapes qui correspondent, pour la première, à l'Article 1 et pour la seconde, à l'Article 2 du présent mémoire. Enfin, soulignons que la compilation et l'analyse des données ont été réalisées à l'aide du logiciel de statistiques SPSS. De plus, pour le découpage territorial effectué à partir des codes postaux, nous avons utilisé *Map Info*.

---

<sup>12</sup> Voir le questionnaire à l'Annexe 1.

## **Chapitre 3 : Article 1**

SIMARD, M., FORTIN, M.-J., TREMBLAY, M-H. (2009), « L'appropriation des sites et paysages urbains requalifiés. Regard sur le Vieux-Port de Chicoutimi », *Environnement urbain / Urban environment*, vol. 3, 2009, p. b-1 à b-22, [En ligne] URL : [http://www.vrm.ca/EUUE/vol3\\_2009/EUE3\\_simard.pdf](http://www.vrm.ca/EUUE/vol3_2009/EUE3_simard.pdf)

## « L'appropriation de sites et paysages urbains requalifiés. Regard sur le Vieux-port de Chicoutimi »<sup>13</sup>

Martin Simard,  
Département des Sciences humaines et CRDT,  
Université du Québec à Chicoutimi.

Marie-José Fortin,  
Chaire de recherche du Canada en Développement régional et territorial et CRDT,  
Université du Québec à Rimouski.

Marie-Hélène Tremblay,  
Département des Sciences humaines,  
Université du Québec à Chicoutimi.

### Résumé

Au cours des années 1980 et 1990, le Québec a vécu une série de requalifications d'espaces portuaires. Ces projets urbains ont donné lieu à de multiples processus d'implantation, plus ou moins participatifs ou partenariaux. Ces débats renvoient à la question plus large de la construction du paysage et de l'environnement urbains ainsi qu'à leur appropriation sociale. Dans ce contexte, il apparaît pertinent de revenir sur l'une de ces expériences de planification, soit celle du « Vieux-port de Chicoutimi ». Comment et pour qui a été façonné ce paysage urbain requalifié? Quelle est la nature du processus d'appropriation du site par les usagers? Près de dix-sept ans après le réaménagement de cet espace urbain, les résultats d'un sondage montrent la forte appropriation du site, tant du point de vue matériel que sur les plans symbolique et politique.

### Mots-clés

Espaces portuaires, paysage urbain, requalification, appropriation, urbanisme, Chicoutimi.

### Abstract : Sense of Place in Revitalized Waterfronts. The Case of Chicoutimi - Quebec

During the 1980's and 1990's, there has been a number of waterfronts' revitalization in Quebec's cities. These large urban projects led to different implementation mechanisms, more or less participatory. The debates associated to the planning process and the urban design raised the broader issue of urban landscape and sense of place. In this context, it seems relevant to look back at one of those experiments, more precisely the so-called "Chicoutimi Old-Port". How and for whom this revitalization process was implemented? What is the nature of the sense of place developed by the users? More than 17 years after the refitting of this urban space, a survey shows a strong popular attachment to the site, as well from the material point of view as from the symbolic and political perspectives.

### Key words

Waterfront, Urban landscape, Urban planning, Revitalization, Sense of place, Chicoutimi.

---

<sup>13</sup> Cette recherche a été financée par le programme « nouvelle initiative » du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) et par la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial (UQAR). De plus, les auteurs aimeraient remercier Madame Johanne Boisjoly pour ses précieux commentaires sur les aspects méthodologiques de l'analyse.

Au cours des années 1980 et 1990, le Québec a vécu une série de grands programmes urbanistiques visant à requalifier des espaces portuaires, notamment à Montréal, à Québec, à Trois-Rivières et à Chicoutimi. Divers projets d'aménagement ont ainsi été mis en place, ciblant généralement les fonctions récréative et touristique pour ces territoires centraux situés en bordure de plans d'eau importants. Ces démarches s'inscrivent dans un contexte culturel marqué par une grande sensibilité face à la qualité de vie, à l'environnement et au patrimoine (Bonin, 2008). De plus, celles-ci s'insèrent dans une tendance relativement nouvelle qualifiée d'urbanisme festif, laquelle tendance aspire à revaloriser symboliquement les centres-villes par des aménagements permanents ou temporaires (Pradel, 2007 ; Zuchin, 1995). Sur le plan pratique, ces interventions s'expliquent par une conjoncture caractérisée par la relocation des activités industrialo-portuaires vers la périphérie urbaine et par la politique fédérale de cession des infrastructures portuaires aux municipalités locales.

Les projets québécois de requalification d'espaces portuaires ont donné lieu à de multiples processus d'implantation, plus ou moins participatifs ou partenariaux (Courcier, 2008 ; Larochelle et Piché, 1990 ; Marsan, 1991). On y remarque des débats ou des conflits sur les usages à favoriser ou sur la forme des aménagements opposant les élites locales et des groupes de citoyens (Tremblay, 2004 ; Villeneuve et al., 2005). De plus, les projets de réaménagement ont pu contenir des espaces verts, minéralisés ou construits dans des proportions différencierées. Par ailleurs, la « popularité » de ces sites requalifiés varie d'un endroit à l'autre. Finalement, la nature des règles de fonctionnement de même que la pérennité du concept originel d'aménagement sont également diversifiées.

Ces débats entourant le réaménagement d'anciennes zones portuaires renvoient à la question plus large de la construction du paysage et de l'environnement urbains ainsi qu'à celle de l'appropriation des aménagements physiques. En effet, de tels projets d'urbanisme constituent des temps forts dans l'histoire des villes, en particulier celle des villes moyennes. Il s'agit souvent d'occasions pour, sinon les redessiner, du moins tenter

de redonner un second souffle à leur centre-ville, généralement délaissé au profit d'espaces suburbains. Mais comment ont été façonnés ces nouveaux paysages et environnements urbains? Et pour qui? En d'autres termes, situer ces projets urbanistiques dans une perspective de paysage oblige à soulever l'enjeu de l'appropriation des grands espaces publics comme les espaces portuaires requalifiés, et cela, autant en des termes matériels que symboliques.

Comme le suggèrent divers chercheurs et certaines politiques publiques (Conseil de l'Europe, 2000), le paysage n'est pas tant la partie visible des formes matérielles et l'effet de composition que la façon de percevoir ces éléments et de leur attribuer une signification. Dans cette perspective, comme le formule Augustin, « la construction et l'aménagement de sites publics participent à la fabrication d'identités communes puisque ces sites s'inscrivent dans l'espace vécu et quotidien des groupes et des habitants » (2000 : 11). La question de l'appropriation, matérielle et symbolique, est donc au cœur des pratiques et des recherches en architecture de paysage, en urbanisme et en aménagement du territoire. En effet, la finalité première de tout aménagement n'est-elle pas que celui-ci soit utilisé et apprécié par les usagers ?

Dans ce contexte, il apparaît pertinent de revenir sur l'une de ces expériences de requalification d'espace portuaire. Inauguré en 1992, le « Vieux-Port » de Chicoutimi, dans la ville regroupée de Saguenay, est un exemple intéressant de métamorphose territoriale ayant misé sur le caractère public des aménités. Autant les procédures interpellées que les formes spatiales et paysagères adoptées, dans une situation de ville moyenne, pourraient apporter des enseignements. Nous tenterons de faire l'analyse de ce programme d'urbanisme par le biais du concept d'appropriation. Dans cette optique, nous traiterons d'abord de la dimension théorique de ce concept. Nous poursuivrons avec une brève mise au jour de la petite histoire du projet. Par la suite, nous analyserons les résultats d'un sondage tenu en 2008 auprès d'usagers, après avoir abordé les aspects méthodologiques.

## L'appropriation des espaces publics et du paysage urbain

Le concept d'appropriation est employé depuis plus d'une vingtaine d'années dans les domaines et disciplines qui s'intéressent aux territoires. Curieusement, il existe peu de définitions ou de critères d'analyse de ce phénomène sociopsychologique. Il ne s'agit pas d'une appropriation au sens d'une prise de possession physique ou légale mais bien des mécanismes par lesquels les populations apprivoisent un site ou un territoire plus vaste, apprennent à s'y repérer et à s'y sentir à l'aise, pour éventuellement le considérer comme faisant partie de leur identité, d'une certaine manière. Hossard et Jarvin en parlent comme de « l'acte de faire sien par l'attribution d'un sens » (2005 : 22). Cette appropriation est une construction sociale qui se réalise dans le temps à travers la fréquentation des lieux et en fonction de diverses variables, notamment les attributs géoarchitecturaux du paysage et de l'environnement.

Le concept d'appropriation est difficile à traduire dans d'autres langues que le français. En anglais, certains termes s'en rapprochent : *sense of place, attachment, territorial marking* (Davies et Herbert, 1993). Malgré tout, l'appropriation est un thème qui s'intègre au courant culturaliste en urbanisme, courant très présent chez les Anglo-Saxons (Jacobs, 1961 ; Lynch, 1989 ; Mumford, 1981, etc.). Le culturalisme prône une ville plus compacte conçue d'abord pour les piétons. Dans le monde francophone, l'appropriation a notamment été étudiée en évaluant les effets néfastes de la réglementation des usages sur un lieu par les autorités (Hossard et Jarvin, 2005). Semmoud (2007) a aussi traité de « la réception sociale de l'urbanisme » en mettant en relief la complexité des valeurs et représentations des usagers et les processus de recomposition de celles-ci, occasionnés par les projets urbains et les opérations de requalification. De manière plus fondamentale, la lisibilité de l'espace selon les groupes sociaux a été occultée. Or, comme l'affirme Serfaty-Garzon en revisitant des écrits de Marx, Lefebvre, Chombart de Lauwe et Raymond : « [l']appropriation est ainsi à la fois une saisie de l'objet et une dynamique d'action sur le monde matériel et social dans une intention de construction du sujet » (2003 : 27).

Dans cette perspective, il est possible de se demander dans quelle mesure les projets d'aménagement réalisés par les professionnels répondent aux besoins et aux goûts des populations. Sachant que les cultures paysagères des premiers et des seconds peuvent différer, comme l'ont souligné diverses recherches, les choix ne sont pas toujours aisés et ceux-ci peuvent devenir sources de tensions, voire de conflits (Dubost et Lizet, 1995). Or, des choix sont faits à chacune des phases du processus de la planification et ceux-ci influencent le projet finalement concrétisé. Les phases plus en amont ont retenu l'attention des chercheurs, entre autres, sous l'angle des dynamiques d'acteurs et des processus de participation touchant l'attribution des vocations des sites et des grandes orientations de leur programmation. Quant aux phases plus en aval, relatives aux fonctions, au design et à l'appropriation des sites par les usagers, celles-ci ont été moins investiguées.

Plusieurs tentatives d'opérationnaliser le concept d'appropriation s'inspirent des écrits sur la phénoménologie de l'espace. Par exemple, Simard (2000) a décliné le concept d'appropriation en trois aspects, soit la satisfaction exprimée, la symbolique du lieu et le sentiment de contrôle. La satisfaction serait perceptible dans les avis et opinions sur la qualité du site et les bénéfices associés aux aménagements et équipements. La symbolique du lieu est un élément plus intangible que se reflète dans l'image du lieu, dans son utilisation effective ainsi que dans les vertus qu'on lui attribue. Le sentiment de contrôle serait issu de l'ouverture des processus décisionnels aux citoyens et de l'impression que les avis et besoins de la population ont été considérés dans le processus d'implantation et dans la gestion d'un site.

Des recherches réalisées sur la notion de paysage, particulièrement nombreuses depuis une quinzaine d'années, peuvent aussi aider à traduire le concept d'appropriation en des termes opératoires, malgré leur accent sur le milieu rural. Par exemple, Fortin (2005) propose de décomposer l'appropriation autour de trois dimensions complémentaires : matérielle, culturelle et sociopolitique. Chacun des modes d'appropriation peut être associé à un corpus de travaux réalisés en paysage que nous estimons constituer un paradigme. L'appropriation matérielle réfère à l'ensemble des pratiques sociales

associées à un site, incluant les usages, les habitudes de fréquentation et l’accessibilité, et se rapprochant plus largement de la notion d’« espace vécu » de Frémont (1976).

En ce qui a trait à lappropriation culturelle, cette dimension s’inspire du concept de culture paysagère, entendue comme manières de percevoir et de figurer l'espace qui « posent des formes de perception, manières de voir et manières d'être qui transmettent valeurs et traditions et tissent des liens culturels, tout comme le langage » (Epstein, 1981 : 54). La culture paysagère, comme ensemble de codes et de conventions sociales partagés et assimilés par les membres d'une communauté, participe ainsi à l'établissement de liens sociaux, tout comme à l'exclusion. Elle se cristallise notamment dans des normes touchant l'appréciation esthétique qui peuvent se constituer en « modèle paysager »<sup>14</sup> (Cadiou et Luginbühl, 1995). Lappropriation culturelle réfère donc aux processus de perceptions et de qualification des lieux : par le biais de l'expérience sensorielle, touchant l'esthétique des formes, elle renvoie au rapport au lieu et à l'environnement naturel, de même qu'aux significations qui en découlent.

Enfin, lappropriation politique est reliée au pouvoir du sujet dans l'espace public. D'une part, elle rejoint la notion de territorialité, c'est-à-dire de la maîtrise de l'espace par un ou plusieurs groupes d'acteurs. Par exemple, l'aménagement a-t-il été conçu pour répondre aux besoins des uns plus qu'à ceux des autres? D'autre part, ce mode dappropriation concerne le rapport à l'Autre : est-il possible de s'identifier à l'espace public et d'y « vivre-ensemble »? Dans ce processus de questionnement, Raffestin estime que le paysage constituerait un « système de communication » dont le rôle serait de transmettre « un message sur l'extériorité et l'altérité » (1977 : 126). En ce sens, la représentation du paysage ainsi que l'image du site qui sont portées par des individus et des groupes pourraient être des indicateurs de cette appropriation d'un site comme la zone portuaire de Chicoutimi.

---

<sup>14</sup> L'idée du modèle peut être associée à celle du style architectural, c'est-à-dire à un ensemble de formes et d'éléments matériels créant un effet de composition reconnaissable. En architecture de paysage par exemple, le modèle « pittoresque » a longtemps servi de référence dominante pour penser l'aménagement des grands parcs urbains au début du 20<sup>e</sup> siècle, dont ceux de Central Park à New York et du Mont-Royal à Montréal.

Ainsi, les grandes opérations de requalification d'espaces portuaires représentent des moments importants pour dessiner la ville et, idéalement, essayer de faire en sorte que celle-ci réponde aux divers besoins de ses citoyens. Les étapes de la planification de ces grands sites urbains, en amont, ont été plus étudiées que celles réalisées en aval. Notre étude vise à apporter une connaissance à ce sujet et, cela, en s'intéressant aux usagers qui fréquentent un site situé dans une ville moyenne du Québec, soit le « Vieux-Port » de Chicoutimi : est-ce que les choix faits par les aménagistes répondent aux aspirations des visiteurs? Pour répondre à cette question, nous tentons de saisir de quelles façons les visiteurs s'approprient ce lieu. Inspirés de travaux précédents, nous distinguons trois formes d'appropriation : matérielle, symbolique et politique (voir la Figure 8). Nous cherchons donc à comprendre les pratiques et les habitudes de fréquentation du site, la façon dont les usagers qualifient les choix fait en matière d'esthétique formelle, si ils estiment que le site participe à leur qualité de vie, si il représente bien l'image de Chicoutimi, etc. Avant de décrire plus avant la méthodologie utilisée ainsi que les résultats d'enquête, situons brièvement le site et le contexte entourant les choix d'aménagement.

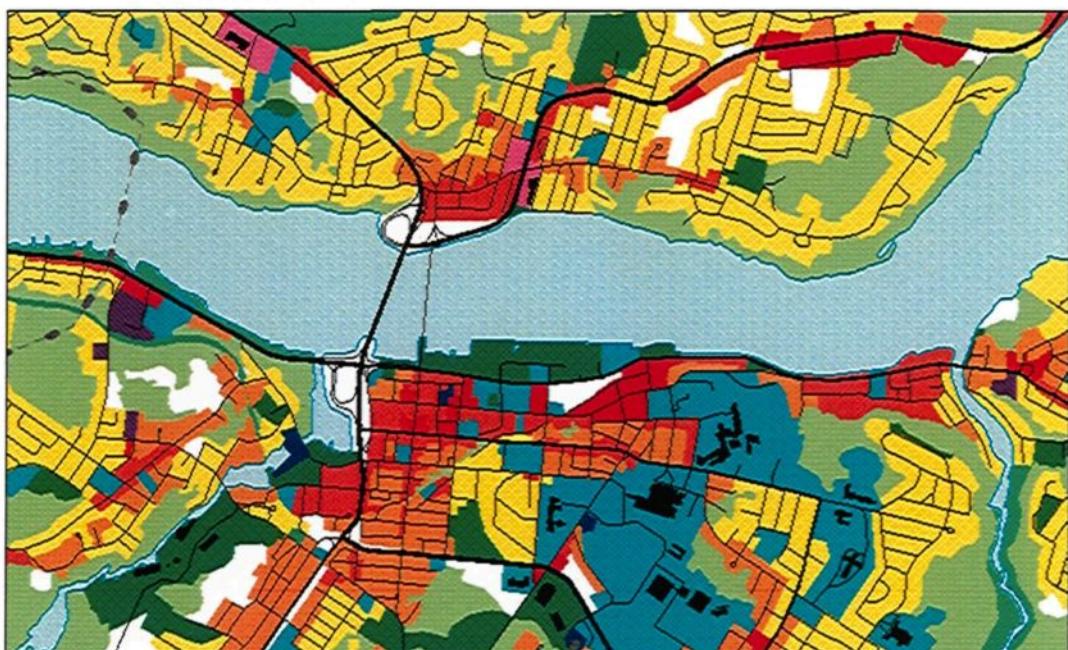
**Figure 8 - Les dimensions du concept d'appropriation**

<b>Dimension</b>
<b>1) Appropriation matérielle</b> (usages, pratiques et accessibilité, etc.)
<b>2) Appropriation symbolique</b> (appréciation, sens du lieu, sentiment d'être à sa place, etc.)
<b>3) Appropriation politique</b> (sentiment de maîtrise du territoire, rapports à l'altérité, etc.)

## Site et contexte du projet

Le centre-ville de Chicoutimi est principalement construit sur des terrasses et des affleurements rocheux constituant le lit majeur de la rivière Saguenay, sur la rive sud du cours d'eau. Ce milieu vallonné, et escarpé par endroits, regroupe des activités institutionnelles et commerciales dans une concentration importante malgré le fait que plusieurs entreprises se soient déplacées vers l'axe périphérique du boulevard Talbot, depuis les années 1970 (Figure 9). À l'intérieur de cet ensemble urbain, le site de la zone portuaire de Chicoutimi est un terrain plat de 17 hectares dont la majeure partie a été façonnée par des opérations de remblaiement ayant eu lieu en 1929. Cet espace appartenant alors au gouvernement fédéral, et géré par le ministère des Travaux publics, a été utilisé principalement pour l'entreposage de produits pétroliers et de matériaux en vrac, jusqu'au milieu des années 1980. Les nombreux réservoirs de mazout que l'on y retrouvait ont ainsi profondément affecté le paysage de l'ancienne ville de Chicoutimi et limité l'accès aux berges de la rivière Saguenay, et ce, pendant des décennies (Figure 10).

Figure 9 - Utilisation du sol au centre-ville de Chicoutimi



Source : Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Figure 10 - Le centre-ville de Chicoutimi à la fin des années 1970



Source : Yves-Michel Garant

Vers 1980, la municipalité et des groupes de citoyens prennent conscience des problèmes d'esthétique et les dangers possibles reliés à de telles installations industrielles, situées en plein cœur de la capitale régionale. Au même moment, le contexte favorise la mise en place d'un projet d'envergure au centre-ville de la « Reine-du-Nord ». D'une part, le gouvernement canadien annonce la construction d'un autre port plus aisément accessible, à Grande-Anse, quelques kilomètres en aval sur la rivière. D'autre part, le démantèlement des voies ferrées raccordant le port au réseau régional est à l'ordre du jour. Plusieurs esquisses de projet sont présentées sur la place publique au cours des années 1980 et le « Vieux-Port » fait l'objet de débats et de propositions, à divers moments, notamment lors des campagnes électorales fédérales de 1980, 1984 et 1988.

Pendant près de dix ans, des visions différentes concernant l'avenir du site s'affrontent, comme le résume Tremblay (2004). En 1979, la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) mène une première consultation publique sur le réaménagement de ce grand site. Des visions opposées y sont exprimées. D'un côté, le gouvernement fédéral propose un programme ambitieux combinant activités institutionnelles, locatives et

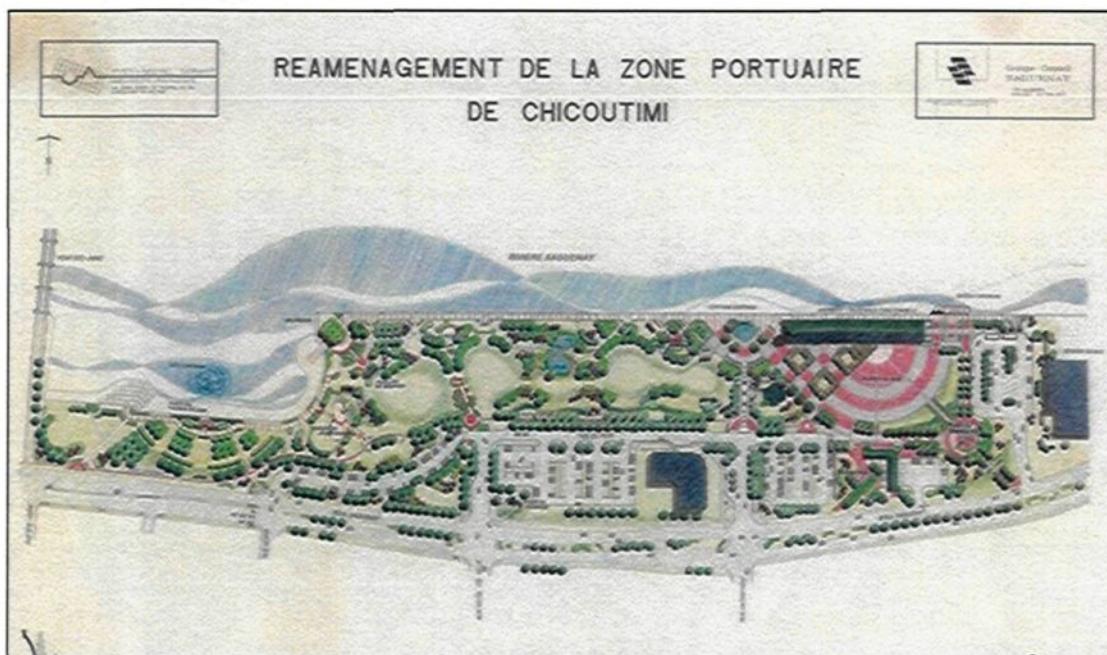
récréatives. Plus précisément, le projet est composé « d'un centre de congrès, d'un complexe hôtelier, d'une marina, d'un centre d'achat, d'un édifice administratif et d'un complexe de logements pour la classe moyenne et la classe aisée » (idem: 310). De l'autre, le Comité de l'Environnement de Chicoutimi (CEC) mise sur une conception de l'espace urbain valorisant des habitations locatives destinées à des classes sociales moins fortunées et, surtout, sur la présence d'espaces verts à des fins récréatives et communautaires.

Au cours des années qui suivent, le CEC investit des efforts importants pour mobiliser les acteurs locaux et régionaux autour de sa vision que l'on peut qualifier de sociale et d'environnementale. En 1983, cet organisme prend la tête d'une coalition rassemblant six groupes communautaires. Par le biais de divers moyens, il travaille aussi à rejoindre l'opinion publique, orchestrant deux pétitions de respectivement 1500 et 5000 noms. À chacune des consultations publiques menées sur le thème du réaménagement de la zone portuaire, le comité présente sa conception d'un bon projet d'aménagement. Enfin, il cherche à sensibiliser les élus municipaux et fédéraux à sa cause. Le dossier de la zone portuaire s'inscrit alors dans un cadre plus large concernant l'avenir du centre-ville de Chicoutimi, car le projet est vu comme devant contribuer à la revitalisation du secteur.

À la suite d'une consultation publique tenue en 1984, l'administration municipale présente un nouveau projet d'intervention. Celui-ci rejoint les premières esquisses soumises cinq ans plus tôt par le gouvernement canadien. Cependant, les élections fédérales favorisent un contexte propice à une réorientation du projet et des valeurs sous-jacentes. En effet, le conseiller municipal André Harvey devient alors député du comté Chicoutimi-Le-Fjord sous la bannière du parti Progressiste-Conservateur. De concert avec les autorités locales, il travaillera pour que Travaux publics Canada cède le site à la Ville de Chicoutimi et qu'il finance, du même coup, la décontamination des matériaux meubles qui constituent l'assise du site. D'ailleurs, la faible capacité de support des sols était ressortie comme une contrainte limitant l'implantation de grands bâtiments.

En 1984, les éléments politiques se mettent en place pour amener la réalisation d'un programme d'intervention. L'élaboration du plan directeur du grand site urbain est confiée à la firme Yves-Michel Garant, architecte paysagiste (Figure 11). Au-delà de la controverse sur le transport et l'entreposage en milieu péri-urbain des sols contaminés, le nouveau projet suscite l'adhésion de l'ensemble des acteurs du développement local. Il est le fruit d'une concertation entre l'équipe de consultants et de représentants de la Ville, des élus et des fonctionnaires. Son inauguration est faite en 1992, soit l'année des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du peuplement euro-canadien dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Figure 11 - Plan concept du réaménagement de la zone portuaire



Source : firme Yves-Michel Garant, architecte paysagiste

Contrairement au « Vieux-Port » de Québec, le site réaménagé ne comporte pas de logements de luxe de type condominium et il accueille peu de commerces. Il s'agit d'un vaste espace paysager accessible à tous et à toutes et relié aux réseaux piétonniers du pont Sainte-Anne et de la promenade du secteur de Rivière-du-Moulin (Figure 12). On y retrouve peu de bâtiments, si ce n'est l'ancien hangar et le modeste complexe du marché

public des Halles. Toutefois, deux composantes ont affaiblis le concept d'aménagement, du point de vue des acteurs sociocommunautaires, soit l'implantation d'un édifice administratif fédéral, au centre du site, et de la Réserve navale de Chicoutimi, dans sa partie est. Enfin, les activités portuaires ont été restreintes à la présence d'un petit navire de croisières nommé « La Marjolaine » et aux visites occasionnelles de bateaux à faible tirant d'eau, à des fins touristiques.

Figure 12 - Fontaine située au centre du site



Source : Martin Simard, 2006

À première vue, le projet semble exemplaire à plusieurs égards. Le site a gagné plusieurs prix (Boivin, 1993). L'achalandage quotidien y est très fort lors de la période estivale (Tremblay, 1993). Plusieurs activités spéciales s'y déroulent, activités destinées à des clientèles variées d'usagers, notamment des spectacles musicaux et de la danse sociale. Cette programmation est développée sous la direction d'un organisme para-municipal de gestion créé à cette fin (Côté, 1993a). Soulignons aussi que les gestes de vandalisme sont rares (Côté, 1993b). Enfin, cet élan de réappropriation populaire d'un site urbain a favorisé un mouvement de revitalisation plus large du centre-ville au cours de la décennie 1990 (Figure 13). Ce mouvement, qui s'est depuis ralenti, intègre l'application du

programme « rue principale » sur la rue Racine et l'érection d'un petit centre d'affaires à proximité de l'hôtel de ville (Simard et Maltais, 2004). Cependant, il semble pertinent de valider cette première lecture par une étude plus approfondie. À cette fin, un sondage a été réalisé. Celui-ci visait à mesurer les formes d'appropriation du site par les usagers sous les angles suivants : usages et habitudes de fréquentation du site, appréciation esthétique des aménagements, contribution du site à divers besoins comme la qualité de vie ou l'image de la ville.

**Figure 13 - Le centre-ville de Chicoutimi vu de la rive nord du Saguenay**



Source : Association des centres-villes de Chicoutimi

### **La méthodologie de recherche**

La population à l'étude, soit les usagers de la zone portuaire de Chicoutimi sur une base annuelle, a été estimée à 200 000 personnes par les gestionnaires du site. Ainsi, nous avons choisi de distribuer 385 questionnaires, administrés en face à face par un intervieweur, au cours des mois de juillet et août 2008<sup>15</sup>. Le questionnaire contenait 31 questions, généralement fermées et à choix de réponses. Celles-ci étaient regroupées en

<sup>15</sup> Pour une telle population, un échantillon de cette taille correspond à une marge d'erreur de plus ou moins 5%, 19 fois sur 20 (Guay, 1991 : 92).

trois volets : 1) « fréquentation et pratiques reliées au site », 2) « satisfaction et appréciation du site » ainsi que 3) « identification et profil des répondants ».

Afin que nos résultats soient le plus représentatifs de l'ensemble de la population à l'étude, nous avons choisi de couvrir plusieurs moments de la semaine et du jour de même que diverses zones à l'intérieur du site. Notre échantillon a donc été divisé en fonction des jours de la semaine et des moments du jour (voir Tableau 1). Ensuite, présumant que les gens ont probablement l'habitude de fréquenter un ou des lieux précis sur le site, dépendamment de leurs profils, nous nous sommes déplacés sur le site afin de couvrir quatre zones (*Promenade ou zone piétonnière; Complexe des Halles et hangar ; Fontaine aux bélugas, étang et jardins; Piste cyclable ou jeux d'enfants*). Pour chacune de ces zones, le nombre de questionnaires à administrer a été prédéfini à 25 % de l'échantillon, ce qui a été respecté, à peu de chose près (voir Tableau 2). Notons que le temps maussade lors de cette période a soulevé quelques difficultés opérationnelles. En ce qui concerne le déroulement des entretiens, le choix des participants se faisait au hasard, dans la mesure du possible. Le principe suivant a été adopté : laisser passer trois personnes et interroger la quatrième personne rencontrée, sauf les jours de faible affluence.

Tableau 1 – La répartition temporelle de l'échantillon

<b>Moment de la journée</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
Avant-midi	128	33,2 %
Après-midi	161	41,8 %
Soir	96	24,9 %
<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>100 %</b>
<b>Jour de la semaine</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
Lundi	30	7,8 %
Mardi	62	16,1 %
Mercredi	108	28,1 %
Jeudi	80	20,8 %
Vendredi	66	17,1 %
Samedi	24	6,2 %
Dimanche	15	3,9 %
<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>100 %</b>

**Tableau 2 – La répartition géographique de l'échantillon**

<b>Endroit</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
Promenade ou zone piétonnière	97	25,2 %
Complexe des Halles / Hangar	105	27,3 %
Fontaine aux bélugas, étang et jardins	101	26,2 %
Piste cyclable ou jeux d'enfants	82	21,3 %
<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>100 %</b>

Malgré toutes les précautions prises, la méthode choisie comporte certaines limites. Premièrement, le fait que les répondants aient été des usagers du site plutôt que, plus largement, des citoyens de l'arrondissement, a pu contribuer à augmenter artificiellement les avis et opinions favorables. En effet, la simple fréquentation du lieu est, au départ, une forme d'approbation de l'usage et de la forme du site par les citoyens car les gens qui n'apprécient pas ce lieu n'auront pas tendance à le visiter. Dans cette perspective, l'enquête ne mesure que l'appropriation des visiteurs effectifs interrogés du site. Deuxièmement, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer les effets réels sur l'environnement urbain et naturel du site de l'ancien port. Une évaluation plus ample qui comprenne les processus écologiques resterait ainsi à réaliser. De manière pratique, les données ont été traitées à l'aide des logiciels SPSS et Excel. Finalement, notons que nous avons obtenu une certification éthique de la part du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi.

### **Les résultats de l'enquête**

Les résultats de l'enquête sont présentés en regard des trois dimensions de l'appropriation décrites précédemment, soit les aspects matériels, symboliques et politiques. Mais d'abord, situons rapidement le profil des personnes interrogées (voir le Tableau 3). L'échantillon est bien divisé entre hommes et femmes. Sur le plan des groupes d'âge et de l'occupation, on remarque un fort contingent de personnes de 50 à 64 ans ainsi que de retraités. En ce qui concerne les études, les diplômés universitaires sont surreprésentés. Nous avons essayé d'évaluer si l'âge et le niveau de revenu des usagers pouvaient être

des variables significatives de l'appropriation du site. À cette fin, quelques analyses croisées ont été réalisées, dont les résultats sont décrits à l'intérieur de cette section.

**Tableau 3 – Le profil sociodémographique des répondants**

<b>Genre</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
Homme	183	47,5 %
Femme	202	52,5 %
Total	385	100 %
<b>Groupe d'âge</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
15-34 ans	92	23,9 %
35-49 ans	86	22,3 %
50-64 ans	134	34,8 %
65 ans et plus	73	19,0 %
Total	385	100 %
<b>Occupation</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
En emploi	187	48,6 %
Aux études	38	9,9 %
À la maison ou sans emploi	37	9,6 %
Retraité	120	31,2 %
Autre	3	0,8 %
Total	385	100 %
<b>Niveau d'études</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
Primaire	38	9,9 %
Secondaire	141	36,6 %
Collégial	93	24,2 %
Universitaire	109	28,3 %
Ne sait pas/refus de répondre	3	0,8 %
Aucun	1	0,3 %
Total	385	100 %

### *Appropriation matérielle de la zone portuaire*

La première dimension traitée concerne l'appropriation matérielle du site. Il s'agit de situer les pratiques de fréquentation et d'usages reliées au site. Six questions ont été abordées en ce sens. Tout d'abord, les personnes sondées ont été interrogées sur la fréquence et le moment de leurs visites sur le site de la zone portuaire (Q. 1 - voir Tableau 4). Il appert que la clientèle rencontrée est principalement formée de visiteurs réguliers car 56,9 % des répondants ont indiqué venir une fois ou plus par semaine (au cours de la période d'été). De plus, une proportion semblable de répondants (58,5 %) a affirmé fréquenter le site à divers moments de la semaine ou du jour, sans préférence

particulière (Q. 2). En outre, la majorité des visiteurs questionnés dit se déplacer en groupes (avec le conjoint ou la famille - 42,9 %, avec des amis - 19,5 %) plutôt que de venir seul (35,2 % - Q. 4). De surcroît, ceux-ci viennent sur la zone portuaire par l'intermédiaire de leur voiture, ou d'une moto, dans une proportion de 69,5 % alors que 23,6 % des visiteurs arrivent sur le site « à pieds » (Q. 5). Finalement, une forte majorité de répondants considère que « le site est facilement accessible », soit 90,1 % « tout à fait d'accord » et 9,6 % « plutôt d'accord » (Q. 10a).

Tableau 4 – L'appropriation matérielle du site par les répondants

	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
<b>1. Fréquence des visites</b>		
1 fois / semaine	219	56,9
1-2 fois / mois	53	13,8
2-3 fois / année	73	19,0
1ère fois ou moins de 2 fois / année	40	10,4
Total	385	100
<b>2. Moment préféré pour les visites</b>		
Sur semaine	77	21,2
Les fins de semaines	35	9,6
Fêtes / événements spéciaux	38	10,4
En tout temps / aucun moment de particulier	214	58,8
Total	364	100
<b>4. Accompagnement lors des visites</b>		
Seul	128	35,2
En famille/Avec conjoint	156	42,9
Avec des amis	71	19,5
Autre	9	2,5
Total	364	100
<b>5. Moyen de transport pour accéder au site</b>		
Véhicule motorisé	253	69,5
Transport en commun	8	2,2
Vélo, patins ou fauteuil roulant	17	4,7
À pieds	86	23,6
Total	364	100

Concernant les usages, la marche est de loin l'activité la plus pratiquée (Q. 3). Près de 90 % (89,3 %) des interviewés ont choisi cette réponse dans une question où plusieurs choix étaient possibles. Les autres activités favorisées sont les suivantes : observation de

la rivière (45,9 %), participer à des activités (danse, vélo, patins, jeux pour enfants, etc.) (37,9 %), faire des emplettes aux Halles ou au hangar (39,8 %) et rencontrer des gens ou des amis (34,1 %). Sur le même thème, les gens ont déclaré fréquenter régulièrement la promenade qui longe la rivière Saguenay ou les zones piétonnières (87,6 %). Le complexe des Halles et le secteur de l'étang et des jardins sont empruntés sur une base régulière par environ la moitié des répondants. La zone des jeux d'enfants ne recueille que 19,5 % des réponses pour les visites régulières. Cependant, celle-ci semble utilisée assidûment par une clientèle spécifique.

### *L'appropriation symbolique du site*

Le deuxième mode d'appropriation du site concerne les dimensions symboliques des pratiques des usagers. Trois questions portaient sur ce mode, soit Q. 10b, Q. 10e et Q. 10f. La première renvoie au registre de l'esthétique paysagère formelle. Il s'agissait de saisir si les visiteurs se reconnaissaient dans le langage plastique retenu par les concepteurs. Plusieurs secteurs du site peuvent être associés au modèle pittoresque qui mise sur des espaces où la végétation est fortement présente et structurée selon des formes souples et organiques, à partir de matériaux tels que la pierre dans des formes brutes (bassin avec enrochement, ponceau et kiosque de bois, etc.). Dans d'autres secteurs de l'espace urbain, les aménagements s'inscrivent dans des référents plus contemporains, comportant des lignes plus formelles et davantage d'infrastructures et de matériaux « durs » ou minéralisés (fontaine de béton, granite, etc.). Toutefois, les questions ne distinguaient pas les secteurs mais portaient plutôt sur l'ensemble du site.

Encore une fois, les usagers interrogés sont très satisfaits, puisque 98,5 % disent être soit « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation selon laquelle « les aménagements paysagers sont réussis » (voir le Tableau 5). Deux autres questions concernaient l'appropriation symbolique du site envisagée sous l'angle de l'expérience et du rapport à la nature. Les répondants expriment majoritairement être en accord (tout à fait ou plutôt) avec l'idée que « le site permet de découvrir la rivière et le paysage » (97,4 %), tout comme celle-ci : le « site permet le contact avec la nature » (93 %). Sur la

base des réponses à ces trois interrogations, les choix proposés par les aménagistes semblent rejoindre la culture paysagère de la majorité des usagers interrogés sur la zone portuaire de Chicoutimi

**Tableau 5 – L'appropriation symbolique du site par les répondants**

	Âge		Revenu		Total
	Moins de 50 ans	50 ans et plus	Moins de \$ 50 000	\$ 50 000 et plus	
<b>10b. Les aménagements paysagers sont réussis?</b>					
Tout à fait d'accord	78,7%	84,1%	82,4%	79,3%	81,6%
Plutôt d'accord	19,7%	14,5%	15,1%	19,8%	16,9%
Plutôt en désaccord	1,7%	1,4%	2,4%	0,9%	1,6%
Tout à fait en désaccord	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	100% (n=178)	100% (n=207)	100% (n=205)	100% (n=116)	100%
<b>10e. Le site permet de découvrir la rivière et le paysage?</b>					
Tout à fait d'accord	73,6%	85,0%	85,4%	72,4%	79,7%
Plutôt d'accord	21,9%	14,0%	13,2%	22,4%	17,7%
Plutôt en désaccord	4,5%	0,5%	1,5%	4,3%	2,3%
Tout à fait en désaccord	0,0%	0,5%	0,0%	0,9%	0,3%
	100% (n=178)	100% (n=207)	100% (n=205)	100% (n=116)	100%
<b>10f. C'est un espace vert qui permet le contact avec la nature?</b>					
Tout à fait d'accord	52,2%	80,7%	71,2%	64,7%	67,5%
Plutôt d'accord	35,4%	16,9%	22,4%	27,6%	25,5%
Plutôt en désaccord	12,4%	2,4%	6,3%	7,8%	7,0%
Tout à fait en désaccord	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	100% (n=178)	100% (n=207)	100% (n=205)	100% (n=116)	100%

Par ailleurs, comme les données montraient des variations plus fortes selon l'âge et les revenus des répondants, nous avons voulu vérifier s'il y avait une relation significative entre ces deux variables du profil des répondants et ces trois indicateurs de l'appropriation symbolique du site. Les résultats des tests réalisés (Khi carré) sont concluants sous trois aspects. D'une part, il existe une relation significative entre l'âge du répondant et les deux affirmations « le site permet de découvrir la rivière et le paysage » ( $P= 0,006$ ) et le « site permet le contact avec la nature » ( $P= 0,000$ ). D'autre part, la

relation est également significative, quoique moins forte, entre le revenu du répondant et l'affirmation « le site permet le contact avec la nature » ( $P= 0,023$ ).

### ***L'appropriation politique du site***

Le troisième axe d'analyse touche ce que nous appelons l'appropriation politique du site. D'entrée de jeu, disons que cet axe se distingue des deux autres, d'une part, parce qu'un taux plus élevé de personnes ont refusé de répondre aux questions, d'autre part, parce que les réponses obtenues sont moins consensuelles. L'appropriation politique est déclinée en deux sous-ensembles : la maîtrise du territoire et les rapports à l'altérité.

Deux questions sont relatives à la maîtrise sociale du territoire (voir le Tableau 6). Entre autres, il était demandé aux visiteurs de nous dire si ils considéraient que « la zone portuaire a été aménagée en tenant compte des besoins de la population » (Q. 10j). Si la majorité répond positivement, on observe néanmoins que leurs réponses sont réparties de manière plus équilibrée entre les « tout à fait d'accord » (51,5 %) ou « plutôt d'accord » (40,1 %). Dans un deuxième temps, nous demandions aux usagers de se prononcer sur l'énoncé suivant : « Le site contribue à ma qualité de vie » (Q. 10h). À ce chapitre, il ressort que 93,1 % des répondants sont favorables à cette affirmation, c'est-à-dire que 65,4 % se disent « tout à fait d'accord » alors que 27,7 % choisissent l'option de réponse « plutôt d'accord ».

Sur les deux questions, l'âge semble être un facteur discriminant. Sur la première, 11,3 % des répondants de moins de 50 ans sont soit « plutôt en désaccord » ou « tout à fait en désaccord », comparativement à 6 % pour ceux ayant 50 ans et plus, alors que sur la seconde, si l'on s'attarde uniquement au choix de réponse « tout à fait d'accord », les gens de moins de 50 ans sont représentés à 48,7 % pendant que ceux de 50 ans et plus expriment cet avis à un taux de 79,4 %. Ce constat est soutenu par des tests de Khi carré qui indiquent des relations significatives : les personnes âgées de 50 ans et plus tendent à être plus positifs sur ces deux aspects de l'aménagement fait en fonction des besoins et de la contribution du site à leur qualité de vie (les probabilités associées aux tests sont respectivement de 0,008 et de 0,000). On aperçoit aussi des différences dans les données

recueillies entre les avis des répondants selon leurs revenus. Cependant, il n'y a pas de relations significatives selon les tests de Khi carré réalisés (respectivement 0,487 et 0,219 sur les deux questions).

**Tableau 6 – L'appropriation politique par les répondants : volet maîtrise sociale du site**

	Âge		Revenu		Total
	Moins de 50 ans	50 ans et plus	Moins de \$ 50 000	\$ 50 000 et plus	
<b>10j. La zone a été aménagée en fonction des besoins?</b>					
Tout à fait d'accord	41,3%	59,9%	53,6%	53,8%	51,5%
Plutôt d'accord	47,3%	34,1%	37,4%	40,9%	40,1%
Plutôt en désaccord	9,3%	4,9%	6,7%	5,4%	6,9%
Tout à fait en désaccord	2,0%	1,1%	2,2%	0,0%	1,5%
	100% (n=150)	100% (n= 182)	100% (n= 179)	100% (n= 93)	100%
<b>10h. Le site contribue à ma qualité de vie comme citoyen?</b>	<b>Moins de 50 ans</b>	<b>50 ans et plus</b>	<b>Moins de \$ 50 000</b>	<b>\$ 50 000 et plus</b>	<b>Total</b>
Tout à fait d'accord	48,7%	79,4%	70,3%	60,6%	65,4%
Plutôt d'accord	39,2%	18,0%	25,9%	32,3%	27,7%
Plutôt en désaccord	10,1%	2,1%	3,2%	7,1%	5,8%
Tout à fait en désaccord	1,9%	0,5%	0,5%	0,0%	1,2%
	100% (n= 158)	100% (n= 189)	100% (n= 185)	100% (n= 99)	100%

Trois autres questions concernant l'appropriation politique touchent cette fois l'univers des rapports qui sont vécus avec les autres au sein de cet espace public (voir le Tableau 7). Une première cherche à situer la vocation de cet environnement qui pourrait contribuer à renforcer les liens sociaux des citadins, comme il est souvent postulé dans les théories et discours urbanistiques. Il s'avère que deux personnes interrogées sur trois (65,9 %) sont « tout à fait d'accord » avec l'affirmation que la zone portuaire « est un lieu de rencontre important à Chicoutimi », taux qui monte à 96 % lorsqu'on ajoute les tenants de l'option « plutôt d'accord » (Q. 10c). Rappelons que, dans une autre question, le tiers des répondants affirmait venir personnellement sur la zone pour « rencontrer des gens ou des amis ».

Deux interrogations sont en lien avec les thèmes de l'identité et de l'altérité à l'intérieur de cette grande catégorie conceptuelle de l'appropriation sociopolitique. La première se libellait comme suit : « La zone portuaire représente bien l'image de Chicoutimi »

(Q. 10i). Quatre-vingt-treize pourcent des interviewés sont d'accord avec cette affirmation (62,5 % - « tout à fait d'accord » et 30,7 % - « plutôt d'accord »). La deuxième interrogation se résumait à l'énoncé « Je suis fier de présenter le site à des visiteurs de l'extérieur » (Q. 10g). Les répondants acquiescent en ce sens dans une proportion de 98,4 % (76,1 % - « tout à fait d'accord » et 22,3 % - « plutôt d'accord »). Encore une fois, on observe une relation significative entre l'âge du répondant et ces trois indicateurs de l'appropriation politique du site, ceux plus âgés tendant à être plus positifs sur les trois questions (les probabilités associées aux tests de Khi carré sont respectivement de 0,000, de 0,006 et de 0,000). À l'inverse, il n'y a pas de relation significative mesurée entre le revenu et les réponses obtenues, même si les données montrent des variations.

Tableau 7 – L'appropriation sociopolitique par les répondants : volet rapport à l'altérité

	Âge		Revenu		Total
	Moins de 50 ans	50 ans et plus	Moins de \$ 50 000	\$ 50 000 et plus	
<b>10c. C'est un lieu de rencontre important à Chicoutimi?</b>					
Tout à fait d'accord	45,9%	82,5%	69,8%	60,8%	65,9%
Plutôt d'accord	47,1%	15,9%	27,5%	32,0%	30,1%
Plutôt en désaccord	5,7%	1,6%	2,1%	6,2%	3,5%
Tout à fait en désaccord	1,3%	0,0%	0,5%	1,0%	0,6%
	100% (n= 157)	100% (n= 189)	100% (n= 189)	100% (n= 97)	100%
<b>10i. La zone portuaire représente bien l'image de Chicoutimi?</b>					
Tout à fait d'accord	52,6%	70,5%	67,4%	56,4%	62,5%
Plutôt d'accord	39,1%	23,8%	27,8%	33,7%	30,7%
Plutôt en désaccord	7,1%	4,1%	3,2%	7,9%	5,4%
Tout à fait en désaccord	1,3%	1,6%	1,6%	2,0%	1,4%
	100% (n=156)	100% (n=193)	100% (n=187)	100% (n=101)	
<b>10g. Je suis fier de présenter le site à des visiteurs de l'extérieur?</b>					
Tout à fait d'accord	61,3%	88,8%	81,1%	71,4%	76,1%
Plutôt d'accord	35,7%	10,7%	17,9%	26,7%	22,3%
Plutôt en désaccord	2,4%	0,5%	0,5%	1,9%	1,4%
Tout à fait en désaccord	0,6%	0,0%	0,5%	0,0%	0,3%
	100% (n=168 )	100% (n=196)	100% (n=196)	100% (n=105)	100%

## Conclusion

Les grandes opérations d'aménagement visent à requalifier les espaces urbains, voire à leur donner un nouveau sens en termes de paysages et d'environnement urbains. Le substrat géo architectural serait issu de décisions qui s'additionnent au fil du temps en tant que résultats des mécanismes délibératifs. Les décisions touchant les grandes vocations d'un site sont généralement débattues dans des forums et lieux de discussion à caractère public. Celles-ci ont d'ailleurs retenu l'attention des chercheurs. Par contre, les décisions prises plus en aval, qui concernent différents aspects du programme d'activités, du design et de langage architectural, ont été moins étudiées, quant à elles. Pourtant, comme le soulèvent des recherches en paysage (Dubost et Lizet, 1995), des décalages culturels importants peuvent résulter de ces choix opérés en aval, la culture des professionnels n'étant pas forcément celle des groupes sociaux auxquels sont destinés les aménagements.

Notre intuition de départ était que le site de la zone portuaire de Chicoutimi avait adopté un concept d'aménagement en accord avec le discours « expert » en architecture du paysage même s'il faille considérer que ce discours n'est pas unanime et qu'il oppose généralement le style pittoresque au style contemporain. En effet, par distinction avec les parcs spontanés ou sportifs, le style pittoresque aurait pu affecter négativement le processus d'appropriation du site et du paysage par les usagers, même si le caractère public et « vert » du projet et ses grandes vocations correspondent aux demandes des intervenants socio-communautaires ayant pris part aux débats des années 1980. Or, les résultats de notre sondage tenu à l'été 2008 auprès de près de 400 visiteurs viennent nuancer cette intuition.

La zone portuaire de Chicoutimi se présente comme un paysage urbain requalifié qui est fortement apprécié par la très grande majorité des répondants, celui-ci obtenant de bons résultats dans les trois dimensions de concept d'appropriation, soit l'appropriation matérielle, l'appropriation symbolique et l'appropriation politique. En effet, le projet de réaménagement du « Vieux-Port » de Chicoutimi s'affiche comme un succès du monde de l'architecture de paysage, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Fortement

fréquenté, jugé comme étant « accessible », « réussi », « important » et « à notre image » par une forte majorité d’usagers interrogés, il participe à la qualité de vie de ces personnes, des citoyens provenant notamment des quartiers anciens avoisinants. Il s’agit d’un espace public récréatif d’envergure qui procure un lieu extérieur de rencontre dans une agglomération qui en compte relativement peu. Même s’il n’a pas permis une relance significative des activités commerciales et résidentielles de la zone centrale de l’arrondissement, il contribue à l’urbanité d’un territoire marqué par les paysages de type « banlieue pavillonnaire nord-américaine ».

Toutefois, il importe de rappeler les limites de cette enquête. Celle-ci porte en effet sur les formes d’appropriation d’un groupe spécifique, soit des visiteurs effectifs du parc urbain. Elle ne permet donc pas de comprendre le point de vue de citoyens qui ne le fréquentent pas, de façon délibérée ou non. En ce sens, notre enquête présente davantage la situation de fréquentation du site, observée en 2008, qui est elle-même issue d’un processus de sélection qui s’est opéré dans le temps, soit 17 ans depuis son ouverture au public.

Par ailleurs, dans ce portrait des usagers, quelques nuances semblent apparaître qui pourraient ouvrir des pistes pour une investigation plus large en ce sens. Nous pensons notamment aux différences observées entre les réponses obtenues selon l’âge et les revenus des répondants. À partir d’analyses croisées, nous notons une relation significative sur une seule question avec le revenu (plus ou moins \$ 50 000), alors que la relation est significative entre l’âge (plus ou moins 50 ans) pour sept des huit questions testées. En ce sens, les personnes âgées de 50 ans et plus sont généralement plus positives par rapport aux questions touchant l’appropriation culturelle et politique. Ainsi, certains profils d’usagers auraient choisi de fréquenter la zone portuaire requalifiée alors que d’autres l’auraient délaissée.

Ce résultat d’enquête rejoint la question posée en introduction, à savoir « pour qui est conçu et aménagé ce type d’espaces publics ? ». Le cas du « Vieux-Port de Chicoutimi » paraît démontrer que ces sites paysagés peuvent être très fréquentés et maintenir un

aspect populaire. Pour l'avenir, il demeure pertinent de s'enquérir des mécanismes généraux déterminant la sélectivité du processus d'appropriation. Ce processus serait-il lié aux messages véhiculés par un concept matérialisé ou à la répétitivité des fréquentations par un groupe spécifique ? Observerait-on un effet de voisinage, dans le sens où plusieurs habitations pour personnes âgées sont localisées au centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi ? Considérant que l'âge peut aussi être associé à d'autres variables importantes concernant le profil de l'usager, comme l'occupation, le temps disponible pour fréquenté le lieu, etc., il faut considérer le fait que ces variables sont peut-être davantage déterminantes sur les formes d'appropriation du parc urbain ? Autant de questions et d'hypothèses qu'il serait pertinent de jauger avec attention dans des analyses statistiques ultérieures à l'aide des modèles de régression multiples ou de régression logistique ordonnée.

En rétrospective, les grands sites urbains sont l'objet de convoitises, dans les métropoles comme dans les villes moyennes. Différents groupes souhaitent y matérialiser leurs visions du territoire ainsi que les usages et formes qu'ils estiment garants du succès. À l'intérieur de ce contexte, les sites portuaires affichent des particularités. Espaces publics généralement situés au cœur des agglomérations urbaines, ils constituent des territoires clefs, tant du point de vue des représentations et symboles d'une communauté qu'en ce qui concerne l'implantation d'équipements collectifs. Ils participent également à une forme de reconquête du centre, notamment au sein des villes nord-américaines qui se révèlent fortement touchées par le phénomène d'étalement urbain. Il s'agit donc, à la fois, de lieux stratégiques sur les plans économique et fonctionnel de même que d'espaces forts, voire de hauts-lieux, dont le sens s'est construit socialement au fil du temps. Il apparaît alors compréhensible que ces territoires soit l'objet de tant de désirs, de projets, de débats et d'appropriations.

## **Bibliographie**

AUGUSTIN, J.-P. (2000), « Constructions de sites, aménagement et mémoires collectives : Trouver sa place, de place en place », dans Augustin, J.-P. et Sorbets, C.

(dir.) *Sites publics, lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme de l'Aquitaine, p. 9-34.

BOIVIN, N. (1993), « Chicoutimi et le Vieux-port remportent trois prix », *Progrès-Dimanche*, 5 septembre, p. 4.

BONIN, S. (2008), « Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains », *Strates* [En ligne], Numéro 13-2007 - Paysage urbain: genèse, représentations, enjeux contemporains, Mis en ligne le : 22 octobre 2008, Disponible sur : <http://strates.revues.org/document5963.html>, Consulté le 12 décembre 2008.

CADIOU, N. et LUGINBÜHL, Y. (1995), « Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine», *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*. Coll. Ethnologie de la France, cahier n° 9 : 19-34.

CONSEIL DE L'EUROPE (2000), « Convention européenne du paysage », STCE no. 176.

CÔTÉ, D. (1993a), « Animation de la zone portuaire : le conseil municipal de Chicoutimi approuve la création d'une corporation », *Progrès-Dimanche*, 23 février, p. 13.

CÔTÉ, D. (1993b), « Le Vieux-port épargné par les vandales », *Progrès-Dimanche*, 1 août, p. 8.

COURCIER, S. (2008), « L'effet structurant d'un projet urbain : le cas du Vieux-Port de Montréal », dans Gauthier, M, Gariépy, M. et M.-O. Trépanier (dir.) (2008). *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 329 pages.

DAVIES, W.K.D. et HERBERT, D.T. (1993), *Communities Within Cities. An Urban Social Geography*, Belhaven Press, London (U.K.), 256 pages.

DUBOST, F. et LIZET B. (1995), « Pour une ethnologie du paysage », *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*. Coll. Ethnologie de la France. Cahier n° 9 : 225-240.

EPSTEIN, J.-A. (1981), « Les paysages : espaces sans nom», *Les annales de la recherche urbaine*, Nos 10-11 : 54-81.

FORTIN, M.-J. (2005), « Paysage industriel : lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale. Les cas des complexes d'Alcan (Alma, Québec) et de Pechiney (Dunkerque, France) », Thèse de doctorat présentée à l'Université du Québec à Chicoutimi et à l'Université Paris 1 - Sorbonne (Accessible en ligne : [http://theses.uqac.ca/theses\\_24605668.html](http://theses.uqac.ca/theses_24605668.html), consulté le 28 mars 2008).

FRÉMONT, A. (1976), « La région, espace vécu », Paris, Presses Universitaires de France, coll. SUP. 223 pages.

GUAY, J.-H. (1991), « Sciences humaines et méthodes quantitatives : les principes d'application de la recherche », Laval, Beauchemin, 412 pages.

HOSSARD, N. et JARVIN, M. (dir.), (2005), « C'est ma ville ! De l'appropriation et du détournement de l'espace public », Paris, L'Harmattan, 285 pages.

JACOBS, J., (1961), « The Death and Life of Great American Cities », New York, Vintage Books, 458 pages.

LAROCHELLE, P. et PICHÉ, D. (1990), « L'aménagement du Zone portuaire de Québec : Question d'images et questions de recherche », dans Morin, R., Petrelli, R., Pilette, D. et Tellier, L.-N. (dir.) *Gestion locale et problématiques urbaines au tournant des années 1990*, Montréal, UQAM, p. 172-194.

LYNCH, K. (1989), « Good City Form, Cambridge », Mass., MIT Press, 514 pages.

MARSAN, J.-C. (1991), « L'aménagement du Zone portuaire de Montréal. Les avatars de l'urbanisme promoteur », dans Germain, A. (dir.) *L'aménagement urbain : Promesses et défis*, Québec, IQRC, p. 27-60.

MUMFORD, L. (1981), « The Culture of Cities », Westport, Conn., Greenwood Press, 586 pages.

PRADEL, B. (2007), « Mettre en scène et mettre en intrigue : un urbanisme festif des espaces publics », *Géocarrefour*, Vol. 82, no. 3 : 123-130.

RAFFESTIN, C. (1977), « Paysage et territorialité », *Cahiers de géographie de Québec*, Vol. 21, nos. 53-54 : 123-134.

SEMMOUD, N. (2007), « La réception sociale de l'urbanisme », Paris, L'Harmattan, 251 pages.

SERFATY-GARZON, P. (2003), « L'appropriation » dans Segaud M, Brun J et Driant J-C (dir.) *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, Éditions Armand Colin, p. 27-30.

SIMARD, M. (2000), « Développement local et identité communautaire : l'exemple du quartier Saint-Roch à Québec », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 45, no. 122 : 167-188.

SIMARD, M. et MALTAIS, N. (2004), « Le croissant culturel et touristique de Chicoutimi. Une démarche de revitalisation par le biais des arts et de la culture », *Organisations et territoires*, vol. 13, no. 2 : 93-101.

TREMBLAY, C. (1993), « L'achalandage [au Vieux-port] comble tous les espoirs », *Progrès-Dimanche*, 4 juillet, p.8.

TREMBLAY, S. (2004), « À la recherche d'un autre développement : la dévitalisation urbaine et la revitalisation communautaire au centre urbain de Chicoutimi de 1960 à nos jours », Thèse de doctorat, Université du Québec à Chicoutimi, Saguenay, 543 pages.

VILLENEUVE, P., TRUDELLE, C. et PELLETIER, M. (2005), « L'accueil des croisières internationales au Québec: s'agit-il d'un projet de développement territorial? », dans Bhérer, L., Collin, J.-P., Kerrouche, É. et Palard, J. (dir.) *Jeux d'échelle et transformation de l'état: le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Québec, PUL, p. 257-288.

ZUKIN S. (1995), « The Cultures of Cities », Oxford, Blackwell, 313 pages.

## **Chapitre 4 : Article 2**

TREMBLAY, M.-H., SIMARD, M. (2011), « Les effets de proximité dans l'appropriation collective d'un grand parc paysager à Saguenay », *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 11, no. 2, septembre 2011, [En ligne]  
URL : <http://vertigo.revues.org/11098>

## « Les effets de proximité dans l'appropriation collective d'un grand parc paysager à Saguenay »

*Neighborhood effects among landscaped park users in Saguenay*

**Marie-Hélène Tremblay et Martin Simard - UQAC**

### Résumés

L'idée d'interpénétrer la ville et la nature est au cœur des préoccupations urbanistiques depuis fort longtemps. Au XIX siècle, l'aménagement de grands parcs urbains comme Central Park à New York en constitue un exemple éloquent. Qu'il s'agisse de la création de liens sociaux, du rapport à la nature ou de la formation de l'identité collective, les grands parcs urbains contribuent à la qualité de vie des collectivités. Imaginés, conçus, puis aménagés par les professionnels de l'aménagement urbain, ces espaces publics seront ensuite adoptés ou non par les résidants et les visiteurs, selon divers facteurs. Dans ce contexte, cet article se penche sur les mécanismes d'appropriation collective d'un grand parc paysager. Plus précisément, nous avons cherché à savoir s'il y a des effets de proximité dans les représentations et pratiques des groupes d'usagers. Pour ce faire, nous nous sommes penchés sur le cas du site de la zone portuaire de Chicoutimi, à Saguenay. Un sondage a été réalisé auprès des utilisateurs. Nous avons ainsi pu constater que le fait d'habiter un endroit en particulier influence non seulement les représentations sociales liées à l'aménagement d'un grand parc paysager, mais aussi les pratiques des usagers.

### **Neighborhood effects among landscaped park users in Saguenay**

The idea to relate cities and nature has been a planning issue from the beginnings. During the XIX century, the implementation of large city parks such as Central Park in New York exemplifies that commitment. According to many, urban parks foster social relationships, create links to nature and help developing a collective identity, in other words, they improve quality of life for individuals and communities. Initially imagined and designed by planners, these public spaces in the middle of the cities are gradually adopted or not by residents and users, according to the adequacy between their characteristics and the needs of the population. In this context, we were interested in the neighborhood effects inside the sense of place development mechanisms. More precisely, we sought to verify the impact of distance between homes and parks on practices and representations. Our case study is related to the old port area of Chicoutimi in Saguenay. A survey was carried out among users. We thus could measure the influence of residential distance of parks to social representations of nature.

### Mots-clés :

appropriation, parc paysager, effet de proximité, quartier, urbanisme, Saguenay.

### Keywords :

landscaped parks, planning and design, neighborhood, sense of place, Saguenay.

## Introduction

L'idée d'interpénétrer la ville et la nature existe depuis fort longtemps. Au XIX siècle, l'aménagement de grands parcs urbains paysagers par Frédéric Law Olmstead – Central Park à New York ou le Mont Royal à Montréal – rejoint, sur ce thème, les projets de villes utopiques, en particulier les cités-jardins d'Howard (1898). Ces parcelles de nature en milieu urbain sont alors perçues comme des havres de paix ayant diverses vertus socio-sanitaires au moment où l'environnement urbain est fortement affecté par les assauts de l'industrie (Mercier, 1998). Avec la métropolisation et la montée du paradigme du développement durable, les espaces verts semblent encore davantage prisés par les citadins qui les jugent essentiels à leur qualité de vie. Poumons de la ville, les parcs et espaces verts sont également des points de repère qui balisent le tissu urbain ainsi que des réceptacles de la vie collective.

En effet, les espaces de verdure constituent avant tout des espaces publics au même titre que les places, les *squares* ou la rue. Le concept d'espace public occupe désormais une place importante au sein des recherches en sciences sociales (Ghorra-Gobin, 2001 ; Quéré, 1992 ; Tomas, 2001). Selon leur emplacement, leurs caractéristiques physiques et le sens qui leur est attribué, les espaces à vocation publique exerceraient un rôle significatif dans l'expérience de la vie urbaine (Whyte, 2009 ; Low et al., 2005). Qu'il s'agisse de la création de liens sociaux, du rapport à la nature, de la formation de l'identité collective ou de la mise en exergue de la mixité sociale, l'espace public semble contribuer à la qualité de vie des collectivités (Ghorra-Gobin, 2001 ; Berdoulay et al., 2004 ; Dind, 2008a et 2008 b). Ainsi, les espaces publics jouent un rôle de « médiateurs de l'urbanité » en permettant l'« *être ensemble de groupes sociaux différenciés* » (Korosec-Serfaty citée par Dind, 2008a : 1). Imaginés, conçus, puis aménagés par les professionnels de l'aménagement urbain, ces espaces situés au cœur des villes seront ensuite adoptés ou non par les résidants et les visiteurs en fonction de divers facteurs (Dind, 2008a).

Dans ce contexte, nous nous sommes intéressés aux effets de proximité à l'intérieur des processus d'appropriation de l'espace urbain. Plus précisément, nous avons cherché à

savoir si le fait de partager un même territoire favorise des représentations et des pratiques communes. Ainsi, à travers cet article, nous tenterons de vérifier si les représentations de la nature en milieu urbain sont influencées par la distance et les effets de proximité, et ce, en regardant de plus près le cas du site de la zone portuaire de Chicoutimi, à Saguenay. En termes de cheminement d'idées, nous traiterons d'abord de l'écologie sociale dans l'optique d'aborder la question de la structure sociale de la ville. Ensuite, nous nous intéresserons aux effets de proximité et aux processus d'appropriation, pour en venir à l'analyse des données d'un sondage réalisé auprès des usagers d'un grand parc urbain paysager de l'arrondissement de Chicoutimi. Nous pourrons ainsi observer dans quelle mesure le fait d'habiter un endroit en particulier façonne les représentations et les pratiques liées à la nature en milieu urbain.

### **De l'écologie sociale aux représentations de l'espace**

Afin de bien saisir les processus d'appropriation de l'espace, il nous paraît essentiel de revenir brièvement sur les fondements de l'analyse sociale du phénomène urbain. Au début du siècle dernier, la ville de Chicago a été le cadre d'émergence d'une manière particulière d'appréhender la vie sociale en milieu urbain, soit l'écologie sociale. Cette ville américaine, qui a connu une croissance exponentielle au cours du dernier siècle, était l'endroit prédestiné pour s'interroger sur les interactions entre individus en milieu urbain. Les principaux auteurs de cette école furent Park, Burgess, McKenzie et Wirth. Les travaux antérieurs de Simmel sur la personnalité urbaine auraient servi de base à leurs réflexions. L'écologie se définit comme « *l'étude morphologique de la vie collective dans ses aspects statiques et dynamiques* » (Hawley cité par Grafmeyer et Joseph, 2004 : 9). L'hypothèse centrale de l'approche écologique est la suivante : les groupes sociaux tendent à se regrouper à l'intérieur de l'espace urbain selon leur statut socio-économique, familial ou ethnique (Bassand et al., 2001).

La méthode de l'écologie sociale consiste en une approche « terrain », que Park, ancien journaliste, comparait à la pratique du journalisme effectuée de manière systématique et avec plus de distance critique (Grafmeyer et Joseph, 2004 : 7). En outre, leurs observations allaient permettre de percevoir autrement les rapports sociaux et la relation

espace-société. Toutefois, notons que, malgré ce que pourrait laisser sous-entendre la métaphore avec l'écologie naturelle, l'écologie urbaine ne se limiterait pas à réduire l'explication des interactions sociales au milieu physique dans lequel elles évoluent. En effet :

« (...) l'attention se porte avant tout sur le système social, son organisation, son fonctionnement et ses transformations. Sur ce point, Park est particulièrement explicite : « L'écologie humaine, dans le sens que les sociologues voudraient donner à ce terme, ne se confond pas avec la géographie, ni même avec la géographie humaine. Ce qui nous intéresse, c'est la communauté plus que l'homme, les rapports entre les hommes plus que leur rapport au sol sur lequel ils vivent » (Grafmeyer et Joseph, 2004 : 34).

Malgré tout, des schémas représentant l'organisation spatiale des communautés au sein des villes ont émergé des travaux sur l'écologie sociale. D'abord, Burgess a été le premier à décrire le modèle des zones concentriques (1925), avec des aires sociales qui distinguent les quartiers selon les caractéristiques socio-économiques, démographiques ou ethniques de ses habitants. Selon ce schéma adapté au contexte nord-américain de l'époque, plus le quartier est proche du centre de la ville, moins il est couru par les classes aisées. Par la suite, d'autres modèles ont vu le jour, se voulant plus représentatifs des dynamiques de transport des villes modernes, telles la représentation sectorielle (Hoyt, 1939) ou polynucléaire (Harris et Ullman, 1945), et, plus tard, une superposition des trois modèles, avec l'écologie factorielle (Shevky et Bell, 1955) ou des modèles apparentés (Murdie et Teixeira, 2006). Dans la foulée des recherches en écologie sociale, les travaux de Gans (1962) sur les *Urban Villagers* ont démontré que la ville était découpée en microsociétés, chaque quartier présentant un groupe social dominant en nombre, un type d'habitation plus fréquent et des rôles sociaux spécifiques.

Ces modèles découlant de l'approche de l'écologie sociale ont, depuis, inspiré nombre de recherches en études urbaines et ils demeurent actuels en dépit de la montée de paradigmes concurrents (Shearmur et Charron, 2004). Par exemple, Perron et ses acolytes (1997) ont illustré la structure socio-résidentielle et les conditions de vie au Saguenay, à partir de cette approche. En se basant sur des données des recensements canadiens, ils ont

catégorisé la sous-région du Haut-Saguenay en trois zones socio-économiques, qu'ils ont, par la suite, subdivisées en aires sociales. Ces observations permettent de montrer que, malgré l'homogénéité ethnique et culturelle de cette région métropolitaine de recensement (RMR), ses quartiers montrent des disparités importantes, notamment en ce qui a trait au statut socioéconomique ainsi qu'à la taille des ménages. De l'avis de ces auteurs, les modèles écologiques permettent de comprendre comment s'imbriquent les dynamiques résidentielle et sociale d'une ville. Néanmoins, il demeure difficile de savoir si la dimension spatiale joue sur les faits sociaux, ou si, au contraire, la dimension sociale influence davantage les faits spatiaux (Perron et al., 1997 : 44).

Les écrits de Walter Firey (1945) sur les sentiments d'appartenance locaux et la forme urbaine, selon une approche culturaliste ou phénoménologique, ont été mis en opposition à l'écologie sociale et aux modèles de la structure urbaine, notamment par rapport au déterminisme qui caractériserait ceux-ci (Knox, 2006). Néanmoins, on peut affirmer que la dynamique d'attraction-répulsion, laquelle est à la base de l'homogénéité sociale des quartiers selon l'écologie sociale, est largement fondée sur des représentations individuelles et collectives de l'espace urbain et de la place que chacun peut ou doit y occuper. Les approches « écologique » et culturaliste ne sont donc pas incompatibles. En effet, les représentations soutiennent les stratégies résidentielles des individus ou des ménages et conditionnent la dynamique d'acteurs autour des projets urbains (Simard et Mercier, 2003). Les unités socio-spatiales ainsi créées pourraient dès lors expliquer la relative homogénéité des représentations et pratiques à l'échelle locale et leur diversité sur la base géographique de l'agglomération, phénomène que l'on peut qualifier d'effet de proximité.

### **La question des effets de proximité**

Toutes ces réflexions relatives à l'écologie sociale nous mènent à nous intéresser à un concept d'importance en études urbaines, soit celui des effets de proximité (aussi nommés effets de quartier, de milieu ou de lieu). La littérature scientifique sur les effets de proximité montre que la plupart des écrits sur ce thème tirent leur origine de la tradition de l'école de Chicago et du phénomène des ghettos (Marpsat, 1999 ; Vallet,

2005). Ainsi, de nombreux chercheurs ont voulu connaître les effets possibles sur les trajectoires individuelles d'une concentration territoriale de personnes présentant des caractéristiques sociales, économiques ou ethniques semblables. Dans ses travaux sur les effets de quartiers, Robitaille utilise les mots de Atkinson et Kintrea pour les décrire : « *le lieu où nous vivons a toujours un effet sur les possibilités qui nous sont offertes et, par conséquent, sur notre qualité de vie* » (Robitaille, 2006 : 403). En d'autres termes, il est permis de se demander si les gens, en se regroupant et en vivant ensemble, développent des représentations et des pratiques communes.

Se basant sur des études empiriques récentes, plusieurs chercheurs nuancent la portée des effets de proximité (Di Méo, 1994 ; Marpsat, 1999 ; Séguin et al., 2002 ; Vallet, 2005). Dans cette optique, « *les effets de milieu influencent les trajectoires des enfants et des adultes résidant dans les quartiers pauvres, mais d'une manière moindre que les caractéristiques individuelles ou familiales de ces personnes* » (Séguin et al., 2002 : iii). De plus, leurs observations semblent montrer que les effets de proximité varient selon les étapes de la vie et que ceux-ci paraissent toucher de manière plus marquée les adolescents et les jeunes adultes, notamment par l'influence des pairs et l'accès différencié à l'emploi (Séguin et al., 2002). Quant à Di Méo, il nuance la portée des effets de proximité en soulignant la position de Wirth, lequel constatait, dès les années 1930, que « *les rapports sociaux obéissent plus à la logique des réseaux de sociabilité qu'au déterminisme étroit de la proximité spatiale* » (Di Méo, 1994 : 259). Selon nous, les représentations et les pratiques spatiales doivent toutefois être appréhendées en regard des effets de proximité avant d'en arriver à une conclusion, puisqu'elles se construisent différemment des liens sociaux.

Dans ce contexte, nous avons jugé pertinent de chercher à en connaître davantage sur les relations entre la proximité résidentielle, d'une part, les représentations et les pratiques des citoyens, d'autre part. Or, les écrits d'Arrif (2009) ont attiré notre attention. Partant de l'hypothèse d'un lien fort entre les habitudes et comportements des usagers du parc de Bercy, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et la proximité résidentielle, son enquête lui a permis de confirmer partiellement son postulat. Constituant un groupe de résidants du 12<sup>e</sup> arrondissement et un groupe de non-résidants du quartier, Arrif a comparé leurs réponses

aux questions relatives aux représentations et pratiques liées au parc. Il a obtenu des résultats différents d'un groupe à l'autre : « *l'enquête sur le parc de Bercy a révélé l'influence du lieu de résidence dans le choix des pratiques et des représentations des espaces verts* » (Arrif, 2009 : 173).

Les représentations et les pratiques vont de pair avec le concept d'appropriation. Nous avons eu l'occasion d'approfondir ce concept dans un autre texte (Simard et al., 2009). Le mode d'appropriation d'un espace public tel un parc paysager ou une place publique divergera d'un individu ou d'un groupe social à un autre. Or, la diversité des vécus et les possibilités d'aménagements sont telles que l'appropriation des espaces publics par une population hétérogène peut sembler difficilement réalisable, notamment aux États-Unis dans la période ayant suivi le 11 septembre 2001 (Low et al., 2005). Dans ce contexte, la thèse de la fin des espaces publics a été avancée par Mitchell (1995). En effet, la question de la liberté d'accès et de pratiques à l'intérieur des parcs publics a fait l'objet de débats depuis une quinzaine d'années, en particulier aux États-Unis. L'attitude réglementaire des autorités, sous la pression des résidants voisins, a souvent mené à l'exclusion de certains groupes des espaces « publics ».

Malgré certains reculs, la vie sociale des espaces publics persiste et se recompose, selon divers auteurs (Bassan et al., 2001 ; Berdoulay et al., 2004 ; Low et al., 2005). En particulier, les parcs et espaces verts susciteraient l'adhésion commune à travers la valorisation de la nature et le mouvement du développement durable. Ces questionnements fondamentaux sur le caractère public des aménagements urbains et des équipements collectifs sont pertinents, mais ils ne s'opposent pas à une démarche plus appliquée axée sur ce qui fait qu'un parc ou espace vert est apprécié ou utilisé à un tel degré ou d'une telle manière.

Nous avons tenté d'adopter cet angle d'analyse à l'aide des propositions de Dind (2008a). Selon ce dernier, la perception positive et l'attrait suscité par un espace public sont liés au concept de *convivialité*, concept qu'il définit ainsi :

« ensemble des qualités du “vivre ensemble” au sein des espaces collectifs, telles qu’elles sont perçues par les usagers dans un contexte donné, se référant à des valeurs telles que le confort, la liberté, l’ordre et l’appartenance » (Dind, 2008a : 2).

Il estime que pour être de qualité, l’aménagement d’un espace public doit respecter certains principes (voir la Figure 14), qui équilibrent les tensions entre intérêts collectifs et particuliers, soit : la *congruence*, la *diversité*, l’*adéquation* et l’*unité*. Ces quatre éléments viennent approfondir le concept d’appropriation symbolique que nous avons étudié précédemment (Simard et al., 2009), soit l’une des trois dimensions du phénomène d’appropriation – les deux autres étant l’appropriation matérielle et l’appropriation politique.

**Figure 14- Les principes de la convivialité des espaces publics selon Dind (2008a)**

<b>Principes d’un aménagement convivial</b>	
<b>Congruence</b>	Adéquation entre l'espace tel que conçu et son usage par les usagers.
<b>Diversité</b>	Permet de répondre à la diversité des demandes, à l'hétérogénéité des intérêts.
<b>Adéquation</b>	Rapport, entre chaque entité de l'espace public et les espaces environnants (relations de <i>complémentarité</i> , d' <i>indifférence</i> ou d' <i>opposition</i> ).
<b>Unité</b>	Ce qui réalise la cohérence entre les différents éléments de l'espace public. Donne un sens à la diversité, au-delà des nombreux intérêts particuliers.

## **La méthodologie de l’enquête**

Les réflexions concernant l'espace public dans la ville, les perceptions et représentations qu'il génère, son appropriation collective, puis les débats concernant les effets de proximité, nous ont conduits à nous interroger plus profondément sur la place de ces

derniers dans les représentations et les pratiques liées à l'espace. À l'instar d'Arrif, avec le parc de Bercy à Paris, nous avons cherché à comprendre quelle est la part des effets de quartier dans l'appropriation collective des espaces publics. Cependant, nous avons mis en relation les effets de proximité et l'appropriation de l'espace, sur le plan théorique. De plus, notre étude a été réalisée dans un tout autre contexte, soit chez les usagers d'un grand parc paysager, parc situé dans une ville moyenne québécoise. À cette fin, nous avons choisi d'utiliser les données d'un sondage réalisé *in situ*, en 2008, et d'en faire ressortir les résultats sous l'angle des effets de proximité. L'espace vert à vocation collective à l'étude est la zone portuaire de Chicoutimi, territoire occupé par un grand parc urbain paysagé depuis 1992.

### **Les concepts d'effets de proximité et de quartier**

Procéder à l'étude des effets de proximité par rapport aux représentations et pratiques liées aux espaces verts suppose de prévoir un découpage territorial. Selon nous, ce dernier doit être lié au lieu de résidence des usagers d'un espace public, ce qui nous mène au concept de quartier. Toutefois, définir le quartier peut s'avérer un défi en soi puisqu'il n'existe pas de consensus sur la question (Robitaille, 2006). D'ailleurs, pour Authier et *al.*, le quartier est plus « *une entrée, une échelle d'analyse, une unité d'observation qu'un concept ou objet. Ce cadre descriptif n'a de sens que confronté à d'autres échelles (la ville, la métropole) et d'autres espaces de la ville (la rue, la place)* » (Authier et *al.*, 2007 : 2).

Di Méo (1994) traite de l'opposition chez les chercheurs français entre leur vision objectivée du quartier et le quartier perçu et vécu, tout en présentant la vision d'une approche plus subjective du quartier née aux États-Unis à partir des années 1950. Selon l'auteur, il est devenu nécessaire pour ces chercheurs d'allier quartier vécu et perçu et d'y ajouter une vision plus concrète et structurelle, montrant un certain consensus collectif par rapport à la description des quartiers. Ainsi, il reprend la position de A. Metton pendant les années 1960:

« L'unité du quartier est réalisée par l'individu et pour lui (...) En conséquence, ces espaces urbains vécus sont, bien sûr, étroitement personnalisés et diffèrent d'un individu à l'autre. Cependant (...) pour un site déterminé, les contraintes topographiques, la disposition des équipements fonctionnels de recours indispensable, s'imposent à tous et forment la trame commune de ces quartiers vécus » (Di Méo, 1994).

Enfin, pour Di Méo, chacune de ces approches revêt sa part de reproduction du réel et devrait être prise en compte dans la recherche sur les phénomènes sociaux liés au territoire.

D'un point de vue pratique, la délimitation des quartiers est le plus souvent guidée par l'accès aux données. Nous pensons ici aux aires de diffusion de Statistique Canada ou encore aux districts électoraux ou aux municipalités. Pourtant, ces territoires administratifs ne correspondent pas nécessairement à l'espace vécu des résidants. Pour notre part, nous avons pensé à un découpage territorial qui permettrait de comparer les données recueillies en regard de la distance du lieu de résidence par rapport au site étudié.

### **Le terrain de l'enquête et le classement des répondants**

Avant de passer à l'analyse des données, rappelons que le site de la zone portuaire est situé à l'intérieur du centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi, sur le territoire de Saguenay (voir la Figure 15). Cette ville fait partie de la catégorie des villes moyennes supérieures, avec ses 143 692 habitants<sup>1</sup>. L'idée derrière ce projet d'aménagement, inauguré en 1992, était d'implanter un espace public destiné à l'ensemble de la collectivité, d'offrir un accès aux rives du Saguenay, d'améliorer l'environnement urbain de la municipalité et de créer un milieu de vie animé dont l'accès serait gratuit.

Figure 15- Le site de la zone portuaire de Chicoutimi

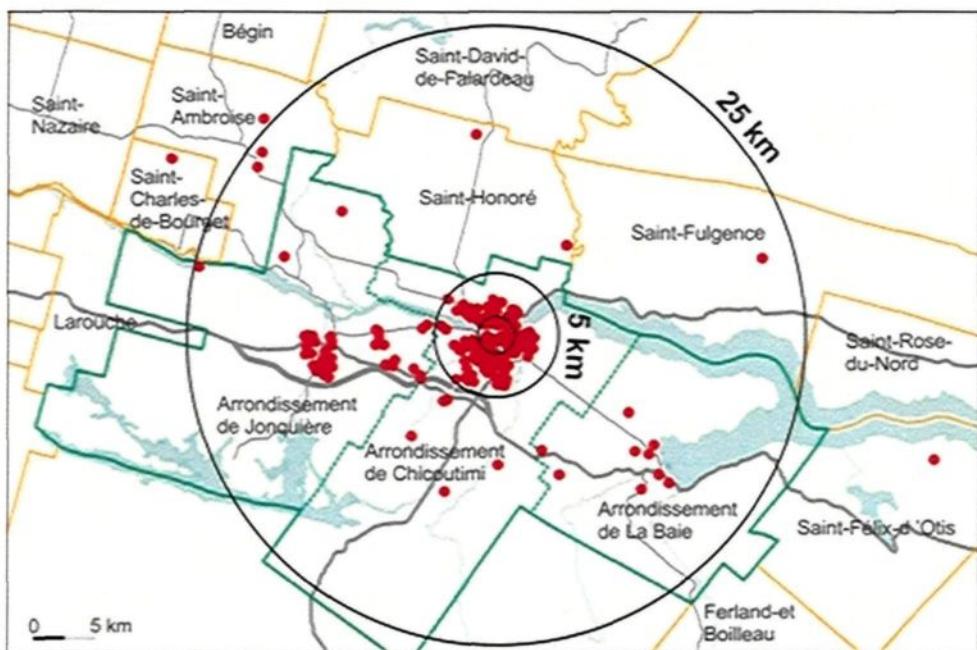


Aujourd’hui, la place de la « verdure » sur le site s'est accentuée, du fait que la végétation a gagné en maturité. Les parties ombragées sont donc plus nombreuses et permettent davantage une rupture avec le milieu bâti voisin qui est plutôt dense. On y retrouve également deux bâtiments, soit le complexe des Halles (servant de marché public) et l'ancien hangar (aire de restauration et salle multifonctionnelle). Différents spectacles artistiques et des activités diverses sont présentés sur le site au cours de la saison estivale. En 2008, une aire de « jeux d'eau » a été aménagée sans trop affecter les zones de verdure existantes<sup>2</sup>.

Au sujet du classement des répondants sur une base territoriale, nous avons eu accès aux codes postaux des répondants par le biais du sondage. Il ne nous restait qu'à trouver l'unité territoriale adéquate afin de traiter nos données. Notre but n'était pas de comparer les zones résidentielles entre elles, mais bien de comprendre si le fait d'habiter un secteur ou quartier avoisinant l'espace public à l'étude pouvait avoir un effet sur les représentations et les pratiques liées à ce site, chez les individus.

Nous avons donc décidé de concevoir une catégorisation spatiale qui ferait en sorte d'inclure l'élément de la distance, et les aires sociales qui y sont en partie reliées, pour l'analyse des résultats. Ainsi, en se servant du logiciel *Map Info*, un « centroïde » a été sélectionné sur le site du Vieux-Port de Chicoutimi, à partir duquel quatre périmètres ont été délimités (voir la Figure 16). Ce point central se trouve à la jonction des rues Lafontaine et Du Port. Le choix des quatre « seuils » de distance a été fait d'abord pour son côté pratique (afin que la quantité de répondants soit uniforme selon les zones), puis afin de créer des profils d'usagers potentiels selon les lieux de résidence (les résidants du quartier, ceux de l'arrondissement Chicoutimi, ceux de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Saguenay, puis les autres, ceux provenant de l'extérieur de celle-ci). Voici la description de chacune de ces zones par rapport au site à l'étude :

Figure 16– Zones géographiques de regroupement des répondants<sup>3</sup>



Légende : Zone 1 : Située dans un rayon de 1.5 km du point central. Cette distance nous semblait garantir que le site était alors accessible à la marche ; Zone 2 : Dans un rayon de 5 km de notre centroïde, elle comprend les zones habités du territoire de l'ancienne Ville de Chicoutimi (avant la fusion de 2002) ; Zone 3 : Cette zone comprend les usagers résidants dans un rayon de 25 km à partir du point central. Elle englobe le reste de la RMR de Saguenay ; Zone 4 : Enfin, à plus de 25 km de distance du centroïde, celle-ci englobe tous les répondants au questionnaire qui demeurent à l'extérieur de la RMR de Saguenay.

Précisons que la zone 1 correspond essentiellement aux quartiers centraux de Chicoutimi, quartiers de duplex et triplex délimités assez clairement par des talus et des escarpements rocheux. Deuxièmement, la zone 2 équivaut aux quartiers de banlieue de Chicoutimi, soit des quartiers relativement aisés qui sont construits sous forme de bungalows. Ceux-ci sont localisés sur les terrasses qui surplombent les espaces dénivélés en bordure de la rivière Saguenay, tant sur la Rive-Sud que la Rive-Nord.

### **Les questions et l'administration du sondage**

Outre le profil des répondants, le cœur de l'analyse des résultats du sondage consiste à comparer les représentations et les pratiques des usagers en regard des principes d'un aménagement convivial (Dind, 2008a). Pour ce faire, nous avons élaboré une série de questions qui ont servi à appliquer les principes de Dind, soit la *congruence*, la *diversité* et l'*adéquation*. Le quatrième principe établi par Dind, soit celui d'*unité*, ne sera pas pris en compte dans cet article. En effet, celui-ci supposant un jugement plus technique de la part des répondants quant à la configuration géoarchitecturale du site. Nous avons plutôt choisi de nous attarder aux principes touchant directement aux pratiques des usagers.

Le sondage contenait 31 questions qui ont été soumises aux usagers du Vieux-Port de Chicoutimi. La plupart des questions étaient fermées (oui ou non) ou à choix de réponses (a, b, c ou d), à quelques exceptions<sup>4</sup>. Pour ce texte, nous avons utilisé principalement la question 10 du questionnaire de sondage, laquelle visait à obtenir un portrait global des perceptions et représentations des usagers, en regard à la fois de l'aménagement du site, de son offre d'activités et de ses fonctions en tant que parc urbain. Cette question étant divisée en affirmations à valider en choisissant entre « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt en désaccord » ou « tout à fait en désaccord ». Voici de quelle manière celles-ci ont été classées pour évaluer les trois premiers principes d'un aménagement convivial<sup>5</sup> :

Congruence :

- 10.a) Le site est facilement accessible.
- 10.b) Les aménagements paysagers sont réussis.

- 10.c) C'est un lieu de rencontre important à Chicoutimi.
- 10.f) C'est un espace vert qui permet le contact avec la nature.
- 10.h) Le site contribue à ma qualité de vie comme citoyen(ne).

Diversité :

- 10.d) Il y a un bon choix d'activités (spectacles, fêtes, etc.).
- 10. j) La zone portuaire a été aménagée en tenant compte des besoins de la population.

Adéquation :

- 10.e) Le site permet de découvrir la rivière et le paysage.
- 10. i) L'aménagement de la zone portuaire représente bien l'image de Chicoutimi.
- 10 k) La zone portuaire a relancé le développement du centre-ville de Chicoutimi.

En ce qui concerne la partie plus technique de la recherche, parlons d'abord de la population à l'étude, après quoi nous décrirons rapidement le contexte entourant le déroulement de l'enquête. Ainsi, la population à l'étude, soit les usagers du Vieux-Port de Chicoutimi, a été évaluée à 200 000 personnes, sur une base annuelle, par la Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi. Il a été convenu de réaliser 385 questionnaires. Pour une telle population, un échantillon de cette taille correspond à une marge d'erreur de plus ou moins 5 %, 19 fois sur 20 (Guay, 1991 ; Varenne, 2011). L'enquête a eu lieu entre le 2 juillet et le 21 août 2008, nous permettant d'administrer 385 questionnaires, dont nous connaitrons bientôt la teneur.

Afin que nos résultats correspondent à l'ensemble de la population à l'étude, nous avons décidé de couvrir plusieurs endroits, sur cet immense site (17 hectares), ainsi que divers moments du jour et de la semaine. Quant au choix des participants, il s'est fait au hasard dans la mesure du possible. Précisons également que nous avons obtenu un certificat de la part du Comité d'éthique de l'Université du Québec à Chicoutimi. Finalement, soulignons que la méthode d'analyse des données est essentiellement basée sur le croisement de certaines variables comprises dans le questionnaire de sondage par rapport

à la localisation résidentielle des répondants. Le logiciel de statistique utilisé pour la compilation et le traitement des données est SPSS.

## **Les Résultats de l'enquête**

Pour la présentation des résultats, nous ferons un survol du profil des répondants au sondage en fonction de leur lieu de résidence, soit l'une des quatre zones définies plus tôt. Par la suite, nous nous pencherons sur les habitudes et pratiques de fréquentation, toujours en lien avec la variable du lieu de résidence, puis nous verrons dans quelle mesure la proximité résidentielle joue ou non un rôle dans les représentations et les pratiques associées au site du Vieux-Port de Chicoutimi. Pour ce faire, nous évaluerons l'appropriation collective du site en regard du concept de convivialité, à l'aide de trois principes – *congruence, diversité et adéquation*. Ces constats nous aideront à mieux saisir les processus sociaux et territoriaux à l'œuvre.

### ***Le profil des répondants***

D'abord, traçons un portrait du profil des répondants. Pour ce qui est de leur provenance (voir le Tableau 8), notons que les personnes interrogées sont plus souvent des résidants de la zone 2 (rayon de 1.5 à 5 km), avec 39,9 %. Pour les trois autres zones, les proportions sont réparties assez équitablement pour chacune d'entre elles (zone 1 : 18.3 % ; zone 3 : 23.3 % et zone 4 : 19.1 %). Malgré leur proximité physique, nous pouvons donc constater que les personnes habitant la zone 1 semblent moins enclines à visiter le site du Vieux-Port de Chicoutimi, s'il faut se fier à notre méthode d'échantillonnage. Il faut toutefois préciser que cela est de toute évidence influencé par le fait que la zone 2 couvre une plus grande superficie de territoire que la zone 1, englobant ainsi plus de résidants. Notons par contre que ce fait ne paraît pas influencer les chiffres pour les zones 3 et 4.

Tableau 8 – Zones de résidence des répondants

Lieu de résidence	Effectifs	%
Zone 1 (rayon 1,5 km)	65	18,3
Zone 2 (rayon de 1,5 à 5 km)	140	39,3
Zone 3 (rayon de 5 à 25 km)	83	23,3
Zone 4 (rayon supérieur à 25 km)	68	19,1
Total	356	100

Au sujet du profil des répondants, observons la répartition des résultats selon le lieu de résidence (voir le Tableau 9). D'abord, en ce qui a trait à l'âge des utilisateurs, le croisement des variables met en relief le fait que les âges diffèrent de manière importante, selon le lieu de résidence. En effet, les gens habitant les zones plus rapprochées du site se situent dans des catégories d'âge plus élevées. Alors que la moyenne des gens âgés de 15 à 34 ans dans l'échantillon est de 23,6 %, ils sont pour leur part 18,5 % à occuper cette catégorie dans la zone 1, 22,9 % dans la zone 2 et 3 et 30,9 % de la zone 4. Quant aux 65 ans et plus, ils sont 21,5 % dans la zone 1, 24,3 % dans la zone 2, 14,5 % dans la zone 3 et seulement 5,9 % dans la zone la plus éloignée du site. Bref, plus la résidence des répondants s'éloigne du site, plus grande est la proportion de visiteurs « jeunes ».

Pour ce qui est du genre des personnes interrogées lors de l'enquête, nous pouvons remarquer que peu importe leur lieu de résidence, les proportions d'hommes et de femmes demeurent sensiblement les mêmes. Toutefois, dans la zone la plus rapprochée du site, les hommes sont un peu plus nombreux comparativement à la moyenne de l'échantillon. En effet, la proportion d'hommes dans le groupe interrogé est de 45,4 %, ce qui correspond à respectivement 43,2 %, 44,6 % et 45,6 % du total des zones 2, 3 et 4, mais à 50,8 % du total de la zone 1. Quant au dernier niveau d'études complété, les chiffres montrent que les gens habitant la zone 1 sont moins nombreux à avoir terminé des études postsecondaires (36 % contre 54,2 % pour l'échantillon total). Dans le même ordre d'idées, 67,7 % des gens habitant dans un rayon supérieur à 25 km du site du

Vieux-Port ont terminé des études postsecondaires. En revanche, les gens provenant des zones 2 et 3 suivent la moyenne de l'échantillon quant au niveau d'études complété.

Sur le plan des revenus annuels des ménages, nous pouvons remarquer que plus la zone de résidence est éloignée du site de l'enquête, plus les revenus des répondants sont élevés. Pour simplifier les résultats, nous avons créé deux catégories de revenus moyens par ménage, soit « 50 000 \$ ou moins » et « 51 000 \$ et plus ». Or, 13,5 % des gens habitant la zone 1 évaluaient leurs revenus annuels à « 51 000 \$ et plus », alors que pour les zones 2, 3 et 4, les proportions pour la même tranche de revenus étaient respectivement de 39,1 %, 41,7 % et 46,9 %. Ainsi, plus la zone de résidence est située près du site du Vieux-Port, moins les revenus annuels des ménages sont hauts.

Tableau 9 – Croisement du profil des répondants avec le lieu de résidence

	Lieu de résidence				Total
	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	
<b>Q.13 Dans quelle catégorie d'âges vous situez-vous ?</b>					
15-34 ans	18,5 %	22,9 %	22,9 %	30,9 %	23,6 %
35-49 ans	18,8 %	18,6 %	31,3 %	26,5 %	23 %
50-64 ans	41,5 %	34,3 %	31,3 %	36,8 %	35,4 %
65 ans et plus	21,5 %	24,3 %	14,5 %	5,9 %	18 %
<b>Total</b>	100 % (n = 65)	100 % (n = 140)	100 % (n = 83)	100 % (n = 68)	100 % (n = 346)
<b>C. Le sexe du répondant</b>	<b>Zone 1</b>	<b>Zone 2</b>	<b>Zone 3</b>	<b>Zone 4</b>	<b>Total</b>
Homme	59,8 %	43,2 %	44,6 %	45,6 %	45,4 %
Femme	49,2 %	56,8 %	55,4 %	54,4 %	54,6 %
<b>Total</b>	100 % (n = 65)	100 % (n = 139)	100 % (n = 83)	100 % (n = 68)	100 % (n = 346)
<b>Q.16 Dans quelle tranche de revenus annuels situez-vous votre ménage ?</b>	<b>Zone 1</b>	<b>Zone 2</b>	<b>Zone 3</b>	<b>Zone 4</b>	<b>Total</b>
50 000 \$ et moins	86,2 %	66,9 %	28,3 %	53,4 %	63 %
51 000 \$ et plus	13,8 %	39,1 %	41,7 %	46,6 %	37 %
<b>Total</b>	100 % (n = 52)	100 % (n = 115)	100 % (n = 72)	100 % (n = 112)	100 % (n = 303)
<b>Q.15 Quel est le dernier niveau d'études que vous avez complété ?</b>	<b>Zone 1</b>	<b>Zone 2</b>	<b>Zone 3</b>	<b>Zone 4</b>	<b>Total</b>
Primaire	20 %	7,9 %	6 %	5,9 %	9,3 %
Secondaire	43,1 %	32,1 %	45,8 %	26,5 %	36,2 %
Collégial	18,5 %	32,1 %	21,7 %	20,6 %	25 %
Université	16,9 %	27,1 %	26,5 %	37,1 %	28,9 %
Aucun	0 %	0,7 %	0 %	0 %	0,3 %
Ne sait pas/Nen réponse	1,5 %	0 %	0 %	0 %	0,3 %
<b>Total</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Maintenant, survolons les résultats relatifs à l'occupation principale des répondants en regard du lieu de résidence. Ici, la zone 4 se démarque par sa proportion de personnes « en emploi » comparativement à la moyenne de l'échantillon. En effet, cette moyenne est de 50,1 %, les zones 1 à 3 affichant une proportion de répondants « en emploi » oscillant entre 43,8 % et 51,2 %, alors que les gens habitant la zone 4 sont en emploi à un taux de 69,1 %. En parallèle à cela, la proportion de personnes à la retraite est significativement plus faible dans cette zone comparativement aux trois autres (14,7 % dans la zone 4, comparativement à 35,9 %, 38,1 % et 29,3 % respectivement pour les zones 1, 2 et 3). Toutefois, ces proportions de personnes retraitées concordent avec la moyenne d'âge par zone rapportée plus tôt.

Ainsi, en regard du profil des répondants au sondage, nos résultats nous indiquent des divergences assez marquées quant au profil des gens résidant à proximité du site de la zone portuaire de Chicoutimi. En effet, les répondants habitant la zone 1 sont plus âgés, puis ils sont plus souvent des hommes que pour les autres zones. Par ailleurs, ils sont moins nombreux à avoir terminé des études postsecondaires, alors que les répondants avec le plus haut niveau de scolarité proviennent principalement d'un périmètre de plus de 25 km de la zone d'étude. Quant au revenu annuel par ménage, nous avons pu observer que plus la zone de résidence est près du site du Vieux-Port, moins ces revenus sont élevés. Finalement, les zones 1 et 2 englobent une proportion supérieure de retraités par opposition aux deux autres zones, notamment la zone 4. Ces divergences au sujet du profil des répondants en regard des zones de localisation des résidences découlent largement des caractéristiques socioéconomiques propres aux quartiers qui sont couverts par ces zones, lesquelles doivent être appréhendées en tant qu'unités sociospatiales distinctes.

### ***La fréquentation et les pratiques reliées au site***

Afin d'aller plus loin dans l'analyse du rôle des effets de proximité sur l'appropriation des espaces publics en milieu urbain, regardons les habitudes de fréquentation et les pratiques des usagers face au site (voir le Tableau 10). D'abord, en ce qui concerne la

fréquence des visites, nous pouvons remarquer que plus le lieu de résidence est proche du parc de la zone portuaire, plus fréquentes sont les visites. En effet, si 86,2 % des usagers en provenance de la zone 1 visitent le site « une fois par semaine ou plus », ils sont respectivement 68,6 %, 43,4 % et 13,2 % à adopter ce comportement dans les zones 2, 3 et 4.

Évidemment, cela peut s'expliquer par la forte accessibilité au site découlant du fait d'habiter à proximité. Il n'en demeure pas moins que le processus d'appropriation est largement tributaire de la fréquentation, donc un espace public fréquenté se transformera progressivement en un lieu important dans la vie des individus. Selon Di Méo, nous pourrions dire que le lieu s'inscrit alors dans leur « espace de vie », cela se traduisant dans le champ des perceptions et de l'imaginaire pour façonner l'« espace vécu » des usagers (Di Méo, 1998). Ainsi, la proximité résidentielle favoriserait les possibilités qu'offre un site de contribuer à l'espace de vie des répondants et, par le fait même, à leur espace vécu.

**Tableau 10 – Croisement des variables relatives aux pratiques avec le lieu de résidence**

	Lieu de résidence				Total
	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	
<b>Q.1 À quelle fréquence visitez-vous le Vieux-Port de Chicoutimi ?</b>					
1 fois/semaine ou plus	86,2 % (n = 65)	68,6 % (n = 140)	43,4 % (n = 83)	13,2 % (n = 68)	55,3 % (n = 346)
1 à 2 fois par mois	7,7 % (n = 6)	16,4 % (n = 35)	20,5 % (n = 43)	2,9 % (n = 1)	13,2 % (n = 8)
2 à 3 fois par année	6,2 % (n = 5)	12,1 % (n = 26)	30,1 % (n = 63)	38,2 % (n = 70)	20,2 % (n = 12)
1 fois	0 % (n = 0)	1,4 % (n = 3)	1,2 % (n = 2)	26,5 % (n = 15)	5,9 % (n = 3)
Moins de 2 fois/année	0 % (n = 0)	1,4 % (n = 3)	4,8 % (n = 9)	19,1 % (n = 11)	5,3 % (n = 3)
<b>Total</b>	100 % (n = 65)	100 % (n = 140)	100 % (n = 83)	100 % (n = 68)	100 % (n = 346)
<b>Q.3 Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous habituellement au V-P ? b. <i>Rencontrer des gens ou des amis ?</i></b>					
Oui	47,7 % (n = 65)	39,0 % (n = 138)	26,8 % (n = 82)	16 % (n = 50)	34,6 % (n = 335)
Non	52,3 % (n = 65)	60,1 % (n = 138)	73,2 % (n = 82)	84 % (n = 50)	65,4 % (n = 335)
<b>Total</b>	100 % (n = 65)	100 % (n = 138)	100 % (n = 82)	100 % (n = 50)	100 % (n = 335)
<b>Q.3 Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous habituellement au V-P ? d. <i>Activités (danse, vélo, patins, jeux, etc.) ?</i></b>					
Oui	29,2 % (n = 65)	37 % (n = 138)	51,2 % (n = 82)	24 % (n = 50)	37 % (n = 335)
Non	70,8 % (n = 65)	63 % (n = 138)	48,8 % (n = 82)	76 % (n = 50)	63 % (n = 335)
<b>Total</b>	100 % (n = 65)	100 % (n = 138)	100 % (n = 82)	100 % (n = 50)	100 % (n = 335)
<b>Q.4 Le plus souvent, lorsque vous vous rendez sur le site, le faites-vous</b>					
Seul	55,4 % (n = 65)	31,9 % (n = 138)	26,8 % (n = 82)	24 % (n = 50)	34 % (n = 335)
En famille/Avec conjoint	21,5 % (n = 65)	51,4 % (n = 138)	48,8 % (n = 82)	56 % (n = 50)	44,8 % (n = 335)
Avec des amis	21,5 % (n = 65)	13 % (n = 35)	23,2 % (n = 43)	24 % (n = 50)	18,8 % (n = 335)
Autre	1,5 % (n = 5)	3,6 % (n = 13)	1,2 % (n = 2)	2 % (n = 1)	2,4 % (n = 8)
<b>Total</b>	100 % (n = 65)	100 % (n = 138)	100 % (n = 82)	100 % (n = 50)	100 % (n = 335)

En ce qui a trait aux activités pratiquées habituellement sur le site, nous pouvons constater que les gens habitant près du parc paysager s'y rendent plus souvent dans l'objectif d'échanger sur le plan social, c'est à dire pour « rencontrer des gens ou des amis »<sup>6</sup>. Ainsi, les gens de la zone 1 ont choisi cette activité à 47,7 %, ceux des zones 2, 3 et 4 l'ont fait à 39,9 %, 26,8 % et 16 % respectivement. Autre fait à noter, un mouvement inverse s'est dessiné pour ce qui est de la pratique d'activités sportives (danse, vélo, patin, jeux d'enfants). En effet, les utilisateurs du site provenant des zones 1, 2 et 3 pratiquent ce genre d'activités quand ils vont au Vieux-Port dans les proportions respectives suivantes : 29,2 %, 37 % et 51,2 %. Toutefois, dans le cas de ceux provenant de la zone 4, ils fréquentent moins le Vieux-Port dans ce but (24 %). En lien avec l'espace de vie, le Vieux-Port paraît jouer un rôle significatif du point de vue des relations sociales, pour près de la moitié des répondants des zones 1 et 2. Cela coïncide avec l'observation selon laquelle la pratique d'activités précises telles que le vélo, la danse, le patin, les jeux pour enfants est davantage l'apanage des résidants qui habitent plus loin du site. Pour ces derniers, une visite sur la zone portuaire semble plutôt viser la pratique de loisirs.

En ce qui concerne les habitudes d'accompagnements, nous pouvons noter que les résultats sont relativement semblables pour les gens des zones 2, 3 et 4, alors qu'ils divergent uniquement pour ceux provenant de la zone 1. Ainsi, nous remarquons que la majorité des répondants au sondage affirment se rendre au grand parc paysager en famille et/ou avec un conjoint (la moyenne pour cette réponse est de 44,8 %), puis, dans une moindre mesure, ils s'y rendent seuls (la moyenne est de 34 %) ou avec des amis (18,8 % en moyenne). Or, les répondants de la zone 1 se rendent la plupart du temps seuls sur le site (55,4 %), puis, dans une même proportion, en famille et/ou en couple, ou avec des amis (21,5 %). Les habitudes d'accompagnement lors de la visite de cet espace vert s'avèrent donc très différentes selon les types d'usagers. Cette constatation concorde également avec celle soulevée plus tôt selon laquelle les personnes provenant de la zone 1 s'attendent en plus grand nombre à réaliser des rencontres sociales en visitant le site.

En terminant à propos des habitudes de fréquentation, soulignons que les endroits fréquentés le plus souvent par les répondants au sondage varient peu selon la zone

d'habitation, à l'exception de deux segments du site de la zone portuaire. En effet, les résidants de la zone 4 visitent davantage l'étang et les jardins, soit 64 %, comparativement à une moyenne de 48,4 % pour l'échantillon total. Cela pourrait être dû à un effet de nouveauté, puisque nous avons vu plus tôt que les gens provenant de cette zone arpentent le site beaucoup moins régulièrement<sup>7</sup> (pour la majorité, en moyenne 2 à 3 fois par année ou moins).

### ***L'appropriation collective du site et le concept de convivialité***

Il est maintenant temps d'analyser les données du sondage à la lumière du concept de convivialité tel que conceptualisé par Dind (2008a). À cette fin, nous regarderons les réponses aux affirmations de la question 10, en fonction des trois principes mentionnés précédemment (congruence, diversité et adéquation). Cela nous permettra de mieux connaître les représentations et les pratiques des usagers face au site du Vieux-Port et son potentiel d'appropriation collective. Pour chacun de ces principes, nous pourrons comparer les représentations et les pratiques, selon le lieu de résidence des répondants, et ainsi vérifier si elles se révèlent être le résultat des effets de proximité.

Tout d'abord, rappelons que la congruence est comprise comme l'adéquation entre l'espace tel que conçu et son vécu par les usagers. Ce principe est celui qui serait le mieux respecté, selon l'avis des répondants (voir le Tableau 11). Ainsi, la plupart s'entendent pour dire que le site est facilement accessible (90,1 % sont « tout à fait d'accord »), puis que les aménagements paysagers sont réussis (81,2 % sont « tout à fait d'accord »). Dans une moindre mesure, la zone portuaire représenterait, selon eux, un lieu de rencontre important à Chicoutimi (65,7 % sont « tout à fait d'accord ») et un espace vert permettant le contact avec la nature (64,8 % sont « tout à fait d'accord »). Enfin, quant à sa contribution à la qualité de vie des citoyens, plus de la moitié des personnes interrogées sont tout à fait d'accord avec l'affirmation (57,9 %).

Tableau 11 – Résultats de chacune des variables relatives au principe de congruence

Congruence	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	N Total
a. Le site est facilement accessible.	90,1 %	9,6 %	0,3 %	0 %	356
b. Les aménagements paysagers sont réussis.	81,2 %	17,1 %	1,7 %	0 %	356
c. Lieu de rencontre important à Chicoutimi.	65,7 %	30,5 %	3,1 %	0,6 %	318
f. Un espace vert qui permet le contact avec la nature.	64,8 %	28,3 %	5,7 %	1,3 %	356
h. Le site contribue à ma qualité de vie comme citoyen(ne).	57,9 %	25,3 %	5,1 %	1,1 %	318

Toutefois, lorsque nous regardons ces résultats en les croisant avec la variable du lieu de résidence, nous pouvons faire ressortir quelques particularités en regard aux représentations et pratiques des individus. En effet, si pour les perceptions et l'accessibilité aux aménagements paysagers, les résultats se valent d'une zone à une autre, certaines différences peuvent cependant être relevées pour les trois autres variables correspondant au principe de congruence (voir le Tableau 12). C'est le cas en ce qui concerne la perception du site en tant que lieu de rencontre important, la proposition selon laquelle il s'agit d'un espace vert permettant le contact avec la nature de même que sa contribution à la qualité de vie des répondants.

En conséquence, nous pouvons remarquer que les pourcentages de répondants qui sont tout à fait d'accord pour affirmer que la zone portuaire est un lieu de rencontre important à Chicoutimi oscillent autour de 70 %, chez les gens issus des zones 1 à 3. Pour ce qui est des usagers provenant de la zone 4, ils sont plutôt 47,4 % à répondre de la même manière. Cela reflète donc une propension beaucoup moins marquée chez ces derniers à percevoir une fonction de socialisation dans le site à l'étude. Sans dire qu'ils ne sont pas d'accord avec l'affirmation, ils en sont toutefois moins convaincus. Autre nuance, les données illustrent le fait que lorsque les usagers habitent près du parc paysager, ils conçoivent plus facilement que celui-ci leur offre un contact avec la nature. En effet, ils sont respectivement 69,2 % et 70,7 % à être tout à fait d'accord avec cette affirmation pour les zones 1 et 2, contre 66,3 % et 61,8 % pour les zones 3 et 4.

Tableau 12 – Proportion de réponses « tout à fait d'accord » aux questions de congruence

	Site facilement accessible	Aménagements paysagers réussis	Lieu de rencontre important à Chicoutimi	Contact avec la nature	Contribue à ma qualité de vie
<b>Zone 1</b>	89,2 %	73,8 %	71,9 %	69,2 %	76,9 %
<b>Zone 2</b>	89,3 %	84,3 %	67,2 %	70,7 %	70 %
<b>Zone 3</b>	91,6 %	84,3 %	67,1 %	66,3 %	51,2 %
<b>Zone 4</b>	91,2 %	77,9 %	47,4 %	61,8 %	51,6 %
<b>% du total</b>	90,2 %	80,2 %	65,7 %	67,7 %	64,8 %

Enfin, l'impact du site du Vieux-Port sur la qualité de vie des répondants est perçu de manière nettement plus significative lorsqu'ils habitent à proximité de celui-ci. Effectivement, les chiffres nous indiquent que la moitié des résidants des zones 3 et 4 sont tout à fait d'accord pour dire que le site contribue à leur qualité de vie comme citoyen(ne)s, tandis que les gens logeant à l'intérieur des zones 1 et 2, les résultats révèlent que ceux-ci sont respectivement 76,9 % et 70 % à être tout à fait d'accord avec

l'affirmation. Bref, la proximité résidentielle semble jouer un rôle dans la perception qu'ont les usagers en regard de l'influence du site sur leur qualité de vie.

Pour sa part, la diversité permet de répondre à la diversité des demandes, à l'hétérogénéité des intérêts particuliers. Elle doit être de qualité et refléter réellement la variabilité des usagers et de leurs activités. Ce second principe, dont fait état Dind (2008a), rend possible l'appropriation collective des espaces publics, puisque c'est grâce à lui que les individus chercheront à fréquenter ces espaces, peu importe leurs intérêts ou leurs particularités. Dans le cas du Vieux-Port de Chicoutimi, certaines questions du sondage cherchaient justement à mesurer les perceptions des usagers face à la diversité de choix qu'offre le parc urbain.

Dans un premier temps, il apparaît que près du tiers des répondants (29,4 %) sont « plutôt » ou « tout à fait » en désaccord avec l'affirmation selon laquelle il y a un bon choix d'activités sur la zone portuaire (voir le Tableau 13). Cela tranche avec toutes les questions liées au principe de congruence, principe discuté précédemment. De ce fait, il y a 37,4 % des répondants qui sont « tout à fait d'accord » pour dire que le site propose un bon choix d'activités. Quant à savoir si le parc a été aménagé en tenant compte des besoins de la population, cette fois 92,2 % réponses sont affirmatives. Plus précisément, 50,8 % des usagers questionnés sont « tout à fait d'accord » avec cet énoncé. De manière générale donc, le principe de diversité semble avoir été bien pris en compte par les aménagistes, mais apparemment moins pour ce qui est des responsables de la programmation des activités.

Tableau 13 – Résultats de chacune des variables relatives au principe de diversité

Diversité	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	N Total
d. Il y a un bon choix d'activités.	37,4 %	33,2 %	19 %	10,4 %	289
j. Le site a été aménagé en tenant compte des besoins.	50,8 %	41,4	6,5 %	1,3 %	307

Voyons voir maintenant si la proximité résidentielle semble influer sur les perceptions des usagers face au principe de diversité. Ici, en croisant la variable du lieu de résidence avec chacune des deux questions correspondant à notre second principe, nous remarquons de légères variations dans les perceptions liées au choix d'activités (voir le Tableau 14). Effectivement, si nous regardons les réponses de type « tout à fait d'accord » à cette question, nous remarquons que les répondants en provenance des zones 1 et 2 sont légèrement plus critiques envers le choix d'activités offertes sur les lieux de la zone portuaire. Ainsi, ils sont respectivement 34,4 % et 33,6 % à être « tout à fait d'accord » avec l'affirmation, alors les gens des zones 3 et 4 sont, pour leur part, respectivement 45,3 %, 39,3 % à répondre la même chose. Bref, plus la résidence des usagers est éloignée du site, moins le choix d'activités offertes semble déprécié, notamment dans le cas de la zone 3. Or, ce sont aussi les individus en provenance de ces deux zones qui fréquentent le moins souvent le Vieux-Port de Chicoutimi<sup>8</sup>.

**Tableau 14 – Proportion de réponses « tout à fait d'accord » aux questions de diversité**

	<b>Bon choix d'activités</b>	<b>Aménagé en tenant compte des besoins</b>
<b>Zone 1</b>	<b>34,4 %</b>	<b>54,8 %</b>
<b>Zone 2</b>	<b>33,6 %</b>	<b>48,5 %</b>
<b>Zone 3</b>	<b>45,3 %</b>	<b>53,8 %</b>
<b>Zone 4</b>	<b>39,3 %</b>	<b>45,2 %</b>
<b>% du total</b>	<b>37,4 %</b>	<b>50,8 %</b>

En ce qui a trait à l'affirmation selon laquelle l'aménagement du site a été effectué en tenant compte des besoins, nous pouvons observer que le fait d'habiter à proximité de la zone portuaire ne semble pas influencer les perceptions des répondants à son égard. De ce fait, la proportion de réponses « tout à fait d'accord » oscille entre 45,2 % pour la zone 4, 48,5 % pour la zone 2, 53,8 % pour la zone 3 et 54,8 % pour la zone 1. Au total, les répondants sont « tout à fait d'accord » avec l'énoncé à 50,8 %. Ainsi, les réponses varient légèrement d'une zone à l'autre, mais ce n'est apparemment pas le fait d'habiter à proximité du site qui influence les impressions des usagers sur le fait que le site ait été aménagé selon les besoins des résidants.

L'adéquation est le rapport, plus ou moins adéquat, entre chaque entité de l'espace public et les espaces environnants (relations de complémentarité, d'indifférence ou d'opposition). Ce troisième principe correspondant au concept de convivialité tel que proposé par Dind. L'adéquation nous permettra de connaître les perceptions des personnes interrogées par rapport aux relations de complémentarité entre le site et certains espaces voisins. C'est ainsi que nous nous intéresserons à la fois la rivière Saguenay, que borde le site du côté nord, et au centre-ville de Chicoutimi, qui sied, pour sa part, de l'autre côté du boulevard Saguenay, au sud du site. Enfin, nous verrons dans quelle mesure les usagers considèrent que la zone portuaire a été conçue selon l'image de l'arrondissement de Chicoutimi. Évidemment, nous terminerons par un questionnement

sur la part des effets de proximité dans les représentations et les pratiques des usagers cadrant avec le principe d'adéquation.

Un premier survol des résultats au sondage nous montre que l'affirmation selon laquelle le site permet de découvrir la rivière et son paysage, est celle qui rejoint le plus grand nombre de répondants. 79,8 % de ces derniers sont « tout à fait d'accord » avec la dite affirmation (voir le Tableau 15). Quant à savoir si l'aménagement de la zone portuaire représente bien l'image de Chicoutimi, quoique d'avis positif, les usagers interrogés se sont toutefois montrés moins convaincus, avec 61,4 % de réponses du type « tout à fait d'accord ». Enfin, pour ce qui est de savoir si l'aménagement l'espace public en question a eu comme effet de relancer le développement du centre-ville de Chicoutimi, les avis sont plutôt partagés sur la question. En effet, si 38,9 % des gens se sont dit « tout à fait d'accord » avec cette proposition, 32 % ont répondu « plutôt d'accord », 20,7 %, « plutôt en désaccord » et 8,4 %, « tout à fait en désaccord ».

Tableau 15 - Résultats de chacune des variables relatives au principe d'adéquation

Adéquation	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	N Total
e. Permet de découvrir la rivière et son paysage.	79,8 %	17,7 %	2,2 %	0,3 %	356
i. L'aménagement représente bien l'image de Chicoutimi.	61,4 %	31,8 %	5,6 %	1,2 %	321
k. A relancé le développement du c-v de Chicoutimi	38,9 %	32 %	20,7 %	8,4 %	275

Le principe d'adéquation semble donc avoir été respecté, selon les représentations et les pratiques des usagers, d'abord par son imbrication avec la rivière Saguenay, et, dans une

moindre mesure, par son harmonie avec l'image de l'arrondissement de Chicoutimi. L'adéquation est toutefois plus difficilement perçue dans le cas de l'influence du site sur les activités du centre-ville de l'arrondissement, mis à mal depuis quelques décennies par les développements commerciaux en périphérie de l'arrondissement de Chicoutimi. Notons aussi qu'un immense terrain vacant sépare le site portuaire de l'artère commerciale traditionnelle, la rue Racine.

Vérifions maintenant si les effets de proximité affectent les représentations et les pratiques des répondants par rapport au principe d'adéquation. Ici, nous pouvons remarquer que, d'après nos résultats, le lieu de résidence n'aurait pas d'effets sur les perceptions des personnes interrogées en regard de l'affirmation selon laquelle le site permet de découvrir la rivière et le paysage (voir le Tableau 16). Toutefois, les usagers issus des deux zones les plus rapprochées du parc portuaire sont plus enclins à soutenir que celui-ci représente bien l'image de Chicoutimi. À preuve, les résidants des zones 1 et 2 sont respectivement 61,9 % et 65,4 % à être « tout à fait d'accord » avec cela alors que cette proportion se chiffre à 56,1 % pour la zone 3 et à 56,1 % pour la zone 4.

**Tableau 16 – Proportion de réponses « tout à fait d'accord » aux questions d'adéquation**

	<b>Permet de découvrir la rivière et le paysage</b>	<b>Représente bien l'image de Chicoutimi</b>	<b>A relancé le développement du c.v de Chicoutimi</b>
<b>Zone 1</b>	80 %	61,9 %	45,8 %
<b>Zone 2</b>	80 %	65,4 %	32 %
<b>Zone 3</b>	77,1 %	56,8 %	40 %
<b>Zone 4</b>	82,4 %	56,1 %	54 %
<b>% du total</b>	<b>79,8 %</b>	<b>61,4 %</b>	<b>38,9 %</b>

Pour ce qui est des opinions face à l'affirmation selon laquelle la zone portuaire aurait relancé le développement du centre-ville de Chicoutimi, les chiffres expriment certaines nuances dans les réponses selon les unités socio-spatiales considérées. En effet, les

usagers les plus en accord avec l'affirmation sont à la fois ceux qui habitent le plus loin du site (zone 4) et ceux qui habitent à moins de 1,5 km de celui-ci (zone 1), avec respectivement 54 % et 45,8 % de réponses du type « tout à fait d'accord ». Par ailleurs, les résidants de la zone 2 sont plutôt 32 % à répondre de la même façon et ceux de la zone 3, soit 40 %. Donc, les personnes les plus souvent d'accord pour dire que la zone portuaire a relancé le développement du centre-ville sont donc celles qui demeurent à proximité de ce dernier et celles qui vivent hors de la RMR de Saguenay.

## Conclusion

La question des effets de proximité à l'intérieur du processus d'appropriation de l'espace public présente une forte pertinence sociale et il s'agit d'un champ de recherche prometteur. Dans ce contexte, la décision de combiner une curiosité pour les effets de proximité à notre intérêt pour le phénomène d'appropriation collective de ce type d'espaces nous a permis d'effectuer certains constats utiles pour les études urbaines et les pratiques planificatrices. En effet, non seulement notre analyse des données de l'enquête dévoile des profils d'usagers de la zone portuaire qui diffèrent largement d'une zone résidentielle à l'autre, mais également que les représentations et les pratiques sociales et spatiales se caractérisent fortement selon le fait que les usagers habitent à proximité du site ou non. Ces constatations rejoignent celles d'Arrif, à plusieurs égards. De plus, celles-ci s'ajoutent aussi aux informations issues du premier volet de l'étude (Simard et al., 2009), lesquelles faisaient essentiellement transparaître la forte appropriation du site par la collectivité, contredisant la théorie de la fin des espaces publics.

En ce qui concerne les présentes analyses, le profil des répondants a fait ressortir le fait que la proximité résidentielle rimait avec une moyenne d'âge plus élevée, un moins haut degré de scolarité et une proportion plus élevée de retraités. Or, ceux dont le domicile est plus éloigné du site sont en général plus jeunes, affichent un plus haut niveau de scolarité. Ces derniers sont plus souvent en emploi et obtiennent des revenus d'emploi plus élevés. Bref, ces résultats montrent que les individus partagent certaines caractéristiques socioéconomiques communes, selon leurs zones de résidence, ce qui correspond aux

constats antérieurs sur l'écologie sociale de l'agglomération de Saguenay. La géographie sociale d'une ville moyenne comme Saguenay est relativement peu complexe. Celle-ci révèle néanmoins une dualité claire entre les espaces centraux et les secteurs domiciliaires de type banlieue pavillonnaire, notamment à l'intérieur de l'arrondissement de Chicoutimi. De plus, cette diversité de clientèle nous amène à penser que la théorie de la fin des espaces publics est inexacte, du moins dans le contexte des villes moyennes québécoises.

En ce qui a trait aux habitudes de fréquentation et aux pratiques, nous avons remarqué que la proximité résidentielle semblait favoriser la fréquentation plus régulière du site. De plus, les usagers habitant près du Vieux-Port s'y rendent plus souvent dans le but d'y faire des rencontres – ce site jouant pour eux un rôle important du point de vue des relations sociales – alors que les usagers qui habitent plus loin du site pratiquent davantage d'activités sportives ou de loisir. En ce qui concerne les habitudes d'accompagnements, nous avons noté que les répondants qui habitent à moins de 1.5 km du site se rendent généralement seuls sur le site, contrairement aux trois autres zones. Par ailleurs, les résidants les plus éloignés du Vieux-Port visitent davantage l'étang et les jardins. Cela indique que les effets de proximité semblent agir dans les pratiques et habitudes de fréquentation des usagers. D'une part, on retrouve les « locaux » qui utilisent le parc au quotidien dans une perspective de socialisation. D'autre part, il y a les « occasionnels » qui accèdent au site par voiture et pratiquent des activités contemplatives ou sportives. Les sous-cultures associées aux groupes sociaux sont probablement à l'œuvre ici, les effets de proximité se combinant aux effets de la structure socio-spatiale de la collectivité.

De plus, certaines relations causales ont pu être établies, lorsque nous avons cherché à en connaître davantage sur les liens entre la proximité résidentielle et les représentations et les pratiques collectives, par rapport à l'espace public qu'est le Vieux-Port. À l'aide du concept de *convivialité*, nous sommes arrivés à connaître davantage les représentations et les pratiques des usagers face à la qualité de cet espace public. À l'intérieur de ce cadre, il apparaît que la congruence est le principe que les répondants ont jugé le plus positivement, eu égard au parc du Vieux-Port. Toutefois, l'évaluation de ce principe s'est

faite de manière moins positive par les répondants des zones plus éloignées du site. Pour ceux-ci, l'appropriation du parc urbain se fait probablement de manière plus ardue, certaines fonctions semblant aller de pair avec la proximité résidentielle, notamment la socialisation, le contact avec la nature et l'amélioration de la qualité de vie.

Pour ce qui est du principe de diversité, nous avons vu que les répondants considèrent que celui-ci n'est pas tout à fait présent sur les lieux de la zone portuaire, et ce, peu importe leur lieu de résidence. Nous pouvons postuler que l'appropriation collective du site serait plus marquée si ce principe était mieux respecté. En outre, les perceptions sur le principe d'adéquation sont partagées. Si, en général, les répondants considèrent que le site est en harmonie avec la rivière, cela est moins évident pour ce qui est de la concordance de son aménagement avec l'image de Chicoutimi. Sur ce dernier point, les usagers issus des zones les plus éloignées du Vieux-Port sont plus critiques. De surcroît, l'aménagement du site n'aurait permis de relancer le développement du centre-ville qu'en partie, selon les perceptions des répondants au sondage. Bref, il nous paraît légitime d'affirmer que le site à l'étude semble osciller entre une relation de complémentarité et d'indifférence avec les sites environnants, du moins, dans l'esprit des répondants à notre enquête. L'espace public à l'étude gagnerait sans doute à établir une relation de complémentarité plus marquée avec le reste du centre-ville, en particulier en amoindrissant les obstacles physiques que constituent le boulevard Saguenay et les terrains vacants de l'ancienne gare ferroviaire.

Comme toute étude, notre recherche présente des limites. Ainsi, le concept de convivialité de Dind, ainsi que les principes qui y sont associés, n'est pas parfait. Certains principes semblent se chevaucher pendant que d'autres dimensions ont probablement été oubliées. Néanmoins, il s'agit d'une manière originale de pénétrer le thème de l'appropriation de l'espace, celui-ci demeurant plutôt vague, depuis les écrits fondateurs de Lynch (1960) jusqu'aux travaux récents de Berque (2000). Par ailleurs, les questions que nous avons jumelées aux principes de Dind ne sont peut-être pas toutes adéquates, ou en nombres suffisants, pour conclure sur les effets de proximité. Malgré tout, cela nous semble être un pas dans l'approfondissement des connaissances dans ce domaine, en

particulier pour trouver des concepts ou indicateurs opératoires associés au processus d'appropriation de l'espace.

À la lumière de nos différents constats, les acteurs qui œuvrent à l'aménagement, à la programmation des activités, ainsi qu'au développement et au rayonnement des grands parcs paysagers en milieu urbain, auraient tout intérêt à travailler à créer des lieux publics et des espaces verts conviviaux. Un parc paysager de la taille de la zone portuaire de Chicoutimi, qui est au cœur d'un centre-ville, peut contribuer à la cohésion sociale de même qu'à l'attractivité d'une ville. Or, dans le contexte actuel de la métropolisation et du développement durable, à l'heure de la compétition entre les villes et du marketing territorial, plusieurs auteurs soulignent l'importance des interventions urbanistiques, afin de se hisser sur l'échelle hiérarchique de la représentation des territoires. Finalement, la mise en valeur de tels espaces publics, soit ceux à forte composante de verdure, ne peut que jouer en faveur du dynamisme et de la qualité de vie des villes petites et moyennes, lesquelles sont souvent affectées par l'image d'une urbanité plus faible ou moins sophistiquée.

## **Remerciements**

Les auteurs aimeraient remercier Mme Marie-José Fortin, professeure de développement régional à l'UQAR, pour sa contribution au premier volet de cette recherche. Merci également à M. Carl Brisson, professionnel de recherche à l'UQAC, pour son aide sur le plan de la cartographie.

## **Bibliographie**

ARRIF, T. (2009), « Les représentations sociales liées au lieu de résidence au sein du parc de Bercy », *Métropoles*, no.5 [En ligne] URL : <http://metropoles.revues.org/3704>, consulté le 3 mars 2010.

AUTHIER, J-Y, BACQUE, M-H et GUERIN-PACE, F. (2007), *Le quartier : Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, 304 pages.

BACQUE, M.-H. et FOL, S. (2007), « L'inégalité face à la mobilité : du constat à l'injonction », *Revue Suisse de Sociologie*, vol. 33, p. 89-104.

BASSAND, M., KAUFMANND, V. et JOYE, D. (2001), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, Les Presses polytechniques et universitaires romandes, 257 pages.

BERDOULAY, V., DA COSTA GOMES, P.C. et LOLIVE, J. (2004), *L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, 224 pages.

BERQUE, A. (2000), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 272 pages.

DI MEO, G. (1994), « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », *Annales de Géographie*, t. 103, no. 577, p. 255-275.

DI MEO, G. (1998), « Géographie sociale et territoires », Paris, Nathan, 320 pages.

DIND, J.-P. (2008a), « Les quartiers espaces de vie : la convivialité des espaces publics », in Actes numériques du colloque *Projets de quartiers durables, de l'intention à la réalisation*, UNIL, Lausanne, [En ligne] URL :<http://www.unil.ch/webdav/site/ouvdd/shared/Colloque%202008/Pages%20du%20site/Communications/5-Social/Dind.pdf>, consulté le 11 avril 2010.

DIND, J.-P. (2008 b), « Les espaces publics : quels principes de convivialité », *Cahiers de l'Institut d'aménagement et de l'urbanisme de l'Île-de-France*, vol. 149, p. 57-58.

FORTIN, M.-J. (2005), « Paysage industriel : lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale. Les cas des complexes d'Alcan (Alma, Québec) et de Pechiney (Dunkerque, France) », Thèse de doctorat présentée à l'Université du Québec à Chicoutimi et à l'Université Paris 1 - Sorbonne [en ligne] : [http://theses.uqac.ca/theses\\_24605668.html](http://theses.uqac.ca/theses_24605668.html), consulté le 28 mars 2010.

GUAY, J-H. (1991), *Sciences humaines et méthodes quantitatives : les principes d'application de la recherche*, Laval, Éditions Beauchemin, 412 pages.

GHORRA-GOBIN, C. (2001), « Les espaces publics, capital social », *Géocarrefour*, vol. 76, p. 5-11.

QUERE, L. (1992), « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, no.18, p. 75-92.

GANS, H.J. (1962), *The Urban Villagers. Group and Class in the Life of Italian-Americans*, New York, Free Press of Glencoe, 367 pages.

GRAFMEYER, Y., JOSEPH, I. (2004), *L'école de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 384 pages.

KNOX, P. (2006), *Urban Social Geography*, New York, Longman Scientific and Technical, 392 pages.

LOW, S., TAPLIN, D. et SCHELD, S. (2005), *Rethinking Urban Parks, Public Space and Cultural Diversity*, Austin, University of Texas Press, 240 pages.

LYNCH, K., (1960), *The Image of the City*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology, 202 pages.

MARPSAT, M. (1999), « La modélisation des effets de quartier aux États-Unis : une revue des travaux récents », *Population*, vol. 54, No. 2, p. 303-330.

MERCIER, G. (1998), « Le Jardin Saint-Roch ou la centralité perdue ». In Mercier, G. et Béthemont, J. (dir.) *La ville en quête de nature*, Québec, Septentrion, p. 129-156.

MERLIN, P. et CHOAY, F. (2000), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (3<sup>e</sup> éd.), Paris, Presses universitaires de France, 902 pages.

MITCHELL, D. (1995), « The End of Public Space ? People's Park, Definitions of the Public and Democracy », *Annals of the Association of American Geographers*, 85, p. 108-133.

MURDIE, R.A. et TEIXEIRA, C. (2006), « The City as Social Space », dans Bunting, T. et Filion, P. (dir.) *Canadian Cities in Transition. Local Through Global Perspectives*, Toronto, OUP, p. 198-223.

PERRON, M., RICHARD, L. et VEILLETTE, S. (1997), « Structure sociorésidentielle et conditions de vie au Saguenay », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, no. 112, p. 31-48.

ROBITAILLE, E. (2006), « La part de la géographie dans la recherche sur les effets de quartier », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, no. 141, p. 403-407.

SEGUIN, A.-M. et DIVAY, G. (2002), « Pauvreté urbaine : la promotion de communautés viables », Document de recherche F-27, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 41pages.

SHEARMUR, R.G. et CHARRON, M. (2004), « From Chicago to L.A. and Back Again : A Chicago-Inspired Quantitative Analysis of Income Distribution in Montreal », *The Professional Geographer*, vol. 56, no. 1, p. 109-126.

SHEVKY, E.V et BELL, W. (1955), *Social Area Analysis : Theory, Illustrative Application, and Computational Procedures*, Stanford, Stanford University Press.

SIMARD, M., FORTIN, M.-J. et TREMBLAY, M.-H. (2009), « L'appropriation des sites et paysages requalifiés. Regard sur le Vieux-Port de Chicoutimi », *Environnement Urbain*, vol. 3, p. a-1 à a-19.

SIMARD, M. et MERCIER, G. (2003), « Négociation identitaire et forme urbaine. La revitalisation du quartier Saint-Roch à Québec », in Morisset, L.K., Dieudonné, P. et Simon, J.-F. (dir.) *Réinventer Pays et paysages : Bretagne-Québec*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 39-56.

TOMAS, F. (2001), « L'espace public, un concept moribond ou en expansion », *Géocarrefour*, vol. 76, No. 1, p. 75-84.

VALLET, L.-A., (2005), « La mesure des effets de quartier/voisinage : un objet important et difficile à la croisée des sciences sociales », *Revue économique*, vol. 56, No. 2, p. 363-370.

VARENNE, F. (2011), *Modéliser le social. Méthodes fondatrices et évolutions récentes*, Paris, Dunod, 240 pages

WHYTE, W.H. (2009), *City : Rediscover the Center*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 393 pages.

## Notes

1. De plus, la RMR de Saguenay affichait une population totale de 151 643, en 2006. Source : Statistique Canada, Profil des communautés de 2006, [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).
2. Cette aire de jeux était en construction lorsque l'enquête a eu lieu.
3. Les points rouges sur la carte représentent les répondants. Ceux-ci ont été localisés grâce aux codes postaux que tous les participants ont accepté de nous fournir.
4. Les commentaires des répondants ont été pris en note, à certains endroits dans le questionnaire.
5. Notons que l'affirmation 10.g n'a pas été retenue pour cette classification car elle ne nous semblait pas refléter les principes de Dind. Il faut signaler que nous avons pris connaissance des écrits de Dind après la conception du questionnaire.
6. Notons qu'à cette question, à savoir « Quelles activités pratiquez-vous habituellement au vieux port ? », plusieurs choix de réponse pouvaient être choisis par une même personne : Marche ; Rencontrer des gens ou des amis ; Emplettes aux Halles ou au hangar ; Activités (danse, vélo, patins, jeux pour enfants, etc.) ; Observation de la rivière ou des aménagements ; Autre.
7. Précisons que les répondants dont c'était la première visite ne répondaient pas aux questions concernant les habitudes de fréquentation, incluant celle concernant les endroits les plus souvent fréquentés (Q.6)
8. Voici les proportions de répondants qui fréquentent la zone portuaire une fois par semaine ou plus selon leurs zones résidentielles : zone 1, 86,2 % ; zone 2, 68,6 % ; zone 3, 43,4 % et zone 4, 13,2 %.

## Chapitre 5 : Bilan des résultats

Cette partie est consacrée à un bilan des résultats contenus dans les deux articles du présent mémoire. Elle tient compte à la fois des thématiques abordées lors de la revue des écrits, et des questionnements qui en ont émergés. Nous y résumerons donc les résultats obtenus aux deux sous-thèmes dont traitait chacun des articles, résultats fondés sur l'enquête menée au Vieux-Port de Chicoutimi.

### 5.1 L'appropriation des espaces publics à vocation collective

Notre base de données, une enquête réalisée par Simard, Fortin et Tremblay à l'été 2008 auprès des usagers du Vieux-Port de Chicoutimi, avait d'abord comme but de tracer un portrait des processus d'appropriation de cet espace collectif. Ce sont près de 400 usagers du site qui ont été appelés à répondre au sondage. Celui-ci comprenait 31 questions, réparties en trois volets :

1. « Fréquentation et pratiques reliées au site » ;
2. « Satisfaction et appréciation du site » ;
3. « Identification et profil des répondants ».

Par le biais de ces questions, nous avons pu évaluer trois modes d'appropriation de l'espace, soit l'appropriation *matérielle*, *symbolique* et *politique*. Ainsi, voyons les principaux résultats obtenus lors de l'enquête.

D'abord, l'étude a permis de constater que la majorité des répondants ont entre 50 et 64 ans, qu'ils sont souvent à la retraite et qu'ils sont plus nombreux proportionnellement à détenir des diplômes universitaires que la population en général. De plus, l'enquête montre un fort degré d'appropriation du lieu par les personnes interrogées.

### **5.1.1 Appropriation matérielle**

Pour ce qui est de l'*appropriation matérielle*, comprenant les réponses relatives aux pratiques de fréquentation et aux usages liés au site, les résultats ont montré d'abord que la plupart des répondants étaient des visiteurs réguliers (56,9 %). Ensuite, les personnes semblent préférer se rendre sur le site lorsqu'elles sont accompagnées (62,4 %), puis en voiture ou en moto plutôt qu'à pieds (69,5 %) et considèrent que l'endroit est facilement accessible (99,7 %). Pour ce qui est des usages, la marche est la pratique la plus répandue sur le site (89,3 % s'y rendent pour marcher), et la promenade le long de la rivière ainsi que les zones piétonnières sont les endroits les plus fréquentés (par 87,6% des usagers).

### **5.1.2 Appropriation symbolique**

Maintenant, voyons ce qui est ressorti des résultats quant à l'*appropriation symbolique* du site. À savoir si les usagers se reconnaissent dans le registre esthétique lié au concept d'aménagement retenu pour la zone portuaire, tout porte à croire qu'effectivement ils s'y reconnaissent, puisque 98,5 % des répondants jugent que « les *aménagements paysagers sont réussis* ». Ensuite, pour ce qui est de l'expérience et du rapport à la nature, les répondants croient que « *le site permet de découvrir la rivière et le paysage* » (97,4 %) et que « *le site permet le contact avec la nature* » (93 %). Ainsi, « *les choix proposés par les aménagistes semblent rejoindre la culture paysagère de la majorité des usagers interrogés sur la zone portuaire* » (Simard et al., 2009 : 25).

### **5.1.3 Appropriation politique**

Finalement, survolons les résultats de l'enquête quant à l'*appropriation politique* du site de la zone portuaire par ses usagers. D'abord, en ce qui a trait à la maîtrise sociale du territoire, si la grande majorité des répondants se disent d'accord avec l'idée que « *la zone portuaire a été aménagée en tenant compte des besoins de la population* », il n'en

demeure pas moins que seulement 51,5 % d'entre eux ont répondu « *tout à fait d'accord* » alors que 40,1% ont répondu « *plutôt d'accord* » à la question. Ces chiffres sont beaucoup plus nuancés que dans le cas des réponses relatives à l'appropriation symbolique du site. Quant à savoir si le site contribue à leur qualité de vie, 65,4 % sont « *tout à fait d'accord* » avec cette affirmation, alors que 27,7% sont « *plutôt d'accord* ». Par contre, des croisements de variables avec l'âge des répondants font ressortir que les gens plus jeunes (moins de 50 ans) montrent une d'appropriation politique du site moins forte que les gens qui sont plus âgés (50 ans et plus). Ensuite, en ce qui concerne les rapports sociaux vécus à l'intérieur de l'espace public à l'étude, soulignons que 96 % des personnes interrogées étaient d'accord avec l'affirmation selon laquelle « *la zone portuaire est un lieu de rencontre important à Chicoutimi* ». Enfin, dans la catégorie conceptuelle de l'appropriation sociopolitique, soit les questions relatives à l'identité et à l'altérité, les résultats illustrent que les usagers sont à la fois convaincus que « *la zone portuaire représente bien l'image de Chicoutimi* » et également qu'ils sont fiers « *de présenter le site à des visiteurs de l'extérieur* ». Toutefois, à ces trois dernières questions, les usagers plus âgés (50 ans et plus) sont, une fois de plus, plus positifs dans leurs réponses. Bref, ces derniers semblent s'être davantage appropriés politiquement le Vieux-Port de Chicoutimi.

Pour conclure cette partie des résultats, nous pouvons donc affirmer que la zone portuaire réaménagée de l'arrondissement de Chicoutimi semble avoir fait l'objet d'une appropriation à la fois matérielle, symbolique et politique. D'ailleurs, cet article traitant de l'appropriation de sites et d'espaces publics requalifiés se conclue ainsi :

*«Sur la base de ces résultats, le projet de réaménagement du « Vieux-Port » de Chicoutimi s'affiche comme un succès du monde de l'architecture de paysage, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Fortement fréquenté, jugé comme étant « accessible », « réussi », « important » et « à notre image » par une forte majorité d'usagers interrogés, il participe à la qualité de vie de ces personnes, des citoyens provenant notamment des quartiers anciens avoisinants»* (Simard, Fortin, Tremblay, 2009 : 30).

Toutefois, il ne faut pas oublier que le sondage, effectué directement sur le site du Vieux-Port, ne tient pas compte des perceptions des gens qui ne fréquentent pas ce site. En effet, ces derniers, s'ils avaient été interrogés également, montreraient sans doute des

perceptions et des habitudes qui nous auraient permis de comprendre pourquoi certains d'entre eux ne se sont pas approprié le site.

## **5.2 La part des effets de proximité dans l'appropriation collective des espaces publics**

La seconde partie de l'analyse des résultats correspond à celle incluse dans notre deuxième article. Ce dernier ayant pour but de vérifier si les effets de proximité semblaient jouer un rôle quant à l'appropriation collective des espaces publics, nous verrons ici à quels constats nous sommes arrivés. Précisons que les données proviennent du même sondage que pour les précédents résultats, mais que ces données sont analysées cette fois à partir du concept de proximité résidentielle. À cette fin, nous avons créé, à partir des codes postaux notés dans les questionnaires, quatre zones résidentielles, chacune correspondant à un rayon de distance plus ou moins grande d'un point central du site, la zone 1 étant la plus proche et la zone 4, la plus éloignée. Nous pourrons donc d'abord tracer un portrait de notre échantillon selon le lieu de résidence, puis nous regarderons en quoi cette variable influe sur les pratiques des usagers du Vieux-Port de Chicoutimi. Enfin, nous pourrons soupeser la part des effets de proximité en ce qui concerne les perceptions des répondants quant à la convivialité du site, selon les principes élaborés par Dind (2008b).

### **5.2.1 Profil des usagers et lieu de résidence**

D'abord, en ce qui concerne le profil des usagers en regard du lieu de résidence, notons que les personnes interrogées sont plus souvent des résidants de la zone 2 (rayon de 1.5 à 5 km), avec 39,9 %. Pour les trois autres zones, les proportions sont réparties assez équitablement pour chacune d'entre elles (zone 1 : 18.3 %; zone 3 : 23.3 % et zone 4 : 19.1 %). Nous avons aussi constaté que les groupes d'âge varient d'une zone résidentielle à l'autre, les jeunes provenant plus souvent des zones plus éloignées du site. Les résidants de la zone 1 montrent un moins haut niveau d'étude que la moyenne de visiteurs, alors

que c'est l'inverse pour les gens issus de la zone 4. Ensuite, les répondants habitant la zone la plus éloignée du site sont plus souvent « en emploi » que les autres, alors que les zones 1 et 2 englobent une plus grande partie de personnes retraitées. En s'éloignant du site du Vieux-Port, les revenus d'emploi sont également plus élevés. Bref, ces résultats montrent que les individus, selon leurs zones de résidence, partagent certaines caractéristiques socio-économiques communes, ce qui correspond aux constats de l'écologie sociale.

### **5.2.2 Pratiques et habitudes de fréquentation**

Ensuite, quant au rôle des effets de proximité dans les pratiques et habitudes de fréquentation du site, nous avons pu remarquer que plus le lieu de résidence est proche du site du Vieux port, plus fréquentes sont les visites. Puis, les gens habitant près du Vieux-Port s'y rendent plus souvent dans *le but d'y faire des rencontres d'ordre social*. Parallèlement à cela, la pratique d'activités précises telles que le vélo, la danse, le patin, les jeux pour enfants, est davantage le but recherché par les résidants de la RMR de Saguenay qui habitent plus loin du site. Nous avons constaté que la proximité résidentielle semblerait favoriser les possibilités du site de prendre part à l'espace de vie des répondants et, par le fait même, à leur espace vécu. Quant aux habitudes d'accompagnement, les résultats ont montré que la majorité des usagers se rendent au Vieux-Port le plus souvent en famille et/ou avec un conjoint (la moyenne pour cette réponse est de 44,8 %), puis, dans une moindre mesure, ils s'y rendent seuls (la moyenne est de 34 %) ou avec des amis (18,8 % en moyenne). Or, les répondants de la zone 1 se rendent la plupart du temps seuls sur le site (55,4 %), puis, dans une même proportion, en famille et/ou en couple, ou avec des amis (21,5 %). Les habitudes d'accompagnement lors de la visite de cet espace vert semblent donc totalement différentes pour les usagers résidant à proximité du site. Enfin, les endroits fréquentés le plus souvent par les répondants au sondage divergent peu selon la zone d'habitation, à l'exception de l'étang et des jardins, d'avantage visités par les visiteurs de la zone 4.

### 5.2.3 Perceptions en regard de la convivialité du site

Enfin, nous avons cherché à mieux cerner les perceptions des usagers par rapport à différents éléments relatifs aux qualités qui font d'un espace public un lieu convivial. Selon Dind (2008b), c'est la convivialité d'un lieu public qui garantit la perception positive et l'attrait qu'il suscite, donc son potentiel en termes d'appropriation collective. Nous avons utilisé trois des principes exposés par Dind, soit la congruence, la diversité et l'adéquation afin de connaître les perceptions des usagers, puis comparé les réponses selon leur lieu de résidence. Ainsi, nous pouvons évaluer le rôle des effets de proximité sur ces variables.

Dans le cas du principe de congruence, l'analyse des résultats nous a permis de constater qu'il s'agit de celui des trois principes retenus qui serait le mieux respecté, du moins selon l'avis des répondants. La plupart s'entendent donc pour dire que le site est facilement accessible (90,1 % sont *Tout à fait d'accord*), puis que les aménagements paysagers sont réussis (81,2 % sont *Tout à fait d'accord*). Dans une moindre mesure, la zone portuaire représenterait selon eux un lieu de rencontre important à Chicoutimi (65,7 % sont *Tout à fait d'accord*) et un espace vert permettant le contact avec la nature (64,8 % sont *Tout à fait d'accord*). Quant à sa contribution à la qualité de vie des citoyens, plus de la moitié des personnes interrogées sont tout à fait d'accord avec l'affirmation (57,9 %).

En croisant les mêmes données avec la variable du lieu de résidence, nous avons pu remarquer que les proportions de répondants qui sont tout à fait d'accord pour affirmer que la zone portuaire est un lieu de rencontre important à Chicoutimi oscillent autour de 70 % chez les gens issus des zones 1 à 3. Quant aux usagers provenant de la zone 4, ils sont plutôt 47,4 % à donner cette réponse. Autre fait marquant, les résultats indiquent que lorsque les usagers habitent près du parc, ils conçoivent légèrement plus facilement que celui-ci leur offre un contact avec la nature. En effet, ils sont respectivement 69,2 % et 70,7 % à être tout à fait d'accord avec cette affirmation pour les zones 1 et 2, contre 66,3 % et 61,8 % pour les zones 3 et 4. Puis, nous avons remarqué que la moitié des

résidants des zones 3 et 4 sont tout à fait d'accord pour dire que le site contribue à leur qualité de vie comme citoyen(ne)s. Quant aux gens logeant à l'intérieur des zones 1 et 2, les résultats montrent qu'ils sont pour leur part respectivement 76,9 % et 70 % à être tout à fait d'accord avec l'affirmation. Bref, la proximité résidentielle semble favoriser la fonction de sociabilité du site, son impact dans la qualité de vie des usagers, puis, dans une moindre mesure, garantir davantage un contact avec la nature.

Maintenant, pour ce qui est du principe de diversité, l'analyse des résultats nous a montré que près du tiers des répondants (29,4 %) sont « plutôt » ou « tout à fait » en désaccord avec l'affirmation selon laquelle il y a un bon choix d'activités sur la zone portuaire. 37,4 % des répondants sont « tout à fait d'accord » pour dire que le site propose un bon choix d'activités. Quant à savoir si le parc a été aménagé en tenant compte des besoins de la population, 50,8 % des usagers questionnés sont « tout à fait d'accord » avec cet énoncé. De manière générale donc, le principe de diversité semble avoir été bien pris en compte par les aménagistes, mais apparemment moins pour ce qui est des gens responsables de la programmation des activités. En comparant les variables relatives au principe de diversité selon le lieu de résidence, nous remarquons que les gens en provenance des zones 1 et 2 sont légèrement plus critiques envers le choix d'activités offert sur les lieux de la zone portuaire. Par contre, les résultats ont montré que ce n'est apparemment pas le fait d'habiter à proximité du site qui influence les impressions des usagers sur le fait que le site ait été aménagé selon les besoins.

Quant au dernier principe retenu relativement à la notion de convivialité, il nous a permis de remarquer que 79,8 % des répondants sont « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle le site permet de découvrir la rivière et le paysage. Les usagers interrogés se sont toutefois montrés moins convaincus pour ce qui est de considérer que l'aménagement de la zone portuaire représente bien l'image de Chicoutimi, avec 61,4 % de réponses du type « tout à fait d'accord ». Puis, quant à savoir si l'aménagement du Vieux-Port a eu comme effet de relancer le développement du centre-ville de Chicoutimi, les perceptions sont plutôt partagés sur la question, puisque 38,9 % des gens se sont dit « tout à fait d'accord » avec cette proposition, 32% ont répondu « plutôt d'accord »,

20,7 %, « plutôt en désaccord » et 8,4 %, « tout à fait en désaccord ». Le principe d’adéquation semble donc avoir été respecté, selon les perceptions des usagers, d’abord par sa continuité avec la rivière Saguenay, et, dans une moindre mesure, en représentant bien l’image de l’arrondissement de Chicoutimi. L’adéquation est toutefois plus difficilement perçu lorsqu’il est question de son effet sur les activités du centre-ville de l’arrondissement, mis à mal depuis quelques décennies par les développements commerciaux en périphérie de l’arrondissement.

Puis, notons que les perceptions ne varient pas significativement selon la distance du lieu de résidence par rapport au parc, du moins en ce qui concerne l’affirmation selon laquelle le site permet de découvrir la rivière et le paysage. Toutefois, les usagers issus des deux zones les plus rapprochées du Vieux-Port sont plus enclins à soutenir que celui-ci représente bien l’image de Chicoutimi. À preuve, les résidents des zones 1 et 2 sont respectivement 61,9 % et 65,4 % à être « tout à fait d’accord » avec cela alors que cette proportion se chiffre à 56,1 % pour la zone 3 et à 56,1 % pour la zone 4. Pour ce qui est des perceptions face à l’affirmation selon laquelle la zone portuaire aurait relancé le développement du centre-ville de Chicoutimi, notons que les usagers les plus en accord avec l’affirmation sont à la fois ceux qui habitent le plus loin du site (zone 4) et ceux qui habitent à moins de 1,5 km de celui-ci (zone 1), avec respectivement 54 % et 45,8 % de réponses du type « tout à fait d’accord ». Les résidants de la zone 2 sont pour leur part 32 % à répondre de la même façon et ceux de la zone 3, 40 %. Donc, les personnes les plus souvent d’accord pour dire que la zone portuaire a relancé le développement du centre-ville sont celles qui habitent à proximité de ce dernier et celles qui vivent en dehors de la RMR de Saguenay. Ainsi, la proximité résidentielle semble influencer les répondants à percevoir le site comme étant en harmonie avec l’image de Chicoutimi ainsi que, dans une moindre mesure, l’effet bénéfique de celui-ci sur le centre-ville de l’arrondissement.

## Conclusion générale

Ce processus de recherche nous a permis de tirer divers constats en regard de nos questionnements de départ. Nous avons ainsi pu appréhender les représentations des usagers d'un espace public récréatif au cœur d'une ville de taille moyenne. Celles-ci nous ont confirmé l'appropriation matérielle, symbolique et politique du site à l'étude. De plus, nous avons pu observer que les usagers présentent des profils socio-économiques différents selon leur lieu de résidence, puis nous avons remarqué le rôle des effets de proximité en ce qui a trait aux pratiques et aux perceptions en regard de la convivialité du site.

À la lumière de ces constats, nous sommes maintenant en mesure de dégager quelques pistes de réflexion enrichissantes pour les études urbaines et régionales. D'abord, comme nous l'avons vu plus tôt dans cet ouvrage, le contexte actuel de mondialisation des marchés pousse les villes à se concurrencer entre elles afin de rester dynamiques. Pour y parvenir, les décideurs concernés doivent travailler à améliorer l'image des villes. Or, les espaces publics font partie intégrante de la vie urbaine et représentent, outre leur contribution architecturale, un outil de création et de renforcement des liens sociaux. Dans ces conditions, le constat selon lequel l'appropriation collective est influencé par le facteur de la proximité résidentielle devrait interpeller les décideurs afin qu'ils créent ou réaménagent des lieux conviviaux destinés à une population plurielle. Que ce soit par leurs pratiques ou leurs perceptions face à la qualité du site, les usagers nous ont montré qu'ils se distinguent souvent entre eux selon leur lieu de résidence, d'où la pertinence de miser sur la diversité des fonctions des espaces publics. Dans le cas précis du Vieux-Port de Chicoutimi, le principe d'adéquation pourrait également être mieux exploité afin de favoriser les échanges avec le secteur du centre-ville qui le borde.

Par ailleurs, nous ne saurions conclure cet ouvrage sans souligner certaines limites de notre étude. Effectivement, un des principaux bémols à apporter à nos résultats réside dans le fait que les répondants au sondage sont tous des usagers de la zone portuaire. Administrer le questionnaire directement sur place offrait l'avantage d'obtenir le pouls

des usagers du site à l'étude, mais en même temps limitait la possibilité d'obtenir les perceptions des citoyens qui ne fréquentent pas l'endroit. Si les perceptions de ces derniers avaient été prises en compte, probablement que les proportions de réponses positives quant à la convivialité du site seraient moins élevées, de même que la nature des réponses liées aux habitudes de fréquentation. De plus, un sondage par questionnaire offrait l'avantage de connaître les perceptions, les pratiques et les caractéristiques de nombreux usagers en un court laps de temps. Toutefois, nous aurions pu obtenir davantage d'informations sur les perceptions et représentations des usagers et ainsi mieux comprendre la place occupée par l'espace public dans leurs vies en effectuant des entrevues individuelles avec certains d'entre eux. L'apport des méthodes qualitatives n'est certes pas à négliger dans la compréhension des processus d'appropriation de l'espace.

Enfin, ce travail de réflexion ouvre la porte à différents questionnements d'intérêt scientifique dans le cadre des études urbaines et régionales. Plus précisément, nous pouvons nous demander quelle place occupe un espace public récréatif en milieu urbain dans l'espace de vie des individus. Une recherche future pourrait donc consister à utiliser une méthodologie qualitative afin de mieux cerner les trajectoires individuelles et la place réservée aux espaces publics dans la vie urbaine. Quant au rôle des effets de proximité face à l'appropriation de l'espace, il nous semble qu'il y ait des possibilités en termes de recherches subséquentes. Notamment, les villes gagneraient-elles à miser sur la création de vastes parc urbains conviviaux afin d'attirer le plus grand éventail d'individus, ou tireraient-elles plutôt avantage à investir dans de nombreux espaces publics de petite taille adaptées aux résidants vivant à proximité? Qui plus est, la place grandissante qu'occupe désormais le discours du développement durable va dans le sens des projets à plus petite échelle, voire à la valorisation du retour à la vie de quartier. Les domaines de recherche qui travaillent en ce sens gagneraient sans doute à mieux comprendre le rôle des effets de proximité dans différents aspects liés aux phénomènes qui touchent à l'appropriation de l'espace.

## Bibliographie générale

AUGUSTIN, J.-P. (2000), « Constructions de sites, aménagement et mémoires collectives : Trouver sa place, de place en place », dans Augustin, J.-P. et Sorberts, C. (dir.), *Sites publics, lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme de l'Aquitaine, p. 9-34.

AKOUN, A. et ANSART, P. (Dir.), (1999), *Dictionnaire de sociologie*, Éditions Le Robert/Seuil, Collection Le Robert/Seuil, 589 p.

ARRIF, T. (2009) « Les représentations sociales liées au lieu de résidence au sein du parc de Bercy », *Métropoles*, no.5, [En ligne] URL : <http://metropoles.revues.org/3704>, consulté le 3 mars 2010.

AUTHIER, J.-Y., BACQUÉ, M.-H. et GUÉRIN-PACE, F. (2007), *Le quartier : Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, 304 p.

BAQUÉ, M.-H. et FOL, S. (2007), « L'inégalité face à la mobilité : du constat à l'injonction », *Revue Suisse de Sociologie*, vol. 33, p. 89-104.

BASSAND, M., KAUFMANN, V. et JOYE, D. (Dir.) (2007), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Éditions Presses polytechniques et universitaires romandes, Collection Espace en société – Logique territoriale, Lausanne, 412 p.

BÉDARD, M. (2002), « Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 46, no. 127, p. 49-74.

BERDOULAY, V., DA COSTA GOMES, P.-C. et LOLIVE, J. (2004), *L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquinaire, Pessac, 224 p.

BERDOULAY, V. (1997), « Le lieu et l'espace public », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, no. 114, p. 301-309, [En ligne] URL : <http://id.erudit.org/iderudit/022669ar>

BERQUE, A. (2000), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 272 p.

BOIVIN, N. (1993), « Chicoutimi et le Vieux-port remporte trois prix », *Progrès-Dimanche*, 5 septembre, p. 4.

BONIN, S. (2008), « Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains », *Strates* [En ligne], No. 13-2007, Paysage urbain : genèse, représentations, enjeux contemporains, Mis en ligne le 22 octobre 2008, URL : <http://strates.revues.org/document5963.gtml>, consulté le 12 décembre 2008.

BOUNEAU, C. et LUNG, Y. (2006), *Les territoires de l'innovation, espaces et conflits*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Pessac, 298 p.

BROCHET, B. et RACINE, J.-B. (2002), « Connaître et penser la ville : des formes aux affects et aux émotions, explorer ce qu'il nous reste à trouver. Manifeste pour une géographie sensible autant que rigoureuse », *Géocarrefour*, vol. 77, no. 77-2, p. 117-132.

BRUNEAU, P. (2000), « L'archipel urbain québécois. Un nouveau rapport société-espace », dans Bruneau P. (dir.) *Le Québec en changement. Entre l'exclusion et l'espérance*, Québec, PUQ, p. 29-60.

CADIOU, N. et LUGINBÜHL, Y. (1995), « Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine », *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Coll. Ethnologie de la France, cahier no. 9, p. 19-34.

CARROUÉ, L. (2007), « Géographie de la mondialisation. 3<sup>e</sup> édition », Éditions Armand Colin, Collection U|Géographie, Paris, 295 p.

CASTELLS, M. (1969), « Théorie et idéologie en sociologie urbaine », *Sociologie et sociétés*, vol. 1, no. 2, p. 171-192.

CONSEIL DE L'EUROPE (2000), « Convention européenne du paysage », STCE, no. 176.

CÔTÉ, D. (1993a), « Animation de la zone portuaire : le conseil municipal de Chicoutimi approuve la création d'une corporation », *Progrès-Dimanche*, 23 février, p. 13.

CÔTÉ, D. (1993b), « Le Vieux-port épargné par les vandales », *Progrès-Dimanche*, 1<sup>er</sup> août, p. 8.

COURSIER, S. (2008), « L'effet structurant d'un projet urbain : le cas du Vieux-port de Montréal », dans Gauthier, M., Gariépy, M. et Trépanier, M.-O. (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 329 p.

D'AQUINO, P. (2002), « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », *Espace géographique*, Tome 31, p. 3-22.

DARCHEN, S. et TREMBLAY, D.-G. (2008), « La thèse de la « classe créative » : son incidence sur l'analyse des facteurs d'attraction et de la compétitivité urbaine », *Interventions économiques*, no. 37.

DAVIES, W.K.D. et HERBERT, D.T. (1993), *Communities Within Cities. An Urban Social Geography*, Belhaven Press, London (U.K.), 256 p.

DEPRAZ, N. (2006), *Comprendre la phénoménologie. Une pratique concrète*, Éditions Armand Colin, Collection Cursus/Philosophie, Paris, 210 p.

DI MÉO, G. (1994), « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », *Annales de Géographie*, t. 103, no. 577, p. 255-275.

DI MÉO, G., (1998a), « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie », *L'information géographique*, vol. 62, no. 3.

DI MÉO, G. (1998b), *Géographie sociale et territoires*, Collection Fac.géographie, Éditions Nathan, Paris.

DI MÉO, G. (1999), « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 43, no. 118, p. 75-93.

DIND, J.-P. (2008a), « Les quartiers espaces de vie : la convivialité des espaces publics », dans *Actes numériques du colloque 'Projets de quartiers durables, de l'intention à la réalisation'*, UNIL, Lausanne, [En ligne] URL : [http://unil.ch/webdav/site/ouvdd/shared/Colloque\\_%202008/Pages\\_%20du%20site/Communications/5-Social/Dind.pdf](http://unil.ch/webdav/site/ouvdd/shared/Colloque_%202008/Pages_%20du%20site/Communications/5-Social/Dind.pdf), Consulté le 11 avril 2010.

DIND, J.-P., (2008b), « Les espaces publics : quels principes de convivialité », *Cahiers de l'Institut d'aménagement et de l'urbanisme de l'Île-de-France*, vol. 149, p. 57-58.

DIND, J.-P. (2008c), « Principes de convivialité pour les espaces publics », *Cahiers de l'IAU*, vol. 2.

DUBOST, F. et LIZET, B. (1995), « Pour une ethnologie du paysage », *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Coll. Ethnologie de la France, Cahier no. 9, p. 225-240.

ELLEN, I. G. et TURNER, M. A. (1997), « Does Neighborhood Matter? Assessing Recent Evidence », *Housing Policy Debate*, Vol. 8, no. 4, Fannie Mae Foundation, p. 833-866.

EPSTEIN, J.-A. (1981), « Les paysages: espaces sans nom », *Les annales de la recherche urbaine*, no. 10-11, p. 54-81.

FLORIDA, R. (2005), « The Fight of The Creative Class. The new Global Competition for Talent », New York, Harper Business.

FONTAN, J.-M. (2003), « Le développement du local, de la contrainte économique au projet politique », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 30 | 2003, mis en ligne le

01 mai 2003, URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/993>, consulté le 15 janvier 2011

FORTIN, V. et SIMARD, M. (2009), « Québec l'idéale, Montréal l'insoutenable. Les représentations de la ville chez les jeunes », *Organisations et territoires*, vol. 18, no.2, p.39-47.

FORTIN, M.-J. (2005), « Paysage industriel : lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale. Les cas des complexes d'Alcan (Alma, Québec) et de Pechiney (Dunkerque, France) », Thèse de doctorat présentée à l'Université du Québec à Chicoutimi et à l'Université Paris 1 - Sorbonne (Accessible en ligne : [http://theses.uqac.ca/theses\\_24605668.html](http://theses.uqac.ca/theses_24605668.html), Consulté le 28 mars 2010.

FRÉMONT, A. (1976), *La région, espace vécu*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. SUP, 223 p.

GANS, H.J. (1962), *The Urban Villagers. Group and Class in the Life of Italian-Americans*, New York, Free Press of Glencoe, 367 p.

GHORRA-GOBIN, C. (2001), « Les espaces publics, capital social / Public Space and Social Capital », *Géocarrefour*, vol. 76, no. 1, p. 5-11.

GUAY, J.-H. (1991), « Sciences humaines et méthodes quantitatives : les principes d'application de la recherche », Beauchemin, Laval, 412 p.

GUAY, P.-Y. (2001), « Introduction à l'urbanisme : approches théoriques, instruments et critères (2<sup>e</sup> édition) », Thompson/Groupe Modulo, Montréal, 178 pages.

GRAFMEYER, Y. et JOSEPH, I. (2004), *L'école de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 384 p.

GRONDIN, J. (2003), « Le tournant herméneutique de la phénoménologie », Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.

HABERMAS, J. (1992), « L'espace public, 30 ans après », *Quaderni*, vol. 18, no. 1, p. 161-191.

HAMEL, P. (2005), « La métropole contemporaine et ses controverses », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 49, no. 138, p. 393-408.

HOSSARD, N. et JARVIN, M. (dir.) (2005), *C'est ma ville! De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris, L'Harmattan, 285 p.

JACOBS, J. (1961), *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Vintage Books, 458 p.

LEBLANC, P., GIRARD, C., CÔTÉ, S. et POTVIN, D. (2003) « La migration des jeunes et le développement régional dans le croissant péri-nordique du Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 44, n° 1, 2003, p. 35-55.

KNOX, P. (2006), *Urban Social Geography*, New York, Longman Scientific and Technical, 392 p.

LAROCHELLE, P. et PICHÉ, D. (1990), « L'aménagement du Zone portuaire de Montréal. Les avatars de l'urbanisme promoteur », dans Germain, A. (dir.), *L'aménagement urbain : Promesses et défis*, Québec, IQRC, p. 27-60.

LEFEBVRE, H. (1970), « Réflexions sur la politique de l'espace », Conférence à l'Institut d'Urbanisme de Paris, le 13 janvier 1970, dans *Société française*, no. 39, avril, mai, juin 1991, p. 57-61.

LÉVY, J. (1999), *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 400 pages.

LOW, S., TAPLIN, D. et SCHELD, S. (2005), *Rethinking Urban Parks, Public Space and Technical*, 392 p.

LYNCH, K. (1960), *The Image of the City*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology, 202 p.

LYNCH, K. (1989), *Good City Form*, Cambridge, Mass., MIT Press, 514 p.

MARPSAT, M. (1999), « La modélisation des effets de quartier aux États-Unis : une revue des travaux récents », *Population*, vol. 54, no. 2, p. 303-330.

MARSAN, J.-C. (1991), « L'aménagement du Zone portuaire de Montréal. Les avatars de l'urbanisme promoteur », dans Germain, A. (dir.), *L'Aménagement urbain : Promesses et défis*, Québec, IQRC, p. 27-60.

MERCIER, G. (1998), « Le Jardin Saint-Roch ou la centralité perdue », dans Mercier, G., Berthemont, J. (dir.), *La ville en quête de nature*, Québec, Septentrion, p. 129-156.

MERLIN, P. et CHOAY, F. (2000), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (3<sup>e</sup> éd.)*, Paris, Presses universitaires de France, 902 p.

MITCHELL, D. (1995) The End of Public Space? People's Park, Definitions of the Public and Democracy, *Annals of the Association of American Geographers*, 85, p. 108 – 133.

MORIN, R. (2003), « Des pays dans la ville? Quartiers et arrondissements à Montréal », in Morisset, L.K., Dieudonné, P. et Simon, J.-F. (dir.) *Réinventer Pays et paysages : Bretagne-Québec*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 23-38.

MORISSONNEAU, C. et SIROIS, D. (1985), « La quête du sens et du vécu : La phénoménologie en géographie », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 29, no. 77, septembre 1985, p. 317-324.

MURDIE, R.A. et TEIXEIRA, C. (2006), « The City as Social Space », dans Bunting, T. et Filion, P. (dir.) *Canadian Cities in Transition. Local Through Global Perspectives (3e éd.)* Toronto, Oxford University Press, p.198-223.

MUMFORD, L. (1981), *The Culture of Cities*, Westport, Conn., Greenwood Press, 586 p.

PERRON, M., RICHARD, L. et VEILLETTE, S. (1997), « Structure sociorésidentielle et conditions de vie au Saguenay », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, no. 112, p. 31-48.

PETERSON, P.E. (1981), *City limits*, Chicago, University of Chicago press, 284 p.

PLANE, D. (2003), « The role of medium-sized cities in recent growth and migration trends in the United States », in Charbonneau, F., Lewis, P. et Manzagol, C. (dir.) *Villes moyennes et mondialisation*, Montréal, Trames, p.100-110.

PRADEL, B. (2007), « Mettre en scène et mettre en intrigue : un urbanisme festif des espaces publics », *Géocarrefour*, vol. 82, no. 3, p. 123-130.

PUMAIN, D. (1999), « Quel rôle pour les villes petites et moyennes des régions périphériques? », *Revue de Géographie Alpine*, vol. 87, no. 2, p. 167-184.

QUÉRÉ, L. (1992), « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, vol. 18, no. 1, pp. 75-92.

RAFFESTIN, C. (1977), « Paysage et territorialité », *Cahiers de géographie de Québec*, vol. 21, nos. 53-54 : 123-134.

RAULIN, A. (2001), *Anthropologie urbaine*, Éditions Armand colin, Collection Cursus/Sociologie, Paris, 2001, 188 p.

REMY, J. (1998), *Sociologie urbaine et rurale. L'espace et l'agir, Entretiens et textes présentés par Leclercq*, É., Éditions l'Harmattan, Paris, 399 p.

ROBITAILLE, E. (2006), « La part de la géographie dans la recherche sur les effets de quartier », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, no. 141, p. 403-407.

SAINT-JULIEN, T. (2003), « Les villes moyennes en Europe, contextes et défis », in Charbonneau, F., Lewis, P. et Manzagol, C. (dir.) *Villes moyennes et mondialisation*, Montréal, Trames, p.100-110.

SANGUIN, A.-L. (1981), « La géographie humaniste ou l'approche phénoménologique des lieux, des paysages et des espaces », *Annales de Géographie*, vol. 90, no. 501, p. 560-587.

SANTAMARIA, F. (2000), « La notion de ville moyenne en France, en Espagne et au Royaume-Uni », *Annales de géographie*, no. 613, p. 227-239.

SEAMON, D. (1996), « A Singular Impact : Edward Relph's Place and Placeness », *Environmental and Architectural Phenomenology Newsletter*, Vol. 7, No. 3, p. 5-8.

SEGAUD, M. (2008), « Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer », Éditions Armand Colin, Paris, 223 pages.

SÉGUIN, A-M, DIVAY, G. (2002), « Pauvreté urbaine : la promotion de communautés viables », Document de recherche F-27, Réseau de la famille, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 41p.

SELIMANOVSKI, C., 2009, « Effets de lieu et processus de disqualification sociale », *Espace populations, sociétés* [En ligne], 2009/1, mis en ligne le 01 février 2011, URL : <http://eps.revues.org/index3609.html>, consulté le 16 janvier 2011.

SEMMOUN, N. (2007), *La réception sociale de l'urbanisme*, Paris, L'Harmattan, 251 p.

SERFATY-GARZON, P. (2003), « L'appropriation », dans Segaud, M., Brun, J. et Driant, J.-C. (dir.), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, Éditions Armand Colin, p. 27-30.

SHEARMUR, R.G. et CHARRON, M. (2004), « From Chicago to L.A. and Back Again: A Chicago-Inspired Quantitative Analysis of Income Distribution in Montreal », *The Professional Geographer*, vol. 56, no. 1, p.109 – 126.

SHEVSKY, E. et BELL, W. (1995), *Social Area Analysis : Theory, Illustrative Application and Computational Processus*, Stanford, Standford University Press.

SIMARD, M. (2000), « Développement local et identité communautaire : l'exemple du quartier Saint-Roch à Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 45, no. 122, p. 167-188.

SIMARD, M. (2000), « Le rôle du développement local dans la consolidation de l'identité communautaire : l'exemple du quartier Saint-Roch à Québec », Thèse de doctorat, Département de géographie, Université Laval, Québec, Mai 2000.

SIMARD, M. et MERCIER, G. (2003), « Négociation identitaire et forme urbaine. La revitalisation du quartier Saint-Roch à Québec », dans Morisset, L.K., Dieudonné, P. et Simon, J.-F. (dir.) *Réinventer Pays et paysages : Bretagne-Québec*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 39-56.

SIMARD, M. et MALTAIS, N., 2004, « Le croissant culturel et touristique de Chicoutimi. Une démarche de revitalisation par le biais des arts et de la culture », *Organisations et territoires*, vol. 13, no. 2 : 93-101.

SIMARD, M. (2006), « Hiérarchisation des territoires et dynamiques migratoires chez les jeunes. Un phénomène géographique aux effets multiples », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, No. 141, p. 433-440.

SIMARD, M. (2006), « La migration des jeunes adultes comme facteur d'inégalités socio-territoriales », dans Simard, M., Lafontaine, D., Savard, S., Tremblay, M. et Tremblay, P.-A. (dir.), *Inégalités, démocratie et développement. Des enjeux pour la gouvernance des territoires locaux et régionaux*, Rimouski/Saguenay, ARUC-ÉS, CRDT, GRIDEQ et GRIR, p.55-66.

SIMARD, M., FORTIN, M.-J. et TREMBLAY, M.-H. (2009), « L'appropriation des sites et paysages requalifiés. Regard sur le Vieux-port de Chicoutimi », *Environnement Urbain*, vol. 3, p. a-1 à a-19.

STÉBÉ, J.-M. et MARCHAL, H. (2007), « La sociologie urbaine », Les Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je?, Paris, 127 p.

STOCK, M. (2004), « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net*, Textuel, 18 décembre 2004, p.1-17.

TOMAS, F. (2001), « L'espace public, un concept moribond ou en expansion? », *Géocarrefour*, Vol. 76, No. 1, p. 75-84.

TREMBLAY, C. (1993), « L'achalandage au Vieux-port comble tous les espoirs », *Progrès-Dimanche*, 4 juillet, p.8.

TREMBLAY, S. (2004), « À la recherche d'un autre développement : la dévitalisation urbaine et la revitalisation communautaire au centre urbain de Chicoutimi de 1960 à nos jours », Thèse de doctorat, Université du Québec à Chicoutimi, Saguenay, 543 pages.

VALLET, L.-A. (2005), « La mesure des effets de quartier/voisinage : un objet important et difficile à la croisée des sciences sociales », *Revue économique*, vol. 56, no. 2, p. 363-370.

VARENNE, F. (2011), *Modéliser le social. Méthodes fondatrices et évolutions récentes*, Paris, Dunod, 240 p.

VILLENEUVE, P., TRUDELLE, C. et PELLETIER, M. (2005), « L'accueil des croisières internationales au Québec: s'agit-il d'un projet de développement territorial? », dans Bhérer, L., Collin, J.-P., Kerrouche, É. et Palard, J. (dir.) *Jeux d'échelle et transformation de l'état: le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Québec, PUL, p. 257-288.

WHYTE, W.H. (2009), *City : Rediscover the Center*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 393 p.

ZUKIN S. (1995), « The Cultures of Cities », Oxford, Blackwell, 313 pages.

**Annexe I**

**Questionnaire de sondage**

## **Questionnaire – Sondage sur le Vieux-Port de Chicoutimi**

Des chercheurs de l'UQAC réalisent une étude sur la zone portuaire. Nous aimerions connaître votre opinion sur l'aménagement de ce site. Vos réponses seront confidentielles. L'exercice devrait prendre environ 5 minutes. Acceptez-vous de répondre à ces questions?

### ***Volet 1 – Fréquentation et pratiques reliées au site***

#### **1. À quelle fréquence visitez-vous le Vieux-Port de Chicoutimi?**

- Une fois par semaine ou plus
- 1 à 2 fois par mois
- 2 à 3 fois par année
- Il s'agit de la première fois (passez à la Q.7 - volet II)

#### **2. À quel moment préférez-vous vous rendre au Vieux-Port?**

- Sur semaine
- Les fins de semaines
- Lors de fêtes ou d'évènements spéciaux
- Aucun moment en particulier / en tout temps

#### **3. Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous habituellement au Vieux-Port?**

- Marche
- Rencontrer des gens ou des amis
- Emplettes aux Halles ou au hangar (restauration / bar / crémerie)
- Activités (danse, vélo, patins, jeux pour enfants, etc.)
- Observation de la rivière ou des aménagements
- Autre : \_\_\_\_\_

#### **4. Le plus souvent, lorsque vous vous rendez sur ce site, le faites-vous :**

- Seul(e)
- En famille
- Avec des amis
- Autre : \_\_\_\_\_

#### **5. Par quel mode de transport êtes-vous venu sur le site?**

- Véhicule personnel (Voiture ou moto)
- Transport en commun
- Vélo ou patins
- À pieds

6. Quel(s) secteur(s) fréquentez-vous le plus souvent sur le site du vieux port?

- Promenade ou zone piétonnière
- Complexe des Halles
- Hangar (aire de restauration / bar / crèmeerie)
- Fontaine aux bélugas
- Étang et jardins
- Piste cyclable (et de patins)
- Jeux d'enfants
- Autre : \_\_\_\_\_

*Volet II – Appréciation générale*

7. Dans l'ensemble, comment considérez-vous le site sur une échelle de 1 à 5, 1 représentant un site médiocre et 5, un excellent site?

Médiocre	Excellent			
1	2	3	4	5

8. À votre avis, quel serait l'aspect le plus positif du site du vieux port de Chicoutimi?

---

9. Inversement, quelle serait l'aspect le moins positif du site du vieux port de Chicoutimi?

---

10. Pour chacune des affirmations suivantes, dites-moi si vous êtes *tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord*:

Affirmations	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord
a. Le site est facilement accessible :				
b. Les aménagements paysagers sont réussis :				
c. C'est un lieu de rencontre important à Chicoutimi :				
d. Il y a un bon choix d'activités (spectacles, fêtes, etc.) :				

Affirmations	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord
e. Le site permet de découvrir la rivière et le paysage :				
f. C'est un espace vert qui permet le contact avec la nature :				
g. Je suis fier (fière) de présenter le site à des visiteurs de l'extérieur :				
h. Le site contribue à ma qualité de vie comme citoyen (ne) :				
i. L'aménagement de la zone portuaire représente bien l'image de Chicoutimi :				
j. La zone portuaire a été aménagée en tenant compte des besoins de la population :				
k. La zone portuaire a relancé le développement du centre-ville de Chicoutimi :				

**11. Auriez-vous une suggestion à proposer afin d'améliorer le site de la zone portuaire?**

- Oui :  
précisez : \_\_\_\_\_
- Non

***Volet III – Profil du répondant***

**12. Nous aimerions connaître votre code postal :**

**13. Dans quelle catégorie d'âges vous situez-vous?**

- 15-24 ans  
 25-34 ans  
 35-49 ans  
 50-64 ans  
 65 ans et +

**14. Quelle est votre occupation principale?**

- En emploi  
 Aux études  
 À la maison ou sans emploi  
 Retraité  
 Autre : \_\_\_\_\_

**15. Quel est le dernier niveau d'études que vous avez complété?**

- Primaire
- secondaire (formation générale ou professionnelle)
- Collégial
- Universitaire
- Ne sait pas / refus de répondre

**16. Dans quelle tranche de revenus annuels situez-vous votre ménage?**

- Moins de 25 000\$
- De 26 000 \$ à 50 000\$
- De 51 000 \$ à 80 000 \$
- 81 000 \$ et plus
- Ne sait pas / refus de répondre

**Remerciements- Quelques renseignements supplémentaires à noter :**

**A. L'endroit où le répondant a été interrogé :**

- Promenade ou zone piétonnière
- Complexe des Halles, hangar (aire de restauration / bar / crèmeerie)
- Fontaine aux bélugas, étang et jardins
- Piste cyclable ou jeux d'enfants
- Autre : \_\_\_\_\_

**B. Le moment où l'entrevue a eu lieu :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
AM							
PM							
SOIR							

**C. Le sexe du répondant :**

- Homme
- Femme

**D – Était-il accompagné?**

- Seul
- Avec un / des adulte(s)/ amis
- Avec un / des enfant(s)

Sondeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_